



CHAMBRE DES SALAIRES  
LUXEMBOURG

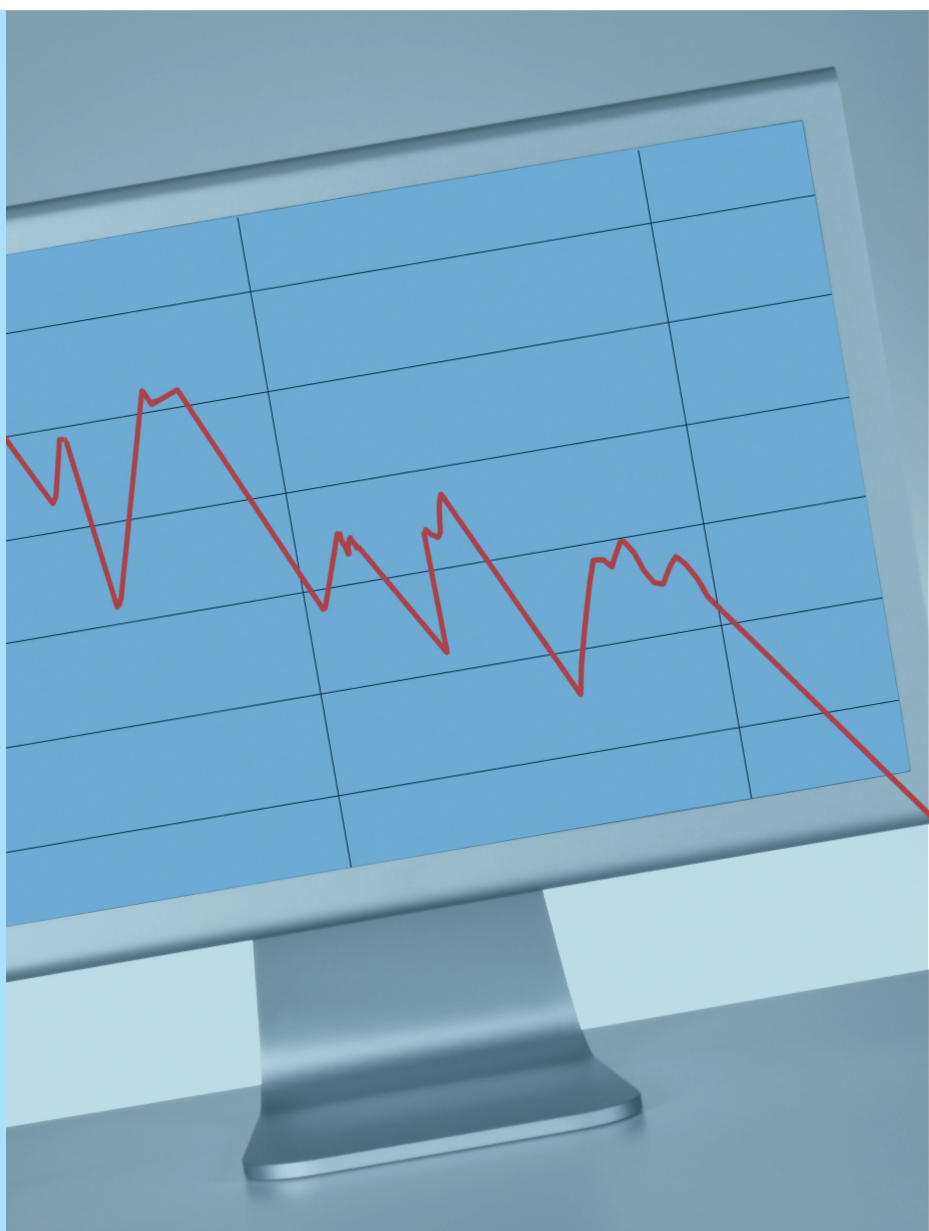
# dialogue

*mars 2011*

*analyse*

## PANORAMA SOCIAL

### 2011



[www.csl.lu](http://www.csl.lu)



---

---

# ***PANORAMA SOCIAL***

***2011***

---

**Editeurs****Chambre des salariés**

18, rue Auguste Lumière  
L-1950 Luxembourg  
Tél. : 48 86 16 - 1  
Fax : 48 06 14  
[www.csl.lu](http://www.csl.lu) • [csl@csl.lu](mailto:csl@csl.lu)

Jean-Claude Reding, président  
Norbert Tremuth, directeur  
René Pizzaferrri, directeur



Jean-Claude Reding  
Président de la Chambre des salariés

## Préface

Après les éléments statistiques sociaux fournis en 2008, la publication de 2010 portant sur la pauvreté monétaire, les inégalités et les conditions de vie au Luxembourg, voici un nouveau tirage du « Panorama social » proposé par la Chambre des salariés (CSL) dans sa série *Dialogue analyse*.

La CSL y brosse un portrait social du Luxembourg en rassemblant des données dispersées pour créer une vue d'ensemble. Elle tentera de livrer annuellement cet instantané statistique de la situation sociale au Luxembourg. Lorsque cela sera possible, en fonction des données disponibles, elle pourra d'ailleurs calculer des indicateurs originaux ou tenant compte plus spécifiquement des particularités locales. Ce travail est donc évolutif, modulable et s'inscrit en tout cas dans la durée.

L'économie générale de ce Panorama social repose sur la présentation d'un ou de plusieurs indicateurs généraux par grande catégorie, le cas échéant complétée d'une mise en exergue de détails y relatifs, par exemple pour insister sur des phénomènes préoccupants que la moyenne statistique pourrait occulter. La récurrence annuelle du Panorama pourra servir, complémentairement aux publications existantes, à sonder la situation du moment et, surtout, à vérifier concrètement, sur le moyen terme, l'impact social des politiques macroéconomiques menées en faveur de l'inamovible « compétitivité » ou du grand marché intérieur. Il s'agit en effet d'éviter une faute politique, déjà détectée par Keynes : « *ne sacrifions pas à des nécessités présumées des valeurs d'une signification plus profonde et plus durable* ».

Comme la CSL a déjà eu l'occasion de le souligner au cours des dernières années, force est de constater que les premiers bilans ne sont guère réjouissants : la santé sociale du pays se dégrade de manière continue, sans parler de son environnement écologique, en dépit de ses excellentes performances économiques. Le chômage, qui resterait la première préoccupation pour le pays aux yeux des personnes interrogées par Eurobaromètre, n'a jamais atteint de tels sommets ; la pauvreté s'accroît. Bien évidemment, les conditions de vie générales restent globalement extrêmement bonnes, comparativement au reste de l'Europe, mais faut-il pour autant s'accommoder de cette dégradation ?

Certes, la crise économique est passée par là, mais elle ne peut pas tout expliquer. Les inégalités ne se bornent d'ailleurs pas aux revenus, comme on peut le penser de prime abord ; elles représentent

toute une gamme d'écart, à l'instar du statut dans l'emploi. Créer des emplois ne suffit pas, encore faut-il que ces emplois soient de qualité. Ainsi, la montée des emplois précaires et paupérisants est un processus (de déconstruction sociale) qui s'est enclenché bien avant la dernière crise. Le revers de médaille de cette nouvelle organisation du travail : la précarité, si pas la pauvreté (30% des personnes occupées en CDD et un quart des salariés à temps partiel, non-résidents inclus, percevaient un bas salaire en 2006 selon le Statec).

La grande insécurité dans l'emploi ou dans l'accès au marché du travail ne sont pas sans effets sur les personnes et les familles puisque naît une insécurité tant face à l'avenir que face au quotidien. Le sous-emploi réduit, tout comme le chômage, le champ des possibilités par rapport à la création d'une famille, aux engagements financiers liés au logement, à la consommation, à l'éducation des enfants, aux soins de santé, enfermant très vite les concernés dans un cercle vicieux conduisant à des phénomènes de reproduction sociale. Qui plus est, les formes de travail qualifiées d'« asociales » par Eurostat, tel le travail de nuit, peuvent avoir un effet négatif sur la santé des travailleurs, comme l'a récemment rapporté le Conseil économique, social et environnemental français.

La présente publication se penche avant tout sur le « marché de l'emploi » et les conséquences d'une organisation sociale sous-optimale, pour ne pas dire mauvaise. Mais le spectre du Panorama social pourrait ainsi un jour s'étendre, par exemple, à l'accès à la santé, à l'éducation, à l'énergie ou encore au logement. Plus largement, des indicateurs de cohésion sociale pourraient être intégrés à l'étude, pour autant qu'ils soient disponibles périodiquement. Des modules thématiques ponctuels pourront y être introduits.

Si ce Panorama est évidemment loin d'être exhaustif, il ne pourra toutefois jamais l'être tant que nombre de données ne sont pas rendues publiques ou ne sont pas déclinées sous des formes pertinentes d'un point de vue de l'analyse sociale (quantiles, catégories socioprofessionnelles, etc.). Ainsi, il est impératif que soient fournies davantage de données sur la distribution des revenus et des fortunes, sur les règles de transmission du patrimoine ainsi que sur la mobilité sociale des individus ou encore sur l'état de santé de notre population, la qualité des emplois et l'environnement non seulement matériel, mais aussi en termes de liens familiaux et sociaux des personnes.

Il est grand temps que le Luxembourg entre dans la modernité et que les instituts statistiques ou les administrations compétentes soient mis à contribution pour rendre transparentes les évolutions du paysage social, fiscal et patrimonial des entreprises, des ménages et des individus, en y incluant les frontaliers qui sont les grands oubliés de la statistique publique.

Luxembourg, mars 2011

## Sommaire

<b>Un cadre de vie favorable, mais évidemment perfectible</b>	<b>9</b>
<b>I. Inégalités et pauvreté</b>	<b>19</b>
1 Inégalités capital - travail	22
2 Inégalités de revenus	24
2.1 <i>Ratio S80/S20 et coefficient de Gini</i>	24
2.2 <i>Revenus par type de ménages</i>	28
3 Inégalités de salaires	30
3.1 <i>Rapport S95/S20</i>	30
3.2 <i>Population au salaire minimum</i>	32
3.3 <i>Rapport S95/SSM</i>	34
4 Inégalités de patrimoine	36
5 Pauvreté	38
5.1 <i>Taux de risque de pauvreté</i>	38
5.2 <i>Taux de risque de pauvreté selon le type de ménages</i>	40
5.3 <i>Taux de pauvreté selon l'activité</i>	42
5.4 <i>Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion selon le quintile de revenu</i>	46
<b>II. Chômage et emploi</b>	<b>49</b>
1 Chômage	52
1.1 <i>Chômage total et chômage des jeunes</i>	52
1.2 <i>Chômage de longue durée</i>	54
2 Chômage : zoom sur le Luxembourg	56
2.1 <i>Chômage indemnisé et non indemnisé - Mesures pour l'emploi et travailleurs à capacité réduite</i>	56
2.2 <i>Chômage selon le niveau de formation et selon l'âge</i>	58
3 Emploi	60
3.1 <i>Création d'emplois et taux d'emploi</i>	60
3.2 <i>Taux d'emploi par catégorie</i>	62
3.3 <i>Taux d'emploi corrigé</i>	64
4 Emploi : zoom sur le Luxembourg	66

<b>III. Conditions et qualité d'emploi</b>	<b>71</b>
1 Emploi atypique et/ou asocial	74
1.1 <i>Emploi temporaire</i>	74
1.2 <i>Emploi intérimaire</i>	76
1.3 <i>Emploi à temps partiel</i>	78
1.4 <i>Population en emploi ayant un deuxième emploi</i>	80
1.5 <i>Emploi salarié le soir</i>	82
1.6 <i>Emploi salarié de nuit et travail posté</i>	84
2 Pauvreté laborieuse	86
3 Évaluation de l'emploi	88
4 Accidents du travail	90
4.1 <i>Nombre et fréquence d'accidents</i>	90
4.2 <i>Accidents graves et accidents mortels</i>	92
5 Santé	94
5.1 <i>Santé mentale et travail</i>	94
5.2 <i>Stress et travail</i>	96
5.3 <i>Vie en bonne santé à 65 ans</i>	98
<b>Une économie au service des citoyens ?</b>	<b>101</b>



**Un cadre de vie favorable,  
mais évidemment perfectible**

Le CEPS titrait récemment : « *le bonheur est une affaire de santé et d'argent !* ». Pour peu que cette affirmation soit partiellement vraie, il importe de s'en souvenir au risque de flirter avec le cynisme : les conditions générales de vie (et économiques) sont globalement excellentes au Luxembourg. Selon les données de l'ONU, le Luxembourg fait partie du top 5 en termes de revenu national par habitant. Socialement non plus, le pays n'a pas grand-chose à envier au reste de l'Europe ou du monde ; son système de protection sociale est à la fois robuste et efficace, et tout cela au moindre coût, relativement parlant. Le test de la récente crise nous l'a d'ailleurs amplement confirmé.

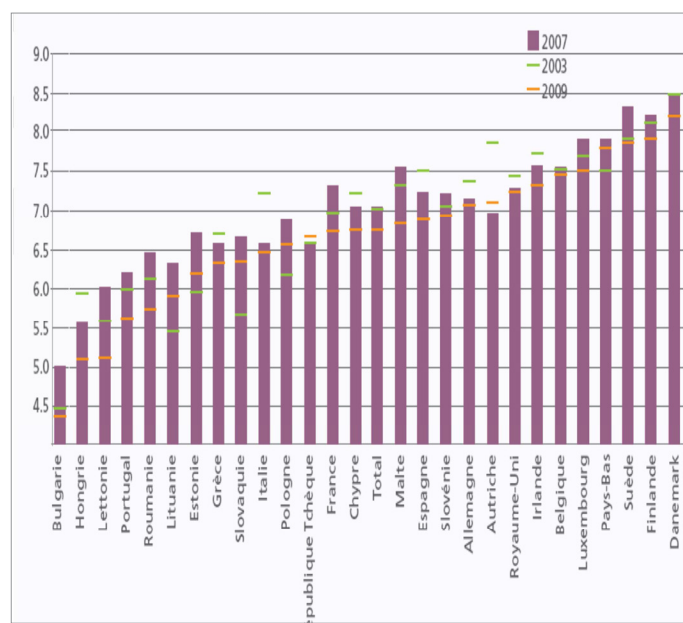
Mais tout va-t-il malgré tout pour le mieux, considérant justement ce niveau de richesse monétaire ? Faut-il renoncer pour autant à faire progresser la société luxembourgeoise ou à améliorer sa cohésion, alors que, par ailleurs, les coups de boutoir sont de plus en plus violemment portés contre l'État social et qu'une tendance à la dégradation de la cohésion se dégage en réalité d'une analyse à long et moyen terme ? Qu'en est-il des destins individuels de ceux qui sont moins bien lotis et même parfois victimes d'un environnement économique trop peu encadré ? L'utilité du Panorama social est aussi de permettre de zoomer sur les éventuelles faiblesses dans le modèle de développement luxembourgeois, axé sur le productivisme et le consumérisme, qu'il nous faudra reconnaître et tenter d'éliminer.

Nous passerons tout d'abord succinctement en revue les conditions générales de vie au Luxembourg : les quelques données qui suivent offrent une entrée en matière et thématisent en creux quelques-unes des questions sociales, voire sociétales, soulevées par le Panorama.

## Satisfaction à l'égard de la vie

Les résidents se sentent heureux et satisfaits, indéniablement. Comme l'a montré le Statec à propos de la perception du bien-être (Regards 8-2010), niveau de bonheur et satisfaction à l'égard de la vie sont deux notions très proches et très fortement corrélées. Toutefois, selon la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), tous les Européens sont en fait plus heureux que satisfaits ; autrement dit, ils éprouvent davantage un sentiment de bonheur qu'ils ne connaissent un sentiment de satisfaction matérielle. En effet, il convient de distinguer les deux notions : le bonheur est davantage déterminé par des sentiments et moins affecté par le niveau de vie, tandis que la satisfaction est plus influencée par les circonstances socio-économiques et externes. Donc, « *Bien qu'un niveau de vie adéquat compte pour assurer le bonheur, la condition préalable la plus importante pour une vie heureuse est une vie familiale et sociale satisfaisante.* »

### Satisfaction à l'égard de la vie 2003-2007-2009



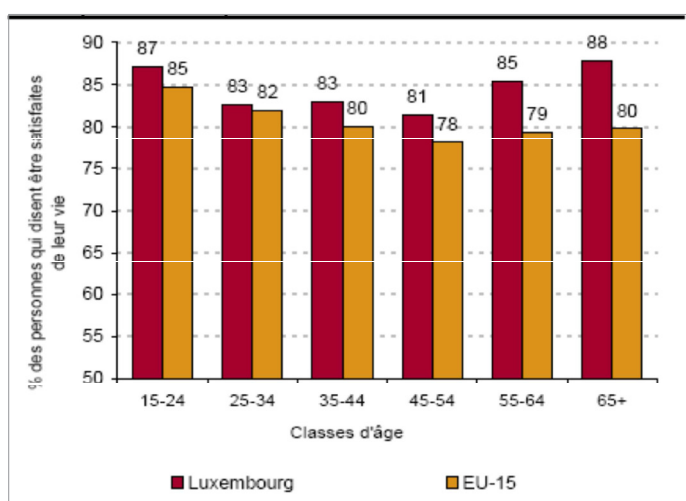
Source : Eurofound, *Vivre et travailler en Europe 2009*

## Un cadre de vie favorable, mais évidemment perfectible

On constatera que 2009 a joué à la baisse sur la satisfaction à l'égard de la vie pratiquement partout en Europe, y compris au Luxembourg. Comme ce sentiment est davantage défini par des circonstances socio-économiques, Eurofound indique que le chômage compte probablement comme la raison principale d'une mauvaise qualité de vie, les demandeurs d'emploi courant trois fois plus de risques de ressentir l'insatisfaction que les personnes dans l'emploi. D'autres facteurs peuvent jouer comme le niveau d'éducation limité, percevoir un bas revenu, l'emploi non qualifié, le statut monoparental ou la maladie chronique.

Au Luxembourg, la classe d'âge exerce aussi un rôle : ce sont en réalité des classes d'âge majoritairement inactives qui se déclarent les plus satisfaites. Les 15-24 ans connaissent le plus haut degré de satisfaction après les plus de 65 ans et juste devant les 55-64. L'écart avec les autres classes d'âge n'est certes pas excessivement prononcé, mais il l'est suffisamment pour tracer une évolution plus tranchée que la moyenne européenne.

**% de personnes qui se déclarent satisfaites de leur vie actuelle**



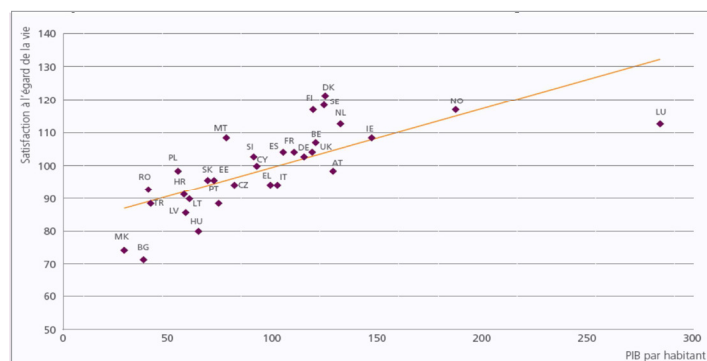
Source : Statec, Regards 7-2010

Si l'écart avec la moyenne européenne n'est que de deux points pour les 15-24 ans, il passe cependant jusqu'à huit points pour les plus de 65 ans, le degré de satisfaction des résidents évoluant bien plus fortement à la hausse à partir de 55 ans que dans l'Union européenne des 15 (UE15).

Des questions de moyens financiers ou encore de regard sur la vie peuvent expliquer ce phénomène entre les classes d'âge résidentes, mais il est pour le moins curieux de constater que trois quarts des 15-24 et 70% des 55-65+ étaient en réalité également hors de l'emploi au moment de l'enquête.

On observera aussi que le surplus de ressources matérielles ne signifie pas nécessairement une surabondance équivalente de satisfaction (paradoxe d'Easterlin).

**PIB par habitant et satisfaction à l'égard de la vie**

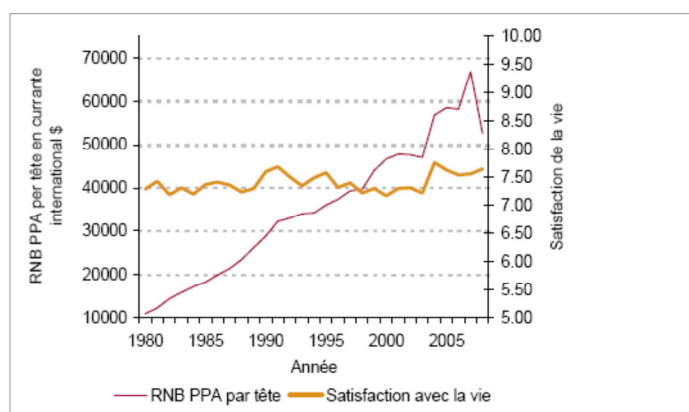


Source : Eurofound, Vivre et travailler en Europe 2009

Alors que le Luxembourg surclasse la Norvège et l'Irlande en termes de PIB/habitant (même corrigé de la rémunération versée aux travailleurs frontaliers), il peine à faire mieux que l'Irlande pour ce qui concerne la satisfaction à l'égard de la vie et est largement dépassé par de nombreux pays, comme la Norvège ou encore le Costa Rica, qui, selon la World Database of Happiness, est n° 1 concernant la satisfaction, bien qu'en fin de peloton pour le revenu par habitant (Regards 7-2010, Statec).

En réalité, le niveau de satisfaction ne semble guère varier dans le temps, peu importe le niveau de ressources matérielles atteint.

### RNB par habitant et satisfaction avec la vie du Luxembourg 1975-2008



Source : Statec, Regards 8-2010

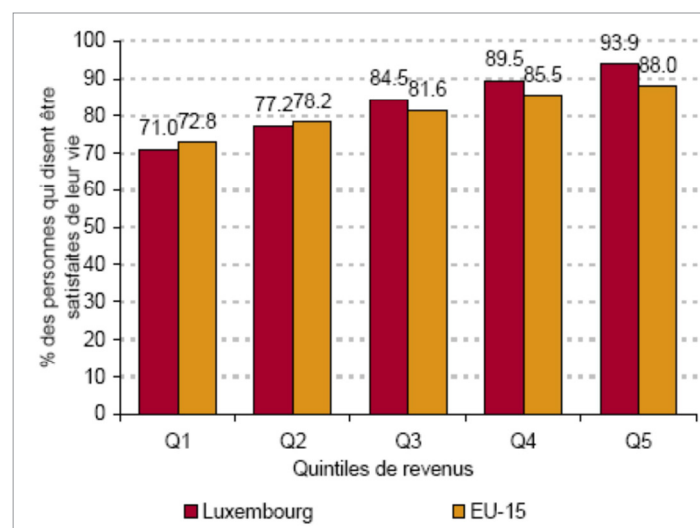
L'accroissement de la richesse pourrait maximiser le degré de satisfaction, mais jusqu'à un certain point, car il peine ensuite à faire progresser proportionnellement le degré de satisfaction à partir d'un certain niveau de richesse\*. D'autres éléments doivent entrer en ligne de compte pour développer un sentiment de bonheur social, plus intérieur. C'est ainsi que les Pays-Bas ou le Danemark, par exemple, connaissent une satisfaction matérielle plus grande que leur sentiment de bonheur (Regards 7-2010).

Néanmoins, on peut observer que la distribution des revenus au sein d'une société donnée, semble bel et bien exercer une influence certaine sur le niveau de satisfaction individuelle, puisque plus on se situe haut dans l'échelle des revenus et plus on éprouvera une satisfaction importante à l'égard de la vie. Notons que, selon l'analyse par classes de revenus, le Luxembourg se trouve par deux fois sous la moyenne européenne, alors qu'il se trouvait systématiquement au-dessus de celle-ci dans l'analyse par classes d'âge (voir supra). Ce phénomène est sans doute à rapprocher

\* niveau individuel de 75.000\$ selon une étude citée dans le Bilan 2010 de l'Observatoire de la compétitivité.

de l'augmentation des inégalités qui sera mise en évidence ci-après.

### Satisfaction avec la vie selon le niveau de revenu



Source : Statec, Regards 8-2010

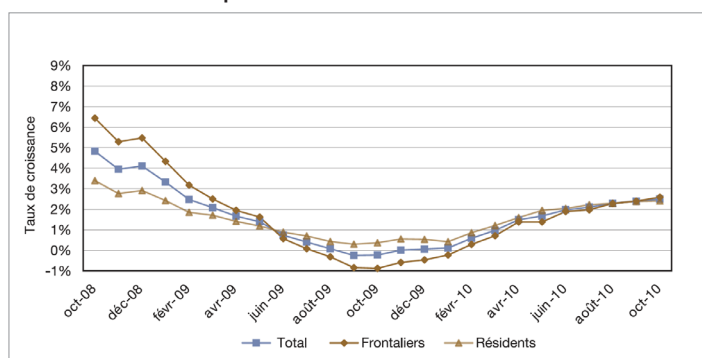
On voit aussi que le différentiel est non seulement majeur entre le haut et le bas de l'échelle, mais que celui-ci est aussi plus important au Luxembourg que dans l'UE15. Le Statec précise aussi que ces contrastes se retrouvent également lorsque l'on considère le statut professionnel ou le niveau d'éducation. En général, plus les inégalités de revenu seront importantes, plus le degré de satisfaction sera faible au sein d'un pays.

## Un cadre de vie favorable, mais évidemment perfectible

### Emploi

L'emploi est reparti à la hausse et a moins souffert, relativement au reste de l'Europe, au plus fort de la crise.

#### Évolution de l'emploi salarié



Source : IGSS, tableau de bord emploi, 02.2011

Le dynamisme en matière d'emploi reste bon, même si en dessous de ses niveaux historiques ; l'intérim croît de nouveau depuis mars 2010. Le Luxembourg affiche même le meilleur « taux d'emploi corrigé » de l'UE15.

Toutefois, l'intensification du travail et la montée de la précarisation des emplois commencent de manière générale à faire sentir leurs effets. Enclenché il y a trois décennies en Europe, ce mouvement d'insécurité sociale, de précarisation *de* l'emploi et, surtout, *par* l'emploi (temps partiel contraint, intérim, bas salaires, modération salariale, assouplissement de la législation sur la protection de l'emploi) peut paraître surprenant, alors que l'emploi a justement vocation à être un facteur à la fois d'intégration et de protection sociales ainsi que, par le revenu qu'il procure, à garantir à l'individu la satisfaction de ses besoins élémentaires.

L'emploi et son défaut de qualité, dans une moindre mesure, ainsi que l'absence d'emploi, plus fortement, sont devenus vecteurs de pauvreté. Pour une partie de la population active, l'emploi ne joue plus son rôle de protection sociale.

Si le contingent de travailleurs touchés par la déstructuration des relations d'emploi est certes encore faible, il n'empêche qu'une logique lente de réorganisation économique et sociétale est à l'œuvre. Elle résulte d'effets d'aubaine et de comportements opportunistes des entreprises face aux transformations du paysage économique que certaines d'entre elles tentent par ailleurs d'imposer, mais pas seulement : elle est l'amorce d'un nouveau rapport salarial attendu, d'une conception du monde à affirmer (par choix, pas par nécessité), où serait généralisée la flexiprécarité.

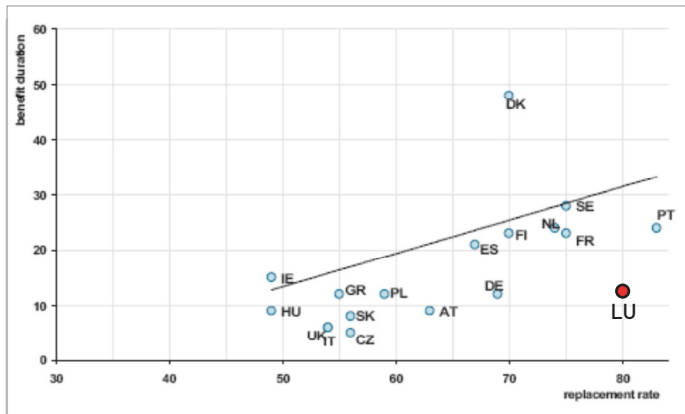
L'entreprise ne veut plus assumer de risques. Par la généralisation de la flexibilité externe, on implique par conséquent une externalisation des coûts économiques, c'est-à-dire, au mieux, la socialisation des charges de sécurisation des emplois ou des parcours supportée par la collectivité. Au pire, dans le mouvement actuel de « retranchement » de l'État social, cette externalisation reposera individuellement sur les épaules du seul salarié.

## Chômage

Le chômage reste bien sûr toujours globalement relativement contenu, mais il est en progression historique, la crise jouant partiellement un rôle d'accélérateur. Les difficultés structurelles du chômage sont en réalité connues depuis l'avant-crise. Mais il convient de ne pas se tromper dans le diagnostic sur le chômage.

Alors que la moitié des demandeurs d'emploi n'est déjà pas indemnisée, le problème ne réside pas dans le montant de l'allocation attribuée à ceux-ci ou dans la durée de l'indemnisation. Comme le montre le graphique suivant, en Europe, il existe d'ailleurs une diversité de modèles en la matière.

### Durée d'indemnisation du demandeur d'emploi et taux de remplacement net



Source : ETUI, *Benchmarking Working Europe 2008*

Alors que l'écart entre les différents taux de remplacement européens est finalement relativement faible, la corrélation positive indique que, globalement en Europe, il n'y a pas de compromis entre de fortes indemnités et la période d'indemnisation, mais bien une complémentarité entre de fortes indemnités et une période longue d'indemnisation ou de plus faibles indemnités et une indemnisation courte. Le Luxembourg se situerait à l'intersection des deux panels de pays, mais plutôt dans le second panel si l'on considère

également le plafond d'indemnisation au regard du niveau de vie général du pays : l'équivalent annuel du plafond d'indemnisation du chômage (compte tenu d'une dégressivité habituelle à deux fois le salaire minimum (SSM) à partir du septième mois) rapporté au PIB par habitant (diminué de la rémunération des salariés transférée à l'étranger) place alors en effet le Luxembourg en position pour le moins intermédiaire en termes d'indemnisation dans l'UE15.

## Un cadre de vie favorable, mais évidemment perfectible

### Pauvreté

L'Union européenne vient de sortir de son chapeau une nouvelle convention sociale et statistique : l'« indicateur de pauvreté ou d'exclusion sociale » qui fait partie de la panoplie d'instruments à l'aide desquels elle jugera les résultats engrangés par le déploiement de la stratégie UE2020 au cours des dix prochaines années.

Toute la difficulté réside évidemment dans la définition de la pauvreté. S'il est certainement vrai que la pauvreté est multidimensionnelle et qu'il est important de traiter également les phénomènes d'exclusion sociale, cette nouvelle approche inclusive de la pauvreté (au moins un des trois critères retenus) n'en donne pas moins une vision déformée de la pauvreté dans une Europe dont la majeure partie des membres sont des pays riches et où la pauvreté est largement relative.

Autrement dit, plus on « gonfle » le nombre de pauvres en y incluant de nouvelles dimensions, plus facile sera l'éradication de la pauvreté, sans forcément avoir dû réaliser d'efforts en termes de réduction d'inégalités de revenus, par exemple. Il est d'ailleurs vraisemblablement plus facile de détecter et d'agir contre la pauvreté extrême définie de manière absolue (privation matérielle) que d'identifier les individus se trouvant dans des ménages ayant un revenu inférieur à 60% de la médiane pour normaliser leur situation. Une approche cumulative (les trois critères ensemble, soit moins de 1% de risque de pauvreté) donnerait une vision encore totalement différente de la pauvreté de type inclusive au Luxembourg (±18%).

Pour le Luxembourg, il est vrai que cela ne changera que marginalement les choses, la pauvreté matérielle ou la faible intensité de travail y étant relativement inexistantes. Toujours est-il qu'il est plus aisé de faire baisser un taux de pauvreté inclusif que le taux de pauvreté relative « classique » (±15%) que l'on connaissait avant l'apparition de la stratégie UE2020. Le Luxembourg a ainsi déjà pu améliorer son classement rien qu'en passant de l'approche exclusive (un critère unique) à la vision inclusive (cf. Regards 3-2011, Statec). Les institutions européennes pourront également voir la moyenne européenne plus facilement baisser et

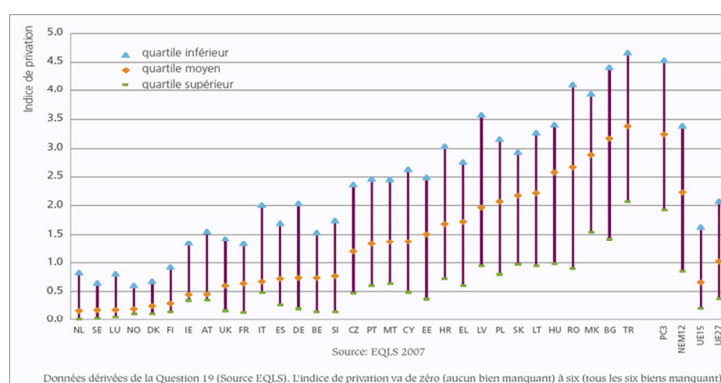
atteindre leur objectif de réduire la pauvreté de 20 millions d'unités.

Cela étant dit, force est tout de même de constater une dégradation de l'ensemble des composantes du nouvel indicateur en 2009 au Luxembourg.

L'impression qui se dégage de cette approche inclusive, c'est que l'Europe ne semble plus trop connaître ses priorités (réduire la pauvreté absolue ou corriger les inégalités de revenus) et qu'elle oublie de nuancer les niveaux ou les degrés de pauvreté. En outre, à vouloir trop embrasser par le concept de pauvreté, on en change le sens, et on court le risque d'en relativiser l'importance. Cette évolution comporte donc des effets pervers potentiels. Elle ouvre d'ailleurs la perspective qu'à terme s'opère un glissement supplémentaire de l'indicateur « classique » d'une pauvreté relative vers un indicateur de pauvreté absolue, à l'heure où même aux États-Unis s'interrogent sur la question et se tournent vers des analyses sur la pauvreté davantage relative. De plus, cet indicateur hétérogène pourrait bien fluctuer en moyenne fortement avec la conjoncture, du fait de l'apparition du critère de l'intensité de travail.

Le Panorama n'investigera pas cette fois la pauvreté absolue. Relevons néanmoins que, bien que marginal, le problème de la pauvreté absolue traduit également des problèmes de distribution de revenus, comme le montre le graphique ci-dessous.

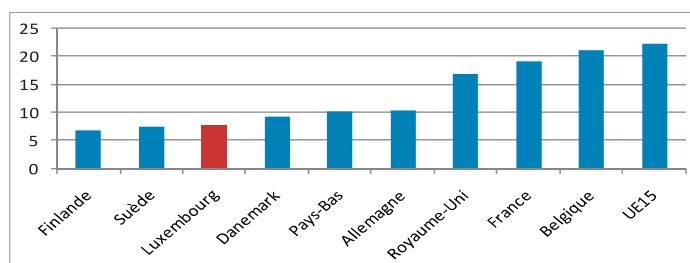
#### Privation matérielle par quartile



Source : Eurofound, *Vivre et travailler en Europe 2009*

La pression de la privation est plus forte selon que l'on se situe dans le quartile de revenus inférieur ou supérieur.

**Joindre les deux bouts avec beaucoup de difficultés en % (2009)**



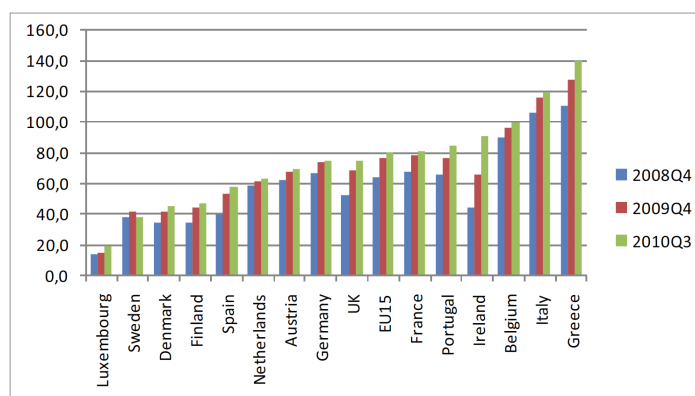
Source : Eurostat

En outre, s'il est plus facile en 2009 de joindre les deux bouts au Luxembourg qu'ailleurs en Europe, le pays a tout de même connu la troisième plus forte progression parmi les pays observables depuis 1994 (+35%).

**Dettes publiques**

Bien que nous n'entrions pas dans le détail, il n'est pas inutile de rappeler que les finances publiques sont saines, avant comme après la crise, ce que confirment des statistiques comme l'endettement public (ci-dessous) ou l'épargne nette des Administrations publiques, c'est-à-dire les dépenses publiques hors investissements.

**Dettes au sens de Maastricht en % du PIB (UE15)**



Source : Eurostat



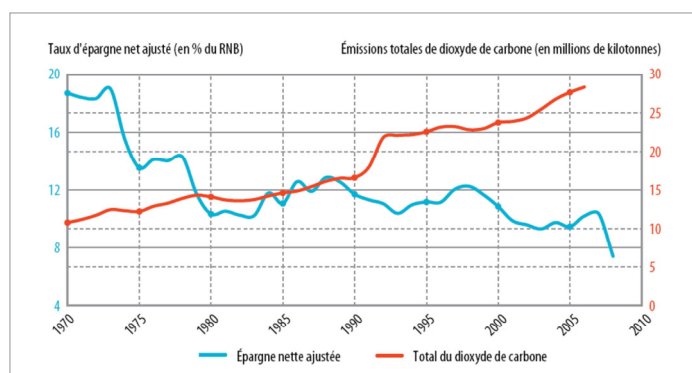
## Un cadre de vie favorable, mais évidemment perfectible

### Soutenabilité

Enfin, bien que cette édition du Panorama social ne s'attarde pas non plus sur ce point, il n'est pas inutile de rappeler une faiblesse fondamentale de notre organisation sociale : la logique consuméro-productiviste n'est pas sans externalités négatives sur l'environnement. Le graphique suivant illustre son insoutenabilité au travers du taux d'épargne nette ajustée (ENA), concept de la Banque mondiale thématiquement réécemment par la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi. Le taux d'ENA est une mesure exhaustive du capital agrégeant tous types d'actifs, naturels et matériels, sur le principe (contestable et contesté) que ceux-ci sont substituables les uns aux autres.

Contrairement au PIB, l'ENA mondiale permet cependant, tant bien que mal, de déterminer si l'économie enrichit ou appauvrit à la fois les actifs naturels et les actifs matériels. L'ENA a chuté de plus de moitié en 40 ans, équivalant à moins de sept % du revenu national brut, tandis que le total d'émissions de dioxyde de carbone, auxquelles il est notoire que le Luxembourg contribue allégrement pour faire progresser son niveau de vie, a plus que doublé sur la même période.

### Tendances des mesures clés de la soutenabilité, 1970-2010



Source : PNUD, Rapport sur le développement humain 2010



# Inégalités et pauvreté

I



## Les grandes tendances

Un constat global s'impose : l'augmentation des inégalités au cours des 15 dernières années. La première des inégalités provient du partage primaire de la richesse, c'est-à-dire la répartition de la valeur ajoutée brute entre capital et travail. Or, dans ce domaine, le moins que l'on puisse dire est qu'au Luxembourg, ce partage s'effectue nettement en défaveur des salariés. Même hors secteur financier, le Luxembourg est le pays où la part de la richesse produite revenant aux salariés est la plus faible. En outre, les valeurs atteintes avant la crise montrent clairement une dégradation puisqu'au niveau de l'ensemble de l'économie, ou de celui-ci hors finances, les niveaux atteints étaient au plus bas depuis 1996.

Cet accroissement des inégalités se retrouve aussi au niveau de l'ensemble des revenus. Le ratio comparant les revenus des 20% les plus riches avec celui des 20% des plus pauvres (S80/S20) montre une nette dégradation entre 1996, où les revenus des plus riches étaient 3,5 fois plus élevés que ceux des 20% les plus pauvres, et 2009 où ils sont 4,3 fois plus élevés. Cette dégradation, la plus forte de l'UE15, a fait passer le Luxembourg d'un modèle scandinave plus égalitaire à un pays se situant simplement dans la moyenne.

La même dégradation se constate au niveau du coefficient de Gini grand-ducal qui a, ici encore, connu une des plus fortes dégradations de l'UE15.

Le Luxembourg n'est devancé dans la course aux inégalités de revenus que par le Danemark, qui demeure toutefois à un niveau nettement inférieur au Luxembourg, puisque son niveau de 2009 se situe au niveau luxembourgeois de 1996.

Parallèlement à l'accroissement des inégalités entre capital et travail ou entre revenus, ce sont aussi les inégalités salariales qui se sont accrues. Alors que le seuil inférieur des 5% des salaires les plus élevés était 3,33 fois plus élevé que le seuil supérieur des 20% des salaires les plus bas au début des années 1990, en 2009, il était 4,15 fois supérieur.

Ces inégalités de revenus s'amplifient encore par les inégalités de patrimoine, les plus riches ayant la possibilité de constituer un patrimoine essentiellement immobilier qui vient encore accroître leurs revenus et accentuer les inégalités par un « effet de second tour ». On peut ainsi parler d'un phénomène d'« auto-allumage » en matière d'inégalités.

Dans ce contexte, et dans le prolongement de l'accroissement des inégalités, le Luxembourg doit faire face à une pauvreté croissante. Là encore, alors qu'au milieu des années 1990, le Luxembourg était parmi les meilleurs élèves européens en compagnie des pays scandinaves, en 2009, avec près de 15% de la population en risque de pauvreté, le Luxembourg n'est plus qu'un élève moyen, étant même devancé par la Belgique et la France.

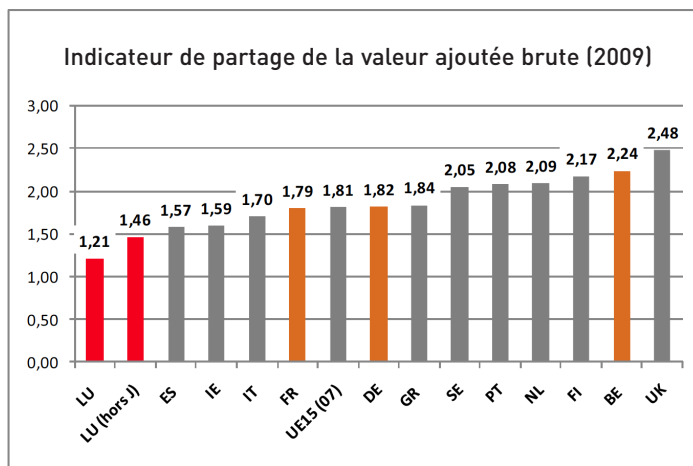
Cette pauvreté, qui touchait en 2009 71.000 personnes, a progressé pour presque toutes les catégories de ménages, mais plus particulièrement pour les parents isolés chez lesquels plus d'un ménage sur deux est sous le seuil de pauvreté. Dans ce contexte, l'objectif affiché par le gouvernement de réduire la pauvreté de 3.000 personnes dans le cadre de la stratégie UE2020, soit 4,2% de moins si l'on se contentait du seul taux de pauvreté relative de 2009, paraît pour le moins modeste puisqu'il ne ferait passer celui-ci que de 14,9% à 14,3%. Objectif d'autant plus modeste, fût-il intermédiaire, que l'UE s'est fixé l'objectif d'une baisse de 17% de la pauvreté ou de l'exclusion sociale.

### Indicateur de partage de la valeur ajoutée brute

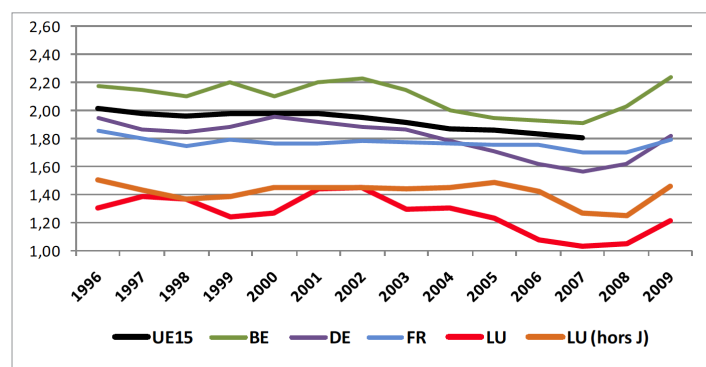
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
UE15	2,01	1,98	1,96	1,98	1,98	1,98	1,95	1,92	1,87	1,86	1,83	1,81		
BE	2,17	2,15	2,10	2,20	2,10	2,21	2,23	2,15	2,00	1,95	1,93	1,91	2,03	2,24
DK	1,91	1,90	2,07	2,18	1,97	2,09	2,17	2,20	2,10	2,13	2,16	2,38	2,58	2,93
DE	1,95	1,86	1,85	1,88	1,95	1,92	1,88	1,87	1,78	1,71	1,62	1,57	1,62	1,82
IE	1,62	1,47	1,36	1,29	1,22	1,19	1,10	1,13	1,20	1,27	1,25	1,33	1,54	1,59
GR					1,61	1,49	1,72	1,58	1,54	1,58	1,58	1,62	1,72	1,84
ES	1,89	1,90	1,89	1,89	1,86	1,79	1,74	1,70	1,65	1,63	1,62	1,62	1,63	1,57
FR	1,85	1,80	1,75	1,79	1,76	1,76	1,78	1,78	1,76	1,76	1,76	1,70	1,70	1,79
IT	1,80	1,85	1,66	1,65	1,58	1,59	1,54	1,50	1,49	1,54	1,60	1,56	1,61	1,70
LU	1,30	1,38	1,37	1,24	1,27	1,44	1,45	1,30	1,30	1,23	1,08	1,03	1,05	1,21
LU (hors J)	1,50	1,43	1,37	1,38	1,45	1,45	1,44	1,45	1,49	1,43	1,27	1,25	1,46	
NL	2,03	1,96	2,02	2,01	1,93	1,97	2,01	2,03	2,01	1,85	1,81	1,79	1,81	2,09
AT														
PT	2,14	2,12	2,13	2,09	2,12	2,13	2,17	2,07	2,17	2,07	1,93	1,94	2,08	
FI	1,97	1,84	1,73	1,72	1,60	1,60	1,69	1,65	1,74	1,73	1,59	1,76	2,17	
SE	2,01	1,95	1,93	1,82	2,00	2,19	2,12	2,02	1,94	1,92	1,79	1,85	1,84	2,05
UK	2,11	2,11	2,21	2,26	2,40	2,48	2,36	2,35	2,31	2,34	2,30	2,30	2,20	2,48

En grisé : les valeurs supérieures au Luxembourg (hors J)

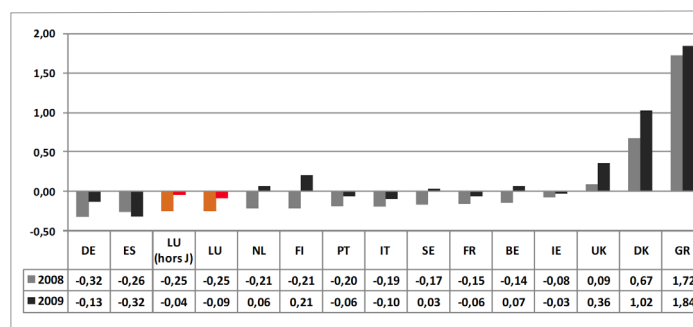
Source : Eurostat, Statec, calculs : CSL



### Évolution de l'indicateur de partage de la valeur ajoutée brute (1995-2008)



### Évolution de l'indicateur de partage de la valeur ajoutée brute depuis 1996



## Inégalités capital - travail

Lorsque l'on évoque les inégalités, on évoque le plus souvent les inégalités de salaires ou de revenus entre les ménages. Pourtant, la première inégalité sur le plan de la répartition est l'inégalité capital-travail qui provient du **partage de la valeur ajoutée** brute entre le travail et le capital.

La richesse monétaire produite annuellement est mesurée par la valeur ajoutée brute. Celle-ci permet de rémunérer les acteurs de la production, le capital et le travail. Ainsi, en plus des inégalités entre salariés ou ménages peut subsister une inégalité dans le partage primaire de la richesse produite, cette dernière accentuant la première au bénéfice des personnes vivant des revenus du capital.

À ce titre, il n'est pas inutile de rappeler que l'économie européenne du 20<sup>e</sup> siècle n'aura jamais connu un dynamisme aussi fort que lorsque les salaires augmentaient au même rythme que la productivité, permettant ainsi de maintenir le partage capital-travail. Or, depuis 30 ans, l'Europe a pris le chemin de la modération salariale et, en se privant de ses propres débouchés, celui d'un ralentissement mécanique de la croissance.

L'indicateur de partage de la valeur ajoutée brute présenté dans le graphique ci-contre fait le rapport entre la part de la valeur ajoutée brute revenant au travail et celle revenant au capital. Une valeur de 1 signifie que la valeur ajoutée brute est partagée à part égale entre le travail et

le capital. Une valeur de 2 signifie que 2/3 de la valeur ajoutée brute reviennent au travail et 1/3 au capital. Si l'on se base sur la moyenne de l'UE15 (65% de la valeur ajoutée brute revenant au travail et 35% au capital), la norme actuelle se situerait environ dans ce dernier partage, alors qu'elle était de 2/3 - 1/3 en 1996.

Comme le montre le graphique ci-contre, le Luxembourg figure avec le plus faible indicateur de partage de la valeur ajoutée brute, que ce soit avec finance (1,21) ou hors finance (1,46). Ces valeurs indiquent que, en 2009, pour l'ensemble de l'économie, 55% de la valeur ajoutée brute revenait aux salariés (cotisations patronales comprises), et 59% pour l'ensemble de l'économie hors finance.

Toutefois, les niveaux de 2009 doivent largement à la crise économique et à la baisse du PIB. Cette remontée que l'indicateur de partage de la valeur ajoutée brute a connue en 2009 fut une progression rencontrée dans tous les pays. Avant la crise, ce niveau était proche de l'unité pour l'ensemble de l'économie signifiant que la valeur ajoutée brute était répartie de manière équivalente entre capital et travail, la moyenne européenne étant plus proche d'un partage un tiers / deux tiers.

Même hors finance, le Luxembourg est le pays qui connaît le partage de la valeur ajoutée brute le plus en défaveur des salariés. Seule l'Irlande a connu un partage plus défavorable jusqu'en 2006.

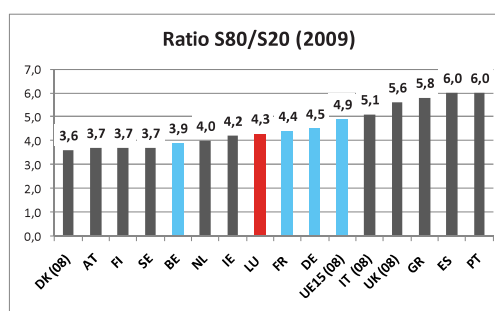
Ce qui paraît le plus inquiétant, c'est que non seulement le Luxembourg se situe à un niveau de partage nettement inférieur à l'ensemble des autres pays, mais qu'en outre, il suit le mouvement général de baisse de l'indicateur et donc d'accroissement de la part de la valeur ajoutée brute revenant au capital.

En effet, si l'on se réfère aux valeurs d'avant crise, que ce soit avec ou sans le secteur financier, le Luxembourg se situait au niveau le plus faible depuis 1996, et qui plus est en baisse constante.

## Ratio S80/S20

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
UE15	4,8	4,7	4,6	4,6	4,5	4,5		4,6	4,8	4,8	4,7	4,9	4,9	
BE	4,2	4,0	4,0	4,2	4,3	4,0		4,3	3,9	4,0	4,2	3,9	4,1	3,5
DK		2,9		3,0		3,0		3,6	3,4	3,5	3,4	3,7	3,6	
DE	4,0	3,7	3,6	3,6	3,5	3,6				3,8	4,1	4,9	4,8	4,5
IE	5,1	5,0	5,2	4,9	4,7	4,5		4,9	4,9	5,0	4,9	4,8	4,4	4,2
GR	6,3	6,6	6,5	6,2	5,8	5,7		6,4	5,9	5,8	6,1	6,0	5,9	5,8
ES	6,0	6,5	5,9	5,7	5,4	5,5	5,1	5,1	5,1	5,5	5,3	5,3	5,4	6,0
FR	4,3	4,4	4,2	4,4	4,2	3,9	3,9	3,8	4,2	4,0	4,0	3,9	4,3	4,4
IT	5,6	5,3	5,1	4,9	4,8	4,8			5,7	5,6	5,5	5,5	5,1	
LU	3,5	3,6	3,7	3,9	3,7	3,7	3,7	4,1	3,9	3,9	4,2	4,0	4,1	4,3
NL	4,4	3,6	3,6	3,7	4,1	4,0	4,0	4,0		4,0	3,8	4,0	4,0	4,0
AT	3,8	3,6	3,5	3,7	3,4	3,5		4,1	3,8	3,8	3,7	3,8	3,7	3,7
PT	6,7	6,7	6,8	6,4	6,4	6,5	7,3	7,4	7,0	7,0	6,7	6,5	6,1	6,0
FI	3,0	3,0	3,1	3,4	3,3	3,7	3,7	3,6	3,5	3,6	3,7	3,7	3,8	3,7
SE		3,0		3,1		3,4	3,3	3,3	3,3	3,3	3,6	3,3	3,5	3,7
UK	5,0	4,7	5,2	5,2	5,2	5,4	5,5	5,3		5,9	5,4	5,4	5,6	

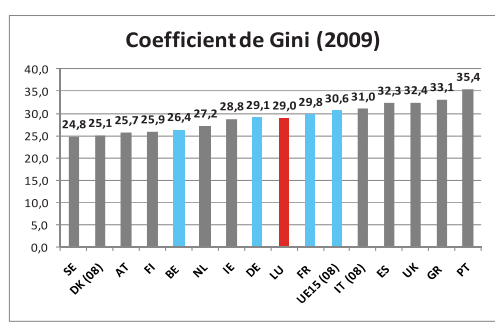
Source : Eurostat, Statec



## Coefficient de Gini

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
UE15	30,0	29,0	29,0	29,0	29,0	29,0		30,0	30,0	29,9	29,5	30,3	30,6	30,6
BE	28,0	27,0	27,0	29,0	30,0	28,0		28,3	26,1	28,0	27,8	26,3	27,5	26,4
DK		20,0		21,0		22,0		24,8	23,9	23,9	23,7	25,2	25,1	25,1
DE	27,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0				26,1	26,8	30,4	30,2	29,1
IE	33,0	33,0	34,0	32,0	30,0	29,0		30,6	31,5	31,9	31,9	31,3	29,9	28,8
GR	34,0	35,0	35,0	34,0	33,0	33,0		34,7	33,0	33,2	34,3	34,3	33,4	33,1
ES	34,0	35,0	34,0	33,0	32,0	33,0	31,0	31,0	30,7	31,8	31,2	31,3	31,3	32,3
FR	29,0	29,0	28,0	29,0	28,0	27,0	27,0	27,0	28,2	27,7	27,3	26,6	29,2	29,8
IT	32,0	31,0	31,0	30,0	29,0	29,0			33,2	32,8	32,1	32,3	31,0	31,0
LU	25,0	25,0	26,0	27,0	26,0	26,0	26,0	28,0	26,0	26,0	28,0	27,0	28,0	29,0
NL	29,0	26,0	25,0	26,0	29,0	27,0	27,0	27,0		26,9	26,4	27,6	27,6	27,2
AT	26,0	25,0	24,0	26,0	24,0	24,0		27,4	25,8	26,2	25,3	26,2	26,2	25,7
PT	36,0	36,0	37,0	36,0	36,0	37,0			37,8	38,1	37,7	36,8	35,8	35,4
FI	22,0	22,0	22,0	24,0	24,0	27,0	26,0	26,0	25,5	26,0	25,9	26,2	26,4	25,9
SE		21,0		22,0		24,0	23,0		23,0	23,4	24,0	23,4	24,0	24,8
UK	32,0	30,0	32,0	32,0	32,0	35,0	35,0	34,0		34,6	32,5	32,8	34,0	32,4

Source : Eurostat, Statec





# 2

## Inégalités de revenus

### 2.1

### Rapport S80/S20 et coefficient de Gini

Le ratio **S80/S20** compare le revenu équivalent total perçu par les 20% les plus riches à celui perçu par les 20% les plus pauvres. Lorsque ce rapport augmente, nous assistons à un accroissement de l'écart de revenus entre le premier et le cinquième quintile.

En 2009, le Luxembourg se situait à un niveau intermédiaire avec un ratio de 4,3, signifiant que les 20% de revenus les plus élevés gagnaient 4,3 fois plus que les 20% de revenus les plus faibles. Les pays scandinaves accompagnés de l'Autriche, de l'Irlande et du Benelux constituent le groupe où les inégalités de revenus mesurées par cet indicateur sont les plus faibles, le Luxembourg se situant au niveau le plus élevé de ce groupe, et exactement au milieu du classement de l'UE15. Toujours en 2009, ce ratio a diminué ou est resté stable dans presque tous les pays, seuls quatre pays ayant connu une progression, dont le Luxembourg avec +0,2 point. Seule l'Espagne (+0,6 point) a connu une progression plus forte.

Cependant, si le Luxembourg fait figure d'élève moyen, il est à noter qu'il a connu une forte progression de

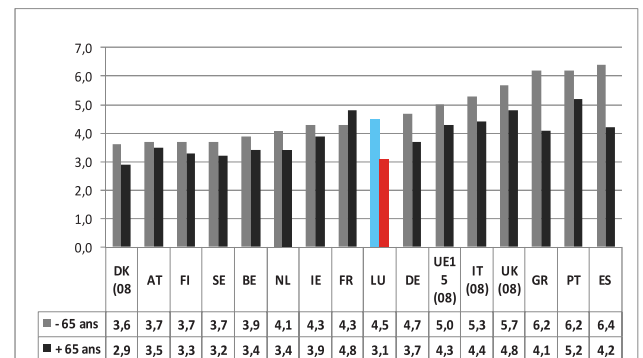
ce ratio et plus particulièrement dans les années 2000. En passant de 3,5 en 1996 à 4,3 en 2009, le Luxembourg est même le pays de l'UE15 où les inégalités ont le plus progressé.

En 1996/1997, seuls les trois pays scandinaves faisaient mieux que le Luxembourg ; en 2009, la Belgique, l'Irlande, les Pays-Bas ainsi que l'Autriche sont venus grossir les rangs des pays moins inégalitaires que le Luxembourg.

Eurostat distingue aussi entre les plus et les moins de 65 ans. Dans la quasi-totalité des pays, le ratio est plus élevé chez les moins de 65 ans que chez les plus de 65 ans ; seule la France fait exception. Ceci peut s'expliquer par un éventail de revenus bien plus larges dans la population en retraite, avec notamment des systèmes de pensions qui rétrécissent les écarts de revenus.

À la différence du ratio S80/S20 qui n'est sensible qu'aux changements intervenant dans les quintiles supérieur et inférieur, le coefficient de Gini permet pour sa part de prendre en compte la répartition totale des revenus. Si l'égalité était parfaite (tout le monde reçoit le même revenu), le coefficient de Gini serait de 0% ; il serait de 100% si l'intégralité du revenu natio-

Ratio S80/S20 selon l'âge (1996-2009)



Source : Eurostat

nal se trouvait entre les mains d'une seule personne. Plus le coefficient est élevé, plus les inégalités seront donc fortes.

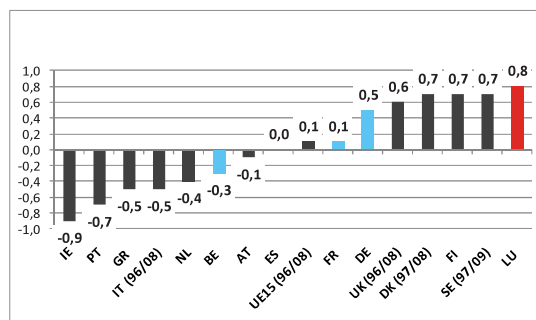
Comme pour le rapport S80/S20, le Luxembourg se situe en position intermédiaire au sein de l'UE15.

Toutefois, ce classement, qui fait apparaître le Luxembourg en position moyenne, masque une évolution très négative sur les 10 dernières années. Comme pour le rapport S80/S20, le coefficient de Gini luxembourgeois a connu sur l'ensemble de la période une détérioration qui s'est accélérée dans les années 2000.

En 2009, le nombre de pays faisant mieux que le Luxembourg est de sept. On a donc aussi assisté à une détérioration relative puisqu'en 1996/1997, seuls les trois pays scandinaves faisaient mieux que le Luxembourg.

Si globalement, les inégalités se sont accrues dans l'UE15, on remarquera qu'entre 1996 et 2009, le coefficient de Gini luxembourgeois a connu une

Évolution du ratio S80/S20 (1996-2009)



progression de quatre points (de 25 à 29), soit la deuxième plus forte hausse de l'UE15.

Concernant ces deux indicateurs d'inégalités, tout s'est passé comme si le Luxembourg avait quitté le modèle scandinave pour basculer vers une société plus inégalitaire et plus conforme à la moyenne européenne.

## Inégalités de revenus

## Limites des indicateurs d'inégalité

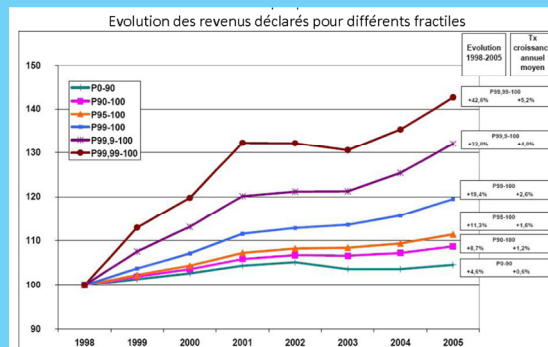
Selon ces ratios, les inégalités semblent relativement stables parmi les pays de l'UE15. Ainsi, le ratio S80/S20, tout comme le coefficient de Gini montrent une relative stabilité, ou tout au moins des inégalités progressant peu.

Toutefois, il convient de relativiser cette impression. En effet, à l'exemple des résultats français, on note une certaine stabilité des inégalités : entre 1998 et 2005, le rapport S80/S20 y a diminué de 0,2 point, pendant que le coefficient de Gini baissait de 0,3 point.

Or, selon une étude de Camille Landais\* sur la France, dans le même temps, si pour 90% de la population le revenu réel avait augmenté de 4,6%, celui-ci avait augmenté d'autant plus fortement qu'il était élevé : pour le 1% des plus riches une augmentation

de 19,4% et de 42,6% pour les revenus des 0,01%.

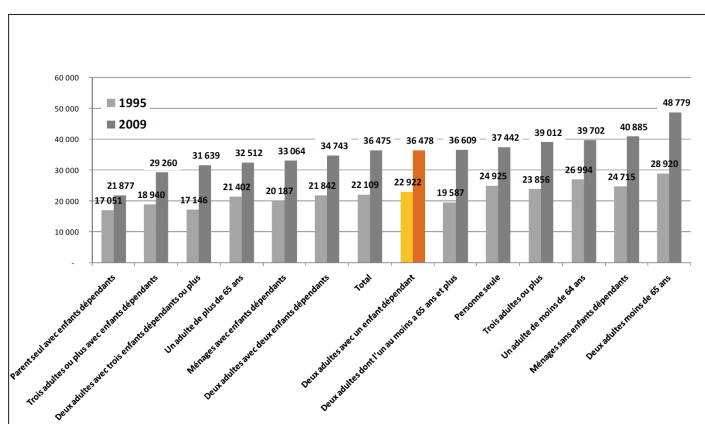
L'accroissement des inégalités ne se détecte donc pas forcément par les ratios traditionnellement utilisés. Si l'on se réfère au cas français, les inégalités passent de plus en plus par les plus hauts revenus, inégalités qui ne se reflètent donc pas dans les indicateurs traditionnels.



Le même constat pourrait être fait pour le Luxembourg, qui voit déjà des inégalités mesurées par les indicateurs traditionnels augmenter, mais qui pourrait être amplifié par des données plus détaillées. Il serait donc souhaitable que les statistiques relatives aux revenus soient publiées de manière plus détaillée afin de véritablement rendre compte de l'évolution possible des inégalités de revenus.

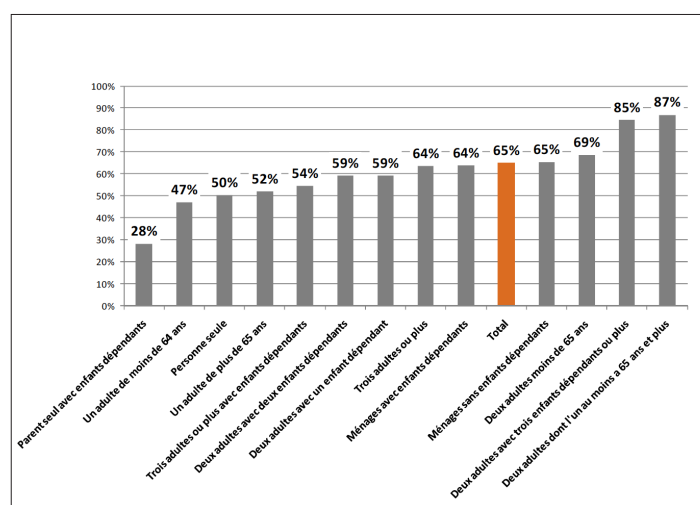
\* Camille Landais, actuellement économiste à Stanford a publié en 2007 une étude sur « les hauts revenus en France (1998-2006) : une explosion des inégalités ? » (<http://piketty.pse.ens.fr/fichiers/enseig/econeg/articl/Landais2007.pdf>). Cette étude réalisée à partir de sources fiscales montre une nette progression des inégalités en France, mais aussi aux États-Unis, tout particulièrement à travers les très hauts revenus. Or, les calculs des indicateurs traditionnels d'inégalités ne permettent pas de mettre en perspective cet accroissement des inégalités de par leur construction même.

### Revenu équivalent moyen selon la composition du ménage



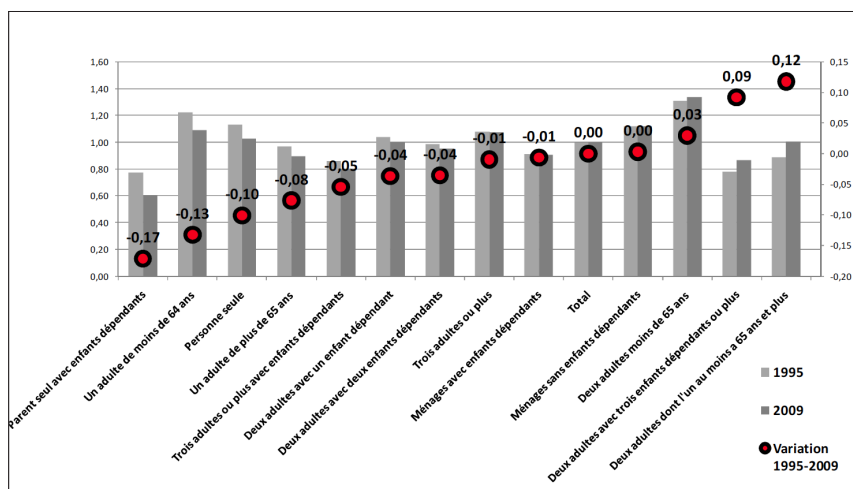
Source : Eurostat, calculs CSL

### Évolution totale du revenu équivalent moyen selon la composition du ménage (1995-2009)



Source : Eurostat, calculs CSL

### Revenu équivalent moyen selon le type de ménages en fonction du revenu moyen total



Source : Eurostat, calculs CSL

## Inégalités de revenus

### 2.2

### Revenus par type de ménages

Les **ménages** avec enfants disposent globalement d'un **revenu équivalent** inférieur à la moyenne. Au bas de l'échelle figurent les parents isolés avec enfants dépendants, les ménages avec trois adultes ou plus et enfants dépendants, les adultes supplémentaires étant probablement le plus souvent des parents à la retraite ou des personnes dépendantes et donc sans activité. À l'autre bout de l'échelle figurent les ménages sans enfants.

Ce qu'il est intéressant de constater, c'est que les progressions de revenus sont très disparates selon la composition du ménage. Si le revenu moyen a progressé de 65%, la progression a

été de plus de 80% pour les ménages composés de deux adultes dont au moins un de plus de 65 ans ainsi que pour les ménages de deux adultes et plus de trois enfants dépendants. De l'autre côté, les parents isolés n'ont vu leur revenu moyen croître que de 28%.

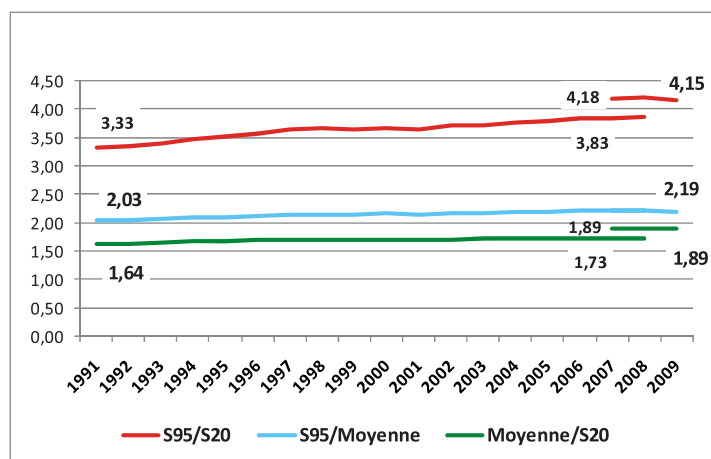
Le dernier graphique montre le rapport entre le revenu moyen par type de ménage et le revenu moyen total. Un rapport de 1 signifie que le revenu moyen de ce type de ménage est identique au revenu moyen total.

Par rapport à la situation de 1995, ce sont les personnes seules et plus particulièrement les parents iso-

lés qui ont vu leur situation relative se dégrader le plus. Ainsi, pour les parents isolés, alors qu'en 1995 leur revenu moyen représentait 77% du revenu moyen total, en 2009, il n'en représentait plus que 60%.

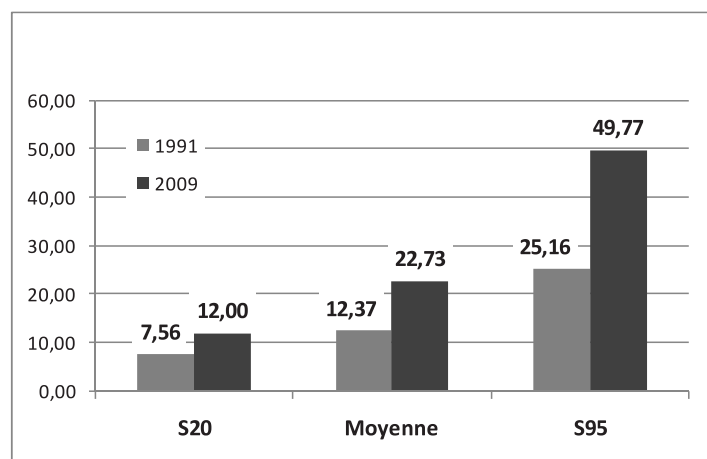
De l'autre côté, les ménages de deux adultes, dont un de plus de 65 ans, sont ceux qui ont vu leur situation s'améliorer le plus. En 1995, ils disposaient d'un revenu équivalent moyen de 89% du revenu moyen total, en 2009 il était équivalent.

### Évolution des écarts salariaux horaires



Source : projets de loi sur le coefficient d'ajustement

### Salaire horaire brut (1991-2009)



## 3

## 3.1

**Inégalités de salaires****Rapport S95/S20**

L'actualisation du coefficient d'ajustement des pensions et du SSM nous permet d'obtenir des informations plus détaillées sur les salaires et leur évolution. Le coefficient d'ajustement est calculé sur la base de l'évolution du salaire moyen excluant les 20% les plus faibles et les 5% les plus hauts dans l'échelle des salaires.

Comme le montre le graphique ci-contre, le salaire moyen a progressé plus rapidement que le plus haut seuil des 20% des salaires les plus faibles. Le rapport entre les deux est passé de 1,64 en 1991 à 1,89 en 2009. Le rapport entre le plus bas salaire des 5% des salaires les plus élevés a vu son écart avec le salaire moyen s'accroître encore plus rapidement. Le cumul des progressions de ces deux écarts fait que le **rapport entre les 5% de salaires les plus élevés et les 20% les plus faibles** a progressé de manière quasi continue et encore plus forte.

En 1991, le seuil inférieur des 5% des salaires les plus élevés était, avec 25,16 euros par heure, 3,33 fois plus élevé que le seuil supérieur des 20% de salaires les plus faibles, avec 7,56 euros. En 2009, avec 49,77 euros contre 12 euros, ce rapport a progressé jusqu'au niveau de 4,15 fois.

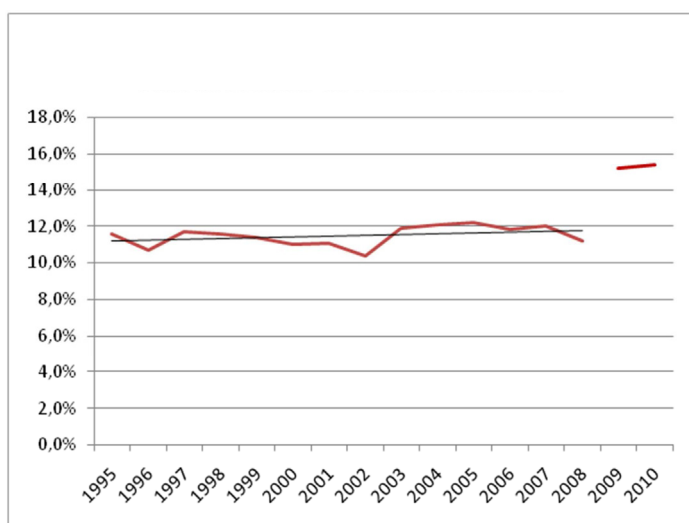
Alors que le coefficient de Gini ou le rapport S80/S20 montrent une certaine évolution à la hausse pour les revenus (respectivement +23% et +16%), dès lors que l'analyse porte sur des données plus fines, ici en termes de salaires horaires, on voit apparaître des écarts plus contrastés (+26%), à la faveur de certaines catégories de salariés. Notons encore que si le rapport S95/Moyenne augmente plus rapidement que le rapport Moyenne/S20, c'est le signe que la moyenne est tirée vers le haut par les salaires les plus élevés et qu'en fait, il est probable que nombre de salariés ne voient leurs salaires progresser que modestement par rapport aux hauts salaires.

**Note :**

Suite à des changements administratifs, il y a une rupture de série en 2007. Cette rupture de série ne change que marginalement le salaire moyen, mais les changements sont notables concernant le plus bas salaire considéré (S20) et le plus haut (S95).

La rupture de série a surtout des incidences sur le rapport S95/S20, en accentuant celui-ci. Quoi qu'il en soit, que l'écart soit à tel ou tel niveau, le constat est le même avec une accentuation des écarts, même si l'année 2009 marque un léger repli sans doute lié à la crise.

### Proportion de salariés payés au voisinage du SSM au 31 mars de l'année considérée



Note : rupture de série à partir de 2009 due à un changement méthodologique suite à l'introduction du statut unique

Source : projet de loi n° 6222 de 2010 modifiant les articles L222-4 et 222-9 du Code du travail



## Inégalités de salaires

## 3.2 Population au salaire minimum

Au 31 mars 2010, le **salaire minimum** (en réalité jusqu'à concurrence de 103% de celui-ci) était octroyé à 15,4% des salariés hors fonctionnaires\*, soit à quelque 48.000 d'entre eux, dont 80% étaient à temps plein. La part des salariés qualifiés est de 5,5% contre 9,8% pour les non-qualifiés.

\* Selon une estimation du Statec de 2002, la masse salariale revenant aux travailleurs rémunérés au SSM représente seulement 5,5% de la masse salariale totale. Toutefois, le SSM étant mesuré hors charges patronales à la différence des autres salaires, il résulte un léger biais à la baisse pour le quotient évoqué.

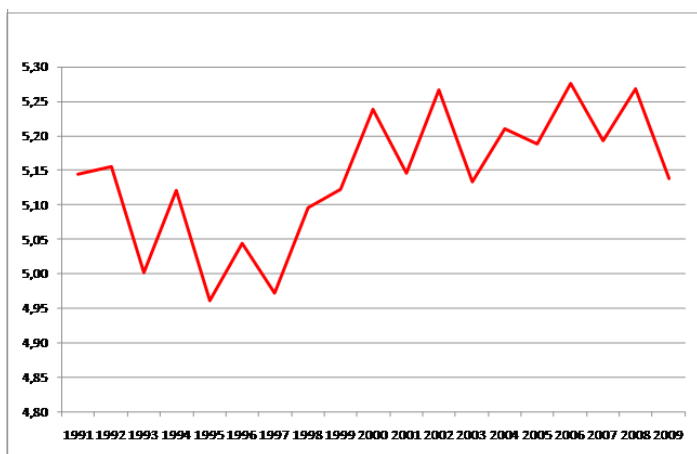
On constate que, tendanciellement, la proportion de salariés rémunérés au SSM est grandissante; le bond de 2009 et 2010, bien que lié à un changement méthodologique, confirme cette tendance. Notons, à titre de comparaison, que l'Insee dénombrait en France 13,9% en 2008 et 10,9% en 2009 de salariés rémunérés au SMIC (hors secteur agricole et intérim).

À cette même date du 31 mars 2010, ce sont 20,4% des femmes en emploi qui touchaient le SSM, dont 72% étaient à temps plein, contre 12,2% des hommes (88% actifs à

temps plein). En 2010, 59,3% des salariés touchant le SSM résidaient au Luxembourg, contre environ 61% en 2006.

Hommes et femmes confondus, c'est le secteur « hébergement et restauration » qui se taille la part du lion en termes relatifs, puisque 51,3% de ses salariés y sont rémunérés au voisinage du SSM, suivi de l'« agriculture, sylviculture et pêche » avec 45,9%. En valeur absolue, c'est le secteur « commerce, réparation automobile » qui affiche le plus grand nombre (12.335 salariés) devant l'« hébergement et restauration » (7.278 unités).

## Rapport S95/SSM



Source : projet de loi n° 5632 modifiant l'article L.222-9 du Code du travail ; calculs et graphique : CSL

## Inégalités de salaires

## Rapport S95/SSM

## 3.3

Le niveau du SSM ou le nombre de personnes rémunérées à sa hauteur ne disent en fin de compte pas suffisamment sur la qualité du salaire minimum au Luxembourg à garantir une vie sociale décente aux salariés qui en dépendent ou sur les inégalités de rémunération qui pourraient se développer. Il importe donc de replacer le salaire minimum dans le contexte économique général, par exemple en le comparant aux gains salariaux.

À cette fin, on recourt communément à l'indice de Kaitz qui rapporte le SSM au gain moyen mensuel brut dans l'industrie et les services\*. La tendance de cet indice depuis 2002 serait plutôt à la hausse, exprimant une remontée de la valeur du SSM par rapport au gain moyen. Si, en 2008, tous les pays observables à l'exclusion de Malte disposent d'un salaire minimum inférieur à 50% du gain moyen mensuel, le Luxembourg, avec ses 46,2% se situe derrière par exemple la Belgique, la France ou la Grèce pour ce qui concerne l'UE15, donc plutôt dans le haut du classement où le salaire minimum est le moins éloigné du salaire moyen. En 2009, le taux est même passé à 47,2%, probablement à la faveur de la crise économique.

Toutefois, cet indice compare de nouveau deux niveaux de revenu, mais dont l'un est en réalité virtuel : le salaire moyen. On peut ainsi utilement braquer les projecteurs sur

un autre **rapport** dans l'échelle des salaires pour observer ce qui se passe entre deux autres points précis de la distribution des salaires : le **SSM** (qui fait partie de S20) et le **95<sup>e</sup> centile**. L'histoire est alors différente.

Si l'on considère en effet, en termes horaires, non plus le gain moyen, mais plutôt le haut de l'échelle salariale (soit le seuil de salaire inférieur des 5% des salariés les mieux payés) avec ce même SSM, on constatera que ce rapport est à la hausse, indiquant un écart de plus en plus grand entre les deux échelons de salaires. Après avoir connu une hausse de 6,2% entre 1995 (point le plus bas) et 2008, le ratio retrouve en 2009 son niveau de début de période, crise économique aidant en partie. Le revenu horaire minimal du 95<sup>e</sup> décile est 5,14 fois plus important que le minimum salarial social en 2009 alors qu'il l'était de 4,96 fois en 1995.

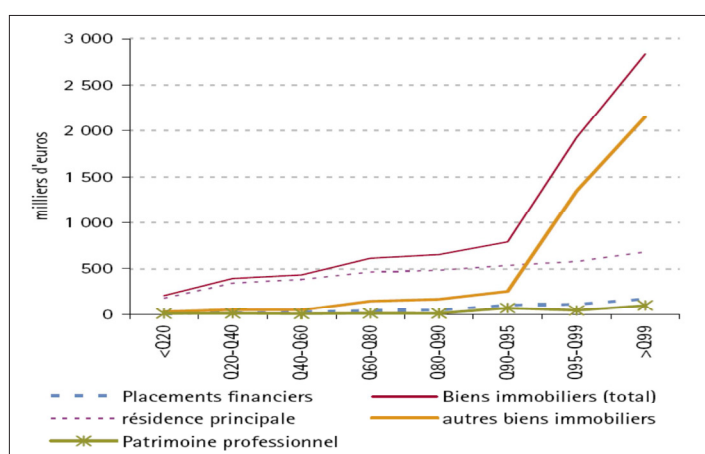
Puisque le travail est censé préserver de la pauvreté, la question de l'efficacité du salaire social minimum en matière de lutte contre la pauvreté laborieuse se pose légitimement. Ainsi, la CSL avait-elle déjà fait observer (*Dialogue analyse n° 1/2010*) qu'un salarié vivant seul, payé au salaire minimum, travaillant pendant 12 mois à temps complet et ne bénéficiant pas d'autres sources de revenus, est considéré comme en situation de « risque de pauvreté monétaire » au Luxembourg. Aussi, pour échapper au risque de pauvreté monétaire, ce salarié qui ne pourrait pas faire valoir de déductions fiscales, devrait gagner au moins 120% du salaire social minimum.

Autrement dit, pour protéger contre la pauvreté, le minimum social pour un emploi devrait augmenter de 20%, à la différence de la situation chez les voisins belges et français. En Belgique et en France, le salaire minimum permet de vivre au-dessus du seuil de risque de pauvreté, alors que tel n'est pas le cas au Luxembourg, où le salarié payé au salaire social minimum à temps plein doit bénéficier de transferts sociaux pour échapper au risque de pauvreté.

Ajoutons d'ailleurs à cet égard et à titre complémentaire que, selon le Statec, « *l'impact des transferts sociaux en nature sur la consommation effective des ménages a tendance à augmenter au Luxembourg [...] depuis le début des années 2000, la consommation finale effective est plutôt tirée par les transferts : la consommation finale (sans transferts en nature) stagne pratiquement, alors que la consommation finale effective (avec transferts en nature) continue sa progression* ». Si bien que « *ce seraient donc les prestations en nature qui constitueraient un élément de plus en plus important dans l'évolution du « niveau de vie » des habitants du pays* ».

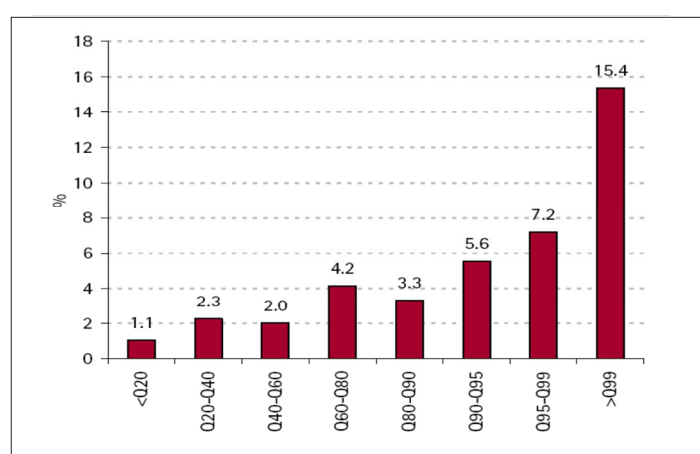
\* Toutes choses égales par ailleurs, une hausse (baisse) du salaire minimum provoque une hausse (baisse) de cet indice.

Patrimoine moyen (milliers d'euros) des ménages, selon le quantile du revenu net disponible du ménage, 2007



Source : Luxembourg Wealth Study (données provisoires)/Statec

Part (%) des revenus du patrimoine dans le revenu total brut du ménage, selon le quantile du revenu net disponible du ménage, 2007



## Inégalités de patrimoine

Aux côtés des inégalités de revenus et de salaires viennent se greffer les **inégalités de patrimoine** qui amplifient les premières. Sans exception et très logiquement, quel que soit le type d'actif, la valeur du patrimoine augmente avec le revenu.

Mais si la progression est linéaire pour la plupart des actifs, les « autres biens immobiliers » font littéralement exploser le patrimoine des plus riches. Ainsi, alors que, pour les revenus se situant entre les 90% et 95% des plus élevés, les « autres biens immobiliers » représentent autour de 250.000 euros de patrimoine, pour les 95% à 99%, il grimpe subitement autour de 1,4 million d'euros et

même à plus de deux millions pour le pourcent de ménages aux revenus les plus élevés.

Il semble donc que les ménages les plus aisés investissent très largement dans les biens immobiliers autres que la résidence principale.

Ces inégalités de patrimoine selon le revenu viennent amplifier les inégalités de revenus par un « effet de second tour ». En effet, si pour la majorité des ménages les revenus du patrimoine ne représentent qu'une part marginale du revenu avec moins de 5% du revenu total (pour les 90% de ménages aux plus faibles revenus), à partir du dernier décile, soit les 10%

les plus riches, la part des revenus du patrimoine progresse sensiblement.

De plus de 5,6% du revenu pour le quantile Q90-Q95, les revenus du patrimoine grimpent jusqu'à plus de 15% du revenu pour les 1% des plus riches.

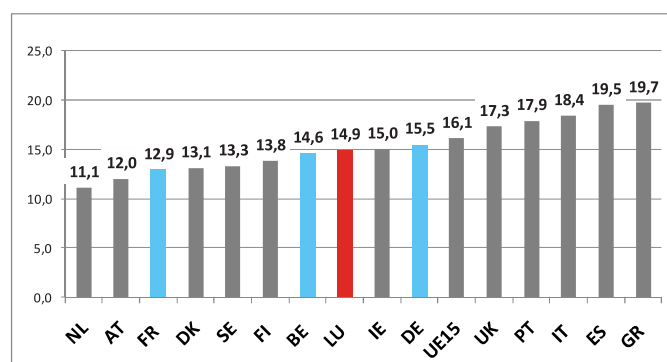
Ainsi donc, les ménages les plus aisés sont également ceux qui ont les moyens de se constituer un patrimoine, lequel vient encore faire progresser le revenu, accroissant ainsi encore les inégalités. S'il existe par conséquent un phénomène d'« auto-allumage » au Luxembourg, il n'est pas forcément là où on le croit...

Taux de risque de pauvreté (60% du revenu médian)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
UE15	16,0	16,0	15,0	16,0	15,0	15,0	15,0	17,0	15,7	15,9	16,5	16,2	16,1	16,1
BE	15,0	14,0	14,0	13,0	13,0	13,0	11,7	10,9	11,8	11,7	11,7	11,8	11,8	13,1
DK	14,0	12,0	11,0	11,0	10,0	11,0	11,0	12,2	12,5	15,2	15,2	15,2	15,5	15,5
DE	19,0	19,0	19,0	19,0	20,0	21,0	20,5	20,9	19,7	18,5	17,2	15,5	15,0	19,7
GR	21,0	21,0	21,0	21,0	20,0	20,0	20,7	19,9	19,6	20,5	20,3	20,1	19,7	19,7
ES	18,0	20,0	18,0	19,0	18,0	19,0	19,0	19,9	19,7	19,9	19,7	19,6	19,5	19,5
FR	15,0	15,0	15,0	15,0	16,0	13,0	12,0	12,0	13,5	13,0	13,2	13,1	12,7	12,9
IT	20,0	19,0	18,0	18,0	18,0	19,0	19,1	18,9	19,6	19,9	18,7	18,4	18,4	18,4
LU	11,0	11,0	12,0	13,0	12,0	12,0	11,9	12,7	13,7	14,1	13,5	13,4	14,9	14,9
NL	12,0	10,0	10,0	11,0	11,0	11,0	11,0	12,0	10,7	9,7	10,2	10,5	11,1	11,1
AT	14,0	13,0	13,0	12,0	12,0	12,0	13,2	12,8	12,3	12,6	12,0	12,4	12,0	12,0
PT	21,0	22,0	21,0	21,0	21,0	20,0	20,0	19,0	20,4	19,4	18,5	18,1	18,5	17,9
FI	8,0	8,0	9,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,7	12,6	13,0	13,6	13,8	13,8
SE	8,0	8,0	8,0	8,0	9,0	11,0	11,3	9,5	12,3	10,5	12,2	13,3	13,3	13,3
UK	18,0	18,0	19,0	19,0	19,0	18,0	18,0	18,0	19,0	19,0	18,9	18,7	17,3	17,3

Source : Eurostat

Taux de risque de pauvreté (2009)



Le **taux de risque de pauvreté** est défini comme le nombre de personnes disposant d'un revenu équivalent inférieur à 60% du revenu médian. Le revenu médian est celui qui sépare la population en deux parts égales, 50% gagnant plus et 50% moins que la médiane. Pour l'année 2009, le revenu médian était de 31.765 euros par an et le seuil de pauvreté de 19.059 euros.

On parle de revenu équivalent pour tenir compte de la composition du ménage. Le premier adulte compte pour 1, les autres adultes et enfants de plus de 14 ans pour 0,5 chacun et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3. Ainsi, les membres d'un ménage composé d'une personne seule avec deux enfants de moins de 14 ans seront considérés comme pauvres si le revenu équivalent du ménage est inférieur à 30.494 euros :  $19.059 \times (1+0,3+0,3)$ .

Le taux de pauvreté luxembourgeois se situe à un niveau intermédiaire avec 14,9% en 2009. Ce positionnement à priori convenable masque toutefois une évolution qui est dans la lignée des indicateurs d'inégalités. Ces derniers montrent un accroissement des inégalités qui n'est sans doute pas étranger à l'augmentation du taux de risque pauvreté au Luxembourg.

En effet, en 1997, le Luxembourg, avec 11%, se situait au niveau des Pays-Bas, simplement devancé par la Finlande ainsi que la Suède et le Danemark. Ainsi, alors que le Luxembourg se situait au milieu des années 1990 au niveau des pays scandinaves, en 2009, le Luxembourg

a régressé, passant d'un modèle de société davantage égalitaire à un modèle intermédiaire.

Sur la période, le taux de pauvreté luxembourgeois est d'ailleurs un de ceux qui a le plus progressé avec +3,9 points ; seules la Finlande et la Suède, partant de très bas, ont connu une progression plus forte.

Au total, ce sont 71.000 personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté au Luxembourg (32.000 hommes et 38.000 femmes).

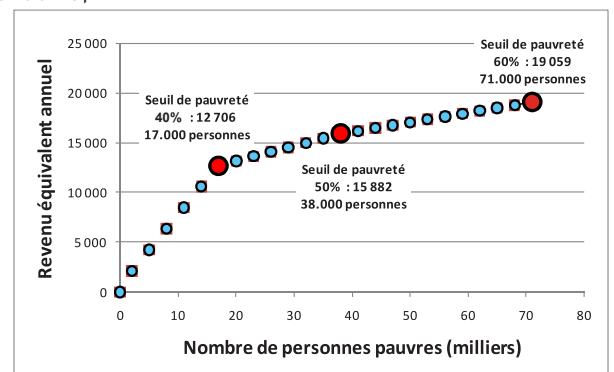
La stratégie UE2020 prévoit de réduire la pauvreté en Europe. Pour l'ensemble de l'Union, l'objectif est de réduire le nombre de pauvres de 20 millions sur 120, soit 17% de pauvres en moins. Le gouvernement luxembourgeois, de son côté, vient de décider de le réduire de 3.000, soit un effort de 4% pour ce qui serait de la seule pauvreté relative, ce qui amènerait le taux à 14,3% au lieu de 14,9. Le pays le plus riche d'Europe sera-t-il donc également le plus modeste quant à ses objectifs sociaux, fussent-ils intermédiaires ?

Pour l'année 2009, le revenu équivalent médian pour une personne seule était de 31.765 euros. Au seuil de 60% du revenu médian, le Luxembourg comptait donc 71.000 personnes pauvres.

Le graphique suivant illustre une répartition du nombre de pauvres selon le revenu. Ne disposant pas de données plus détaillées, nous avons opté pour une répartition linéaire

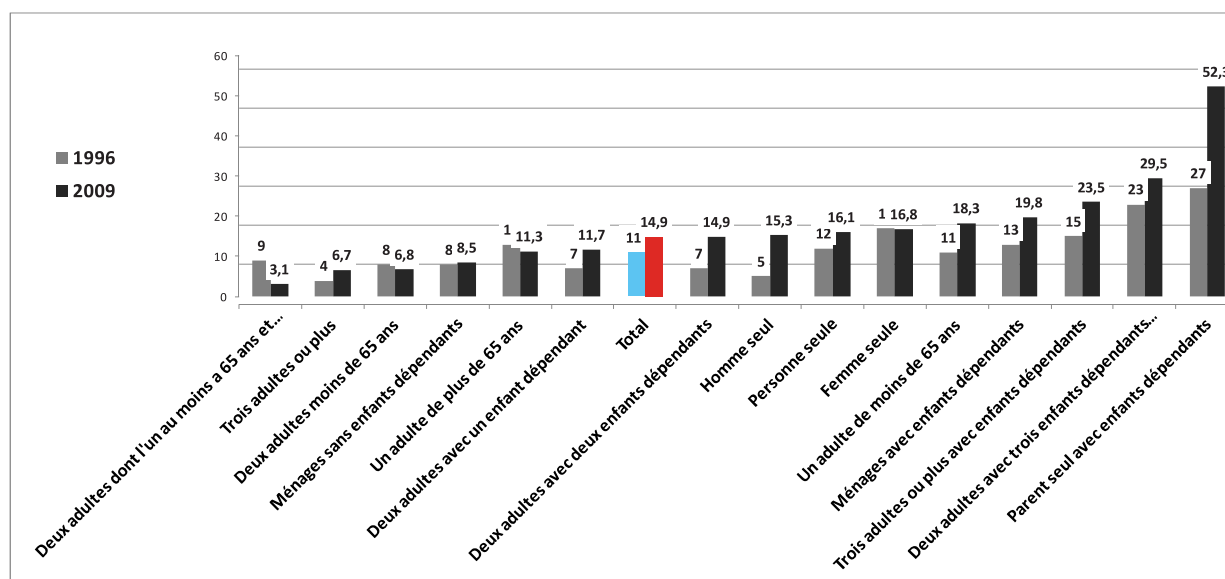
entre les différents seuils de pauvreté.

### Revenus et nombre de pauvres (2009)



Pour diminuer le nombre de pauvres de 3.000 unités, et si par facilité l'effort se concentrait sur les 3.000 personnes les plus proches du seuil de pauvreté, seuls 289 euros par personne et par an suffiraient à les faire sortir de la pauvreté, soit un coût total de 866.000 euros ! Quand bien même, autre cas extrême, l'objectif serait de faire faire sortir de la pauvreté 3.000 personnes parmi les plus pauvres et ne disposant que d'un revenu annuel de 10.000 euros, le coût serait alors de 27 millions d'euros.

### Taux de risque de pauvreté selon le type de ménages - Luxembourg



Source : Eurostat

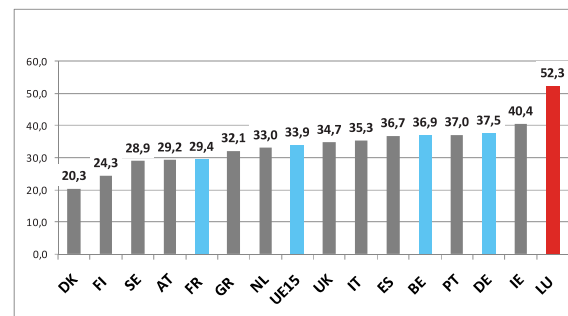


La progression du taux global de **pauvreté** n'aura pas touché tous les **types de ménages** de manière uniforme. Si quelques catégories de ménages ont vu leur taux de pauvreté se réduire (deux adultes dont l'un au moins de plus de 65 ans avec -5,9 points, deux adultes de moins de 65 ans avec -1,2 point), d'autres catégories ont connu des progressions spectaculaires.

Il en est ainsi des parents isolés dont le taux de pauvreté est passé de 27% en 1996 à 52,3% en 2009. En d'autres termes, alors que la pauvreté touchait une famille monoparentale sur quatre en 1996, aujourd'hui, elle en touche une sur deux. Il s'agit d'ailleurs de la plus forte progression de l'UE15 pour cette catégorie de ménages, si bien qu'alors que le Luxembourg se situait nettement en dessous de la moyenne européenne pour cette catégorie de ménages en 1996, il se positionne en 2009 à la dernière place de l'UE.

Rajoutons que, parmi les ménages bénéficiaires du RMG, 17,7% sont des ménages composés d'un adulte avec un ou plusieurs enfants en 2009. 94% des attributaires dans ces ménages sont des femmes.

### Taux de pauvreté - Parent seul avec enfants dépendants (2009)



Source : Eurostat

Parmi les autres catégories progressant fortement, on notera :

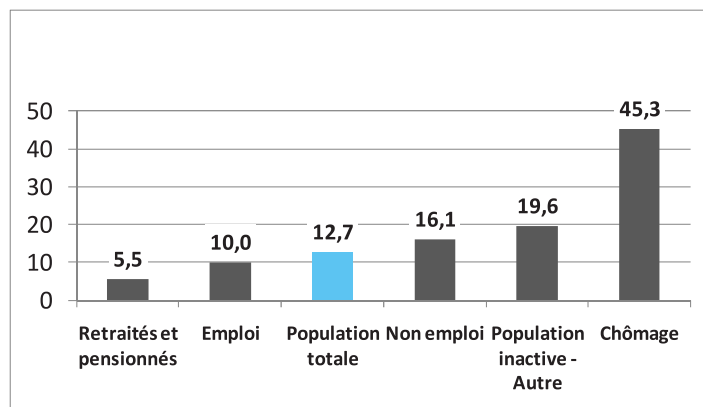
- les hommes seuls, de 5% à 15,3% ;
- les ménages de trois adultes ou plus avec enfants dépendants, de 15% à 23,5% ;
- les ménages de deux adultes avec enfants dépendants, de 7% à 14,9%.

Au-delà de la pauvreté et sa progression, un autre phénomène inquiétant est la persistance de la pauvreté.

Le risque persistant de pauvreté couvre les personnes dont le revenu se situait sous le seuil de pauvreté durant au moins deux des trois dernières années. En 2008, ce taux était de 8,4% au Luxembourg, signifiant que 8,4% des personnes étaient considérées comme pauvres durant au moins deux années entre 2006 et 2008. Compte tenu d'un taux de pauvreté de 13,4% en 2008, cela signifie que plus d'une personne sur deux en situation de pauvreté l'est de manière durable au Luxembourg.

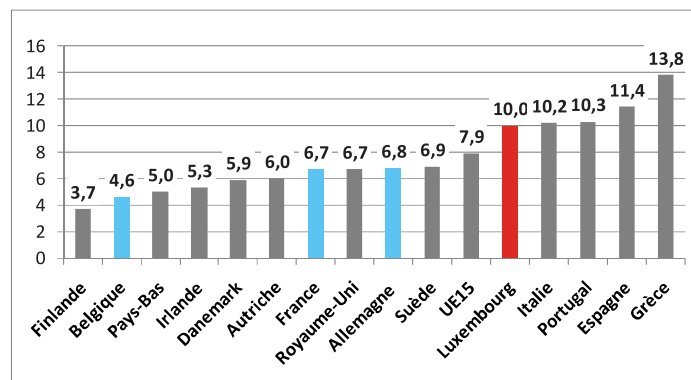
Le positionnement européen du Luxembourg est plutôt mauvais. Sur 11 pays de l'UE15 pour lesquels des données étaient disponibles, 6 avaient un taux de risque persistant de pauvreté plus faible et 4 un taux plus élevé.

### Taux de pauvreté des plus de 18 ans selon l'activité la plus fréquente (2009)

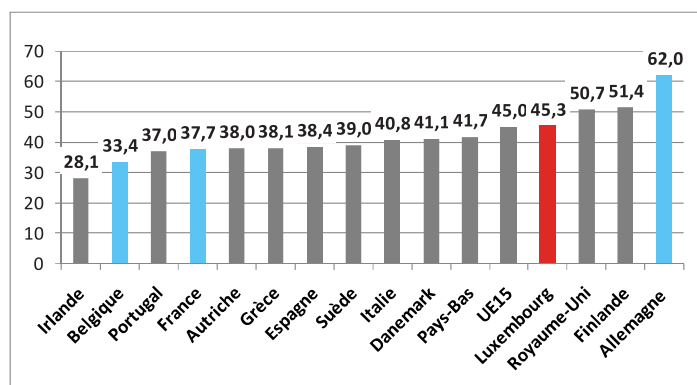


Source : Eurostat

### Taux de pauvreté des plus de 18 ans : emploi (2009)

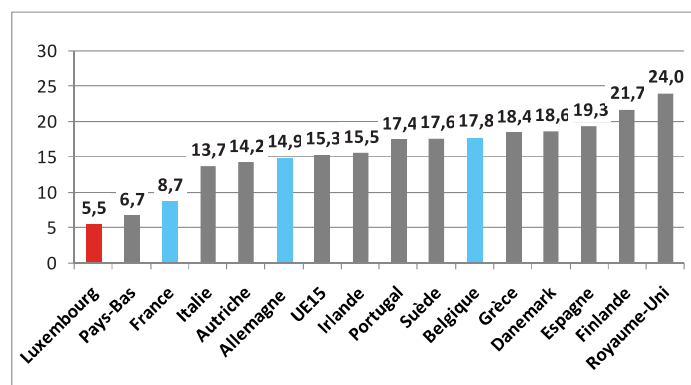


### Taux de pauvreté des plus de 18 ans : chômage (2009)



Source : Eurostat

### Taux de pauvreté des plus de 18 ans : retraités (2009)



À l'analyse de la **pauvreté selon l'activité**, on se rend compte que ce sont sans surprise les demandeurs d'emploi qui sont la catégorie de la population la plus touchée par la pauvreté. En 2009, près d'un demandeur d'emploi sur deux était touché par le risque de pauvreté.

À l'autre extrême, on trouve les retraités dont le taux de risque de pauvreté est de 5,5%. On notera tout de même que l'emploi ne protège pas forcément de la pauvreté puisque 10% des

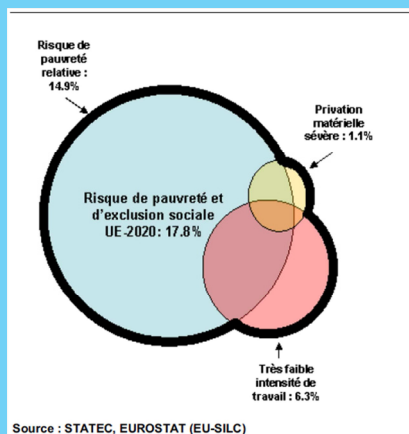
personnes en emploi sont touchées par le risque de pauvreté.

En comparaison européenne, on peut constater que le Luxembourg, avec 10% de travailleurs pauvres, figure parmi les pays avec les taux de pauvreté en emploi les plus élevés de l'UE15, tout comme pour les personnes au chômage. Le Luxembourg figure à l'autre bout de l'échelle cependant concernant la pauvreté des retraités.

## Vers une redéfinition de la pauvreté

Dans le cadre de la stratégie UE2020, la Commission souhaite redéfinir la notion de pauvreté en y incluant la notion d'exclusion.

Cette nouvelle approche très bien décrite par le Statec\* intègre, outre la dimension « classique » de la pauvreté, à savoir la dimension relative avec un revenu inférieur à 60% du revenu médian, deux autres dimensions absolues avec la privation matérielle sévère et la très faible intensité de travail.



La **privation matérielle sévère** concerne les personnes qui ont des conditions de vie limitées par la privation non volontaire d'au moins 4 des 9 éléments suivants, en n'étant pas en mesure :

- de payer un loyer ou des factures courantes ;
- de chauffer correctement leur domicile ;
- de faire face à des dépenses imprévues ;
- de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent en protéines tous les deux jours ;
- de s'offrir une semaine de vacances en dehors de leur domicile ;
- de posséder une voiture personnelle ;
- de posséder un lave-linge ;
- de posséder un téléviseur couleur ;
- de posséder un téléphone.

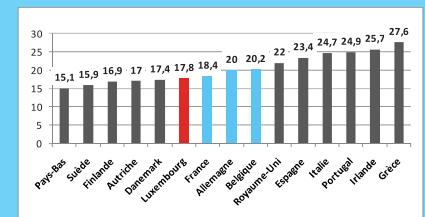
La **très faible intensité en travail** concerne les personnes de 0 à 59 ans vivant dans des ménages dans lesquels en moyenne les adultes de 18 à 59 ans ont utilisé moins de 20% de leur potentiel total d'emploi au cours de l'année passée, étudiants exclus.

Sont considérés comme pauvres les personnes relevant d'au moins un des trois critères (approche inclusive).

Cette nouvelle définition de la pauvreté amène donc à un élargissement et à une augmentation du taux de pauvreté. Pour le Luxembourg, le taux de pauvreté passe de 14,9% dans une vision exclusive (pauvreté relative) à 17,8% dans une approche inclusive.

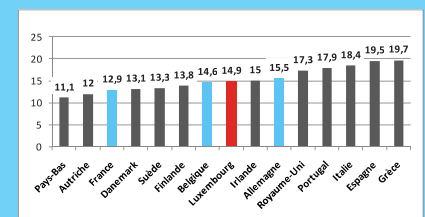
Comme le montrent les graphiques suivants, ce nouvel indicateur de pauvreté ou d'exclusion sociale améliore sensiblement le classement du Luxembourg qui est devancé par 7 pays en matière de pauvreté relative mais seulement par 5 si l'on y ajoute l'exclusion sociale.

### Population à risque de pauvreté ou d'exclusion - Pourcentage de la population totale (2009)



Source : Eurostat

### Population à risque de pauvreté - Pourcentage de la population totale (2009)

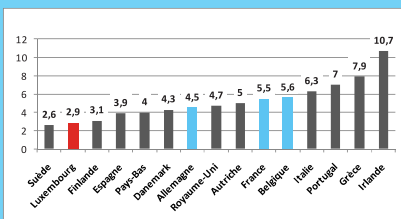


Source : Eurostat

Si tous les pays voient leur taux de pauvreté relative augmenter par l'ajout de l'exclusion sociale, c'est globalement moins le cas au Luxembourg que dans les autres pays.

\* Regards 3-2011, « Regards sur le nouvel indicateur de pauvreté et d'exclusion UE2020 », février 2011.

### Écart entre les deux définitions de la pauvreté - Pourcentage de la population totale (2009)



Source : Eurostat

Cela signifie que les personnes sous le coup du risque de pauvreté au Luxembourg sont relativement moins pauvres que dans les autres pays européens et que les Luxembourgeois sont globalement moins nombreux à souffrir de privations matérielles graves ou de faible intensité de travail.

En matière de privations matérielles, seuls 1,1% des personnes en souffriraient au Luxembourg, soit le plus faible taux de toute l'UE. En matière de faible intensité de travail, avec 6,3% des personnes touchées, seule la Suède fait mieux au sein de l'UE15 avec 6,2%.

Ainsi, en se penchant sur ce nouvel indicateur, et devant l'amélioration du positionnement du Luxembourg, il serait tentant pour les autorités de conclure que la situation luxembourgeoise est plutôt enviable.

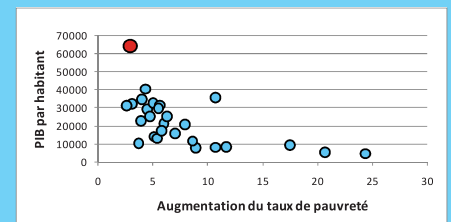
Le taux de pauvreté relative conserve une importance d'autant plus primordiale qu'au Luxembourg,

la population est peu touchée par la privation matérielle ou la faible intensité de travail ; la pauvreté relative (60% du revenu médian) est également un indicateur d'inégalités de revenus. Or, la cohésion sociale ne peut que s'accompagner d'une limitation des inégalités. Sans quoi, on pourrait considérer que tant que la population dispose d'un emploi lui permettant d'accéder aux standards définis par les 9 critères, il n'y aurait pas de pauvres.

Dans le pays le plus riche d'Europe, il est somme toute logique que la privation matérielle soit moindre. De même, compte tenu du nombre d'emplois au Luxembourg, il est également fort logique que peu de personnes souffrent de faible intensité en travail.

Si ce nouvel indicateur est pertinent, comme le montre le graphique ci-dessous, c'est surtout pour les pays les plus pauvres dans l'UE. Alors que pour les pays à faible PIB par habitant, l'augmentation du taux de pauvreté (dans une approche inclusive) est très forte, elle l'est nettement moins pour les pays les plus riches. Cela nous amènerait plutôt à penser que pour les pays pauvres, l'effort doit se concentrer sur la pauvreté absolue et, pour les pays riches, sur la pauvreté relative.

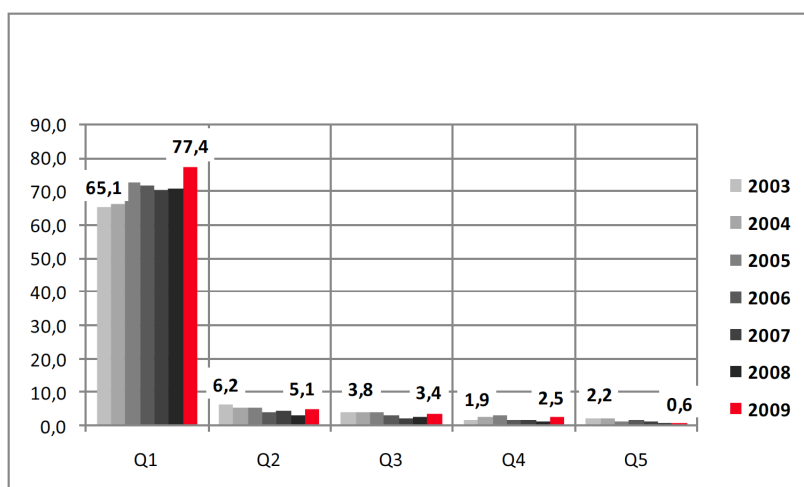
### Relation entre le niveau de richesse et l'augmentation du taux de pauvreté



Aussi, comme souvent en Europe, on crée un indicateur global concernant des pays fort différents. À l'extrême, tout le monde pourrait se retrouver avec le même taux de pauvreté :

- les pays les plus riches avec des inégalités croissantes, mais peu de pauvreté au sens absolu de la privation matérielle pour peu que tout le monde ait sa télévision couleur ou son véhicule personnel.
- les pays les plus pauvres avec moins de monde sous les 60% d'un revenu médian, mais ne disposant pas forcément à manger à sa faim ou à chauffer convenablement son domicile.

### Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale selon le quintile de revenu



Source : Eurostat

#### 5.4 Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion selon le quintile de revenu

Avec toutes les mises en garde contenues dans l'encadré précédent (p.44) sur la nouvelle définition de la pauvreté que met en place l'Union européenne dans sa stratégie UE 2020, l'évolution du **taux de pauvreté ou d'exclusion sociale** selon le quintile de revenu est tout de même riche d'enseignements.

Le taux de pauvreté ou d'exclusion sociale est bien entendu fortement décroissant avec le revenu puisqu'il ne touche que très marginalement les derniers quintiles de revenus, et sans doute plus en raison de faible

intensité de travail que de privation matérielle involontaire. Au passage, notons qu'il est fort probable que la faible intensité de travail dans les quintiles les plus élevés soit volontaire ou temporaire.

Pour tous les quintiles de revenus, à l'exception du premier, on remarque une baisse de la pauvreté ou de l'exclusion sociale. C'est le premier quintile qui voit la proportion de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale le plus progresser. En seulement six ans, le taux est passé de 65,1% à 77,4%.

Ce sont donc près de 8 personnes sur 10 qui, parmi les 20% les moins riches, seraient menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale. Ceci signifie que la plupart des revenus du premier quintile s'avèrent insuffisants pour protéger du risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Cette information confirme aussi, si besoin, le phénomène d'inégalités croissantes de revenus constaté précédemment. À ce rythme, ce seront 100% de la population du premier quintile qui seront menacés de pauvreté ou d'exclusion dans les 10 ans.







# Chômage et emploi



## Les grandes tendances

Avec un taux de chômage de 6% en 2010, le Luxembourg figure parmi les pays les moins touchés en Europe et c'est également le cas pour le chômage des jeunes ou encore le chômage de longue durée.

Toutefois, cela ne signifie pas que tout aille pour le mieux dans le meilleur des mondes. Alors que le Luxembourg est le pays le plus riche d'Europe ainsi que celui ayant connu la plus forte croissance de ces dernières années, ce taux de chômage n'est finalement qu'une modeste performance au regard de pays n'ayant pas connu la même dynamique comme les Pays-Bas (4,5%) ou l'Autriche (4,6%).

De plus, alors que la quasi-totalité des pays de l'UE15 se situait, avant crise, sur une pente descendante

depuis 1996, le Luxembourg faisait figure d'exception avec un taux de chômage en progression continue depuis 2001.

Cette progression du chômage s'est pourtant accompagnée d'un rythme de création d'emplois inégalé en Europe, emploi qui, même en 2009, a continué sa progression. C'est donc bien ailleurs que dans la croissance économique et le nombre de créations d'emplois qu'il faut regarder pour trouver des causes à cette augmentation contre nature.

De son côté, le taux d'emploi fait toujours parler de lui du fait de son niveau qui serait modeste. Avec 65,2%, le Luxembourg fait à peine moins que la moyenne européenne de 65,9% ; taux d'emploi qui a par ailleurs progressé de 6 points par rapport à 1996, et ce, malgré une progression notable et à contre-courant du chômage.

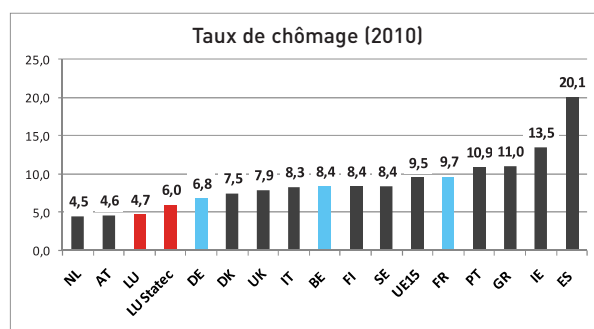
On notera tout de même que pour les 25-54 ans, le Luxembourg a connu une nette progression du taux d'emploi qui est passé de 73,3% en 1996 à 81,2% en 2009, soit la 3<sup>e</sup> plus forte progression de l'UE15. Pour les 55-64 ans, on note là encore une progression notable de 22,9% à 38,2%, soit la 4<sup>e</sup> plus forte hausse de l'UE15. De même, le taux d'emploi féminin a connu une forte hausse de 43,8% à 57%, ici encore, la 4<sup>e</sup> plus forte progression.

Ce qui aura ralenti la progression du taux d'emploi global, c'est finalement la baisse marquée du taux d'emploi des moins de 25 ans de près de 10 points. Cependant, loin d'être une mauvaise nouvelle, ce phénomène est sans doute dû à un accroissement de la durée d'études ce dont il convient plutôt de se réjouir puisque cela ne devrait faire qu'accroître l'employabilité future des jeunes.

## Chômage total

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
UE15	10,1	9,9	9,3	8,6	7,7	7,3	7,6	8,0	8,1	8,2	7,7	7,0	7,1	9,0	9,5
BE	9,5	9,2	9,3	8,5	6,9	6,6	7,5	8,2	8,4	8,5	8,3	7,5	7,0	7,9	8,4
DK	6,3	5,2	4,9	5,2	4,3	4,5	4,6	5,4	5,5	4,8	3,9	3,8	3,3	6,0	7,5
DE	8,7	9,4	9,1	8,2	7,5	7,6	8,4	9,3	9,8	10,7	9,8	8,4	7,3	7,5	6,8
IE	11,7	9,9	7,5	5,6	4,2	3,9	4,5	4,6	4,5	4,4	4,5	4,6	6,3	11,9	13,5
GR	-	-	10,8	12,0	11,2	10,7	10,3	9,7	10,5	9,9	8,9	8,3	7,7	9,5	11,0
ES	17,8	16,7	15,0	12,5	11,1	10,3	11,1	11,1	10,6	9,2	8,5	8,3	11,3	18,0	20,1
FR	11,5	11,5	11,0	10,4	9,0	8,3	8,6	9,0	9,3	9,2	8,4	8,4	7,8	9,5	9,7
IT	-	-	-	-	-	-	-	-	8,0	7,7	6,8	6,1	6,7	7,8	8,3
LU	2,9	2,7	2,7	2,4	2,2	1,9	2,6	3,8	5,0	4,6	4,6	4,2	4,9	5,1	4,7
LU Statec	-	-	-	-	2,5	2,3	2,6	3,5	3,9	4,2	4,4	4,4	4,4	5,7	6,0
NL	6,4	5,5	4,3	3,5	3,1	2,5	3,1	4,2	5,1	5,3	4,4	3,6	3,1	3,7	4,5
AT	4,3	4,4	4,5	3,9	3,6	3,6	4,2	4,3	4,9	5,2	4,8	4,4	3,8	4,8	4,6
PT	7,2	6,7	5,0	4,5	4,0	4,1	5,1	6,4	6,7	7,7	7,8	8,1	7,7	9,6	10,9
FI	14,6	12,7	11,4	10,2	9,8	9,1	9,1	9,0	8,8	8,4	7,7	6,9	6,4	8,2	8,4
SE	-	-	-	-	-	5,8	6,0	6,6	7,4	7,7	7,1	6,1	6,2	8,3	8,4
UK	7,9	6,8	6,1	5,9	5,4	5,0	5,1	5,0	4,7	4,8	5,4	5,3	5,6	7,6	7,9

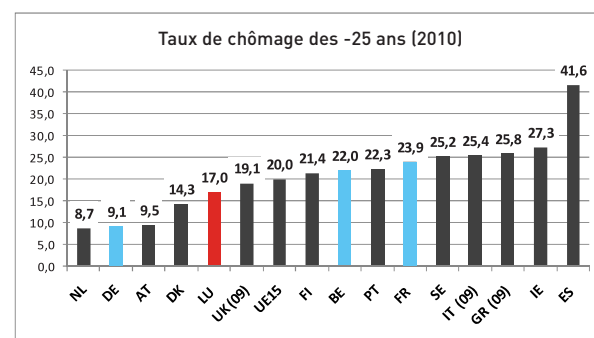
Source : Eurostat, Statec (en rouge données octobre 2010)



## Chômage des jeunes

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
UE15	20,5	19,6	18,1	16,4	14,8	14,2	14,7	15,4	16,1	16,4	15,8	14,8	15,4	19,3	20,0
BE	22,1	22,0	22,1	21,0	16,7	16,8	17,7	21,8	21,2	21,5	20,5	18,8	18,0	21,9	22,0
DK	9,7	7,7	7,3	9,1	6,2	8,3	7,4	9,2	8,2	8,6	7,7	7,9	7,6	11,2	14,3
DE	9,5	10,0	9,1	8,1	7,5	7,7	9,1	9,8	11,9	14,2	12,8	11,1	9,9	10,4	9,1
IE	18,2	15,4	11,3	8,5	6,7	7,2	8,4	8,7	8,7	8,6	8,6	8,9	13,3	24,4	27,3
GR	-	-	29,9	31,5	29,1	28,0	26,8	26,8	26,9	26,0	25,2	22,9	22,1	25,8	-
ES	39,2	36,4	33,1	27,3	24,3	23,2	24,2	24,6	23,9	19,7	17,9	18,2	24,6	37,8	41,6
FR	27,9	27,8	25,1	22,9	19,6	18,9	19,3	19,2	20,6	21,1	22,1	19,6	19,1	23,5	23,9
IT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23,5	24,0	21,6	20,3	21,3	25,4
LU	8,2	7,9	6,9	6,9	6,6	6,2	7,0	11,2	16,4	14,3	15,8	15,6	17,3	16,5	17,0
LU Statec	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NL	11,9	9,3	8,1	7,0	6,1	5,0	5,4	7,3	9,0	9,4	7,5	7,0	6,3	7,7	8,7
AT	6,3	6,7	6,4	5,4	5,3	5,8	6,7	8,1	9,7	10,3	9,1	8,7	8,0	10,0	9,5
PT	16,5	14,8	10,4	8,8	8,6	9,4	11,6	14,5	15,3	16,1	16,3	16,6	16,4	20,0	22,3
FI	28,0	25,2	23,5	21,4	21,4	19,8	21,0	21,8	20,7	20,1	18,7	16,5	16,5	21,5	21,4
SE	-	-	-	-	-	15,0	16,4	17,4	20,4	22,6	21,5	19,2	20,2	25,0	25,2
UK	14,9	13,7	13,1	12,7	12,2	11,7	12,0	12,2	12,1	12,8	14,0	14,3	15,0	19,1	-

Source : Eurostat



## 1

## 1.1

**Chômage****Chômage total et  
chômage des jeunes**

Concernant le **taux de chômage global** (au sens strict), le Luxembourg figure en plutôt bonne situation, seuls deux pays de l'UE15, les Pays-Bas et l'Autriche, faisant mieux.

On note toutefois que si pour la plupart des pays la tendance était à la décline, plus particulièrement avant la survenue de la crise actuelle, le Luxembourg constitue une exception, puisque la tendance générale sur la période y est à la hausse. Cette hausse commence plus particulièrement après 2003 malgré une très forte progression de l'emploi (cf. infra).

Malgré cette progression, y compris avant la crise et dans un contexte de croissance, en 2010, le taux de chômage luxembourgeois demeure à un niveau relativement favorable. Notons aussi qu'il touche davantage les femmes que les hommes.

Même si cela est moins marqué, le **taux de chômage des jeunes** se situe lui aussi à un niveau plus favorable que dans la plupart des autres pays de l'UE15. Quatre pays, dont l'Allemagne, font toutefois mieux que le Luxembourg.

Notons que les statistiques sur le chômage des jeunes sont toutefois affectées par les modes d'éducation. Ainsi, les jeunes en apprentissage sont intégrés à la population active. Ce faisant, à chômage équivalent en pourcentage de l'ensemble de la classe d'âge, cela réduit mécaniquement le taux de chômage des jeunes.

**Note : Divergence  
Eurostat / Statec**

On peut constater une forte divergence entre les données Eurostat (Enquête sur les forces de travail) et les données du Statec (Adem).

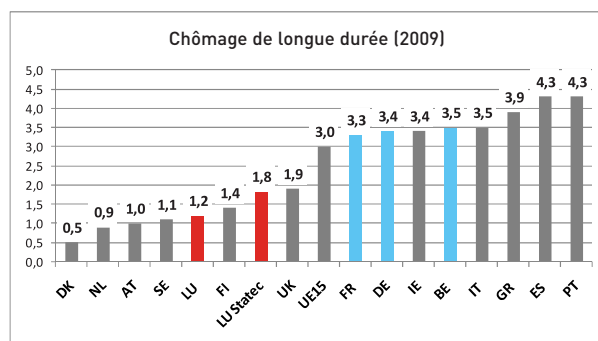
Compte tenu des évolutions 2009 avec, dans le premier cas, une baisse du chômage longue durée et, dans le second, une progression du chômage de longue durée comme dans la plupart des pays, il est probable que les données du Statec soient plus pertinentes.

L'Enquête sur les forces de travail (EFT) de l'UE est une grande enquête par échantillonnage effectuée auprès des ménages qui fournit des données annuelles et trimestrielles sur :

- l'emploi ;
- le chômage ;
- l'inactivité.

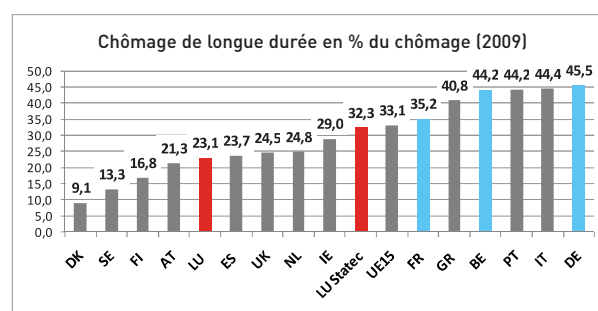
### Chômage de longue durée

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
UE15	4,9	4,8	4,4	3,9	3,4	3,1	3,1	3,3	3,4	3,2	2,8	2,6	3,0	3,0
BE	5,7	5,4	5,6	4,8	3,7	3,2	3,7	3,7	4,1	4,4	4,2	3,8	3,3	3,5
DK	1,8	1,5	1,3	1,1	0,9	0,9	0,9	1,1	1,2	1,1	0,8	0,6	0,4	0,5
DE	4,2	4,7	4,7	4,2	3,8	3,8	4,0	4,6	5,5	5,7	5,5	4,7	3,8	3,4
IE	7,0	5,6	3,9	2,4	1,6	1,3	1,3	1,5	1,6	1,5	1,4	1,3	1,7	3,4
GR	5,2	5,3	5,8	6,5	6,2	5,5	5,3	5,3	5,6	5,1	4,8	4,1	3,6	3,9
ES	9,4	8,7	7,5	5,7	4,6	3,7	3,7	3,7	3,4	2,2	1,8	1,7	2,0	4,3
FR	4,5	4,6	4,5	4,1	3,5	2,9	3,0	3,5	3,8	3,8	3,9	3,4	2,9	3,3
IT	7,3	7,3	6,8	6,7	6,3	5,7	5,1	4,9	4,0	3,9	3,4	2,9	3,1	3,5
LU	0,8	0,9	0,9	0,8	0,5	0,5	0,7	1,0	1,0	1,2	1,4	1,2	1,6	1,2
LU Statec					0,6	0,5	0,5	0,7	0,9	1,2	1,4	1,5	1,5	1,8
NL	3,3	2,6	1,7	1,3	0,8	0,7	0,8	1,2	1,7	2,1	1,9	1,4	1,1	0,9
AT	1,2	1,3	1,3	1,2	1,0	0,9	1,1	1,1	1,4	1,3	1,3	1,2	0,9	1,0
PT	3,3	3,2	2,2	1,8	1,7	1,5	1,8	2,2	3,0	3,7	3,9	3,8	3,7	4,3
FI		4,9	4,1	3,0	2,8	2,5	2,3	2,3	2,1	2,2	1,9	1,6	1,2	1,4
SE	2,7	3,1	2,6	1,9	1,4	1,2	1,2	1,2	1,4		1,1	0,9	0,8	1,1
UK	3,1	2,5	1,9	1,7	1,4	1,3	1,1	1,1	1,0	1,0	1,2	1,3	1,4	1,9



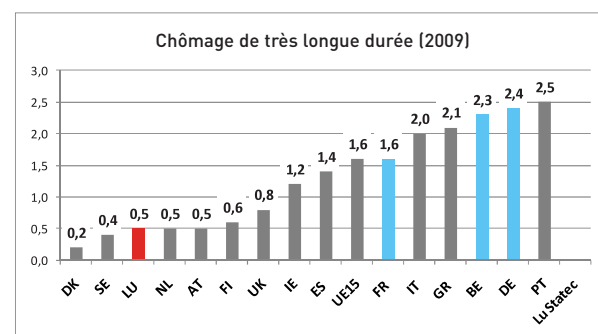
### Chômage de longue durée en pourcentage du chômage

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
UE15	48,3	48,6	47,1	45,6	44,7	42,6	40,5	41,4	42,5	42,0	40,2	36,0	33,1	33,1
BE	59,4	59,0	59,6	56,9	54,2	48,4	48,8	45,4	49,0	51,7	51,2	50,4	47,6	44,2
DK	27,9	28,3	26,6	21,6	21,7	19,7	19,1	20,4	21,5	23,4	20,8	16,2	13,1	9,1
DE	48,4	50,3	51,3	51,2	51,2	49,6	48,2	49,6	56,3	53,0	56,4	56,6	52,6	45,5
IE	59,8	56,7	52,0	42,9	37,3	32,8	30,1	32,8	34,9	33,4	31,6	29,5	27,1	29,0
GR	54,6	53,9	53,6	54,3	54,7	51,4	51,3	54,9	53,1	52,2	54,3	50,0	47,5	40,8
ES	52,8	52,2	50,0	45,5	41,7	36,1	33,7	33,6	32,0	24,5	21,7	20,4	17,9	23,7
FR	38,7	40,3	40,6	39,2	38,8	35,3	34,4	39,2	40,6	41,1	41,9	40,3	37,5	35,2
IT	65,3	64,6	60,0	61,5	61,8	62,2	59,6	58,1	49,2	49,9	49,6	47,4	45,7	44,4
LU	28,4	33,4	31,6	30,4	24,0	27,8	26,8	24,7	21,0	26,4	29,5	28,7	32,4	23,1
LU Statec					23,4	23,0	18,2	19,6	23,6	27,4	31,3	34,4	35,5	32,3
NL	50,7	47,2	39,7	36,3	26,5	26,5	26,5	27,8	34,2	40,2	43,0	39,4	34,8	24,8
AT	26,7	28,9	29,8	30,3	27,7	23,6	26,7	26,4	27,5	25,3	27,4	26,8	24,3	21,3
PT	45,6	47,3	43,1	39,3	42,3	38,0	34,6	35,0	44,3	48,2	50,2	47,1	47,4	44,2
FI		38,8	36,4	29,3	28,2	27,7	24,9	25,2	24,0	25,8	25,2	22,9	18,4	16,8
SE	28,7	31,7	31,4	28,1	25,0	20,9	19,9	17,7	19,3		15,2	13,8	12,6	13,3
UK	38,8	36,4	30,3	28,3	26,7	25,3	21,7	21,4	20,5	21,1	22,3	23,8	24,1	24,5



### Chômage de très longue durée

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
UE15	3,0	3,0	2,7	2,5	2,2	1,9	1,9	1,9	2,0	1,9	1,7	1,5	1,6	1,6
BE	3,7	3,7	4,0	3,5	2,7	2,2	2,5	2,3	2,6	2,9	2,9	2,5	2,2	2,3
DK	0,8	0,6	0,6	0,5	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2
DE	2,5	2,9	2,8	2,7	2,5	2,4	2,5	2,8	3,5	3,7	3,8	3,3	2,8	2,4
IE	4,8	3,8	2,8	1,6	1,0	0,8	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,9	1,2
GR	3,1	3,2	3,7	3,8	3,6	3,2	3,1	2,9	3,1	3,0	2,7	2,4	2,1	2,1
ES	6,2	5,7	5,0	3,8	2,9	2,2	2,1	2,0	1,8	1,1	0,9	0,8	0,9	1,4
FR	2,4	2,4	2,5	2,3	2,0	1,7	1,6	1,7	1,8	1,9	2,0	1,8	1,5	1,6
IT	5,1	5,1	4,7	4,8	4,5	4,2	3,7	3,5	2,6	2,4	2,1	1,8	1,9	2,0
LU	0,3	0,3	0,3	0,4	0,2	0,2	0,2	0,4	0,3	0,5	0,4	0,4	0,5	0,5
NL	2,1	1,6	1,1	0,7	0,4	0,3	0,4	0,5	0,7	1,1	1,0	0,9	0,6	0,5
AT	0,6	0,7	0,7	0,6	0,6	0,4	0,4	0,4	0,5	0,7	0,7	0,6	0,5	0,5
PT	1,9	1,9	1,2	0,9	0,9	0,8	0,9	1,0	1,6	1,9	2,3	2,2	2,1	2,5
FI		2,7	2,2	1,7	1,4	1,4	1,2	1,1	1,0	1,0	1,0	0,8	0,6	0,6
SE							0,0	0,0	0,0		0,4	0,3	0,3	0,4
UK	2,0	1,6	1,2	1,0	0,8	0,7	0,6	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,7	0,8



Source : Eurostat

1

1.2

## Chômage

### Chômage de longue durée

Tout comme pour le chômage total, en matière de **chômage de longue durée** (depuis plus de 12 mois), le Luxembourg fait globalement mieux que la plupart des pays de l'UE15. Seuls quatre pays à cinq pays, selon la source (Eurostat-Statec), ont en effet un chômage de longue durée inférieur au Luxembourg qui figure, avec les pays scandinaves ainsi que l'Autriche et les Pays-Bas, dans le groupe de pays où il est le plus faible.

Ce groupe de pays dont fait partie le Luxembourg est en situation particulièrement favorable avec un taux de chômage de longue durée environ plus de trois fois moins élevé que la plupart des autres pays européens.

On peut remarquer la position allemande où, bien que face à un taux de chômage global plutôt avantageux au regard des autres pays, le chômage de longue durée est par contre relativement élevé. Ceci se traduit par un **chômage de longue durée en pour-**

**centage du chômage total** de 45,5% (le plus élevé de l'UE15) signifiant que près d'un chômeur sur deux est dans cette situation depuis plus d'un an.

Le Luxembourg quant à lui, avec 32,3%, est en position intermédiaire, mais ce sont tout de même près d'un chômeur sur trois qui sont inscrits depuis plus d'un an. Rappelons que la durée d'indemnisation est en principe de 12 mois maximum. Notons toutefois que la crise n'a pas particulièrement affecté le taux de chômage de longue durée.

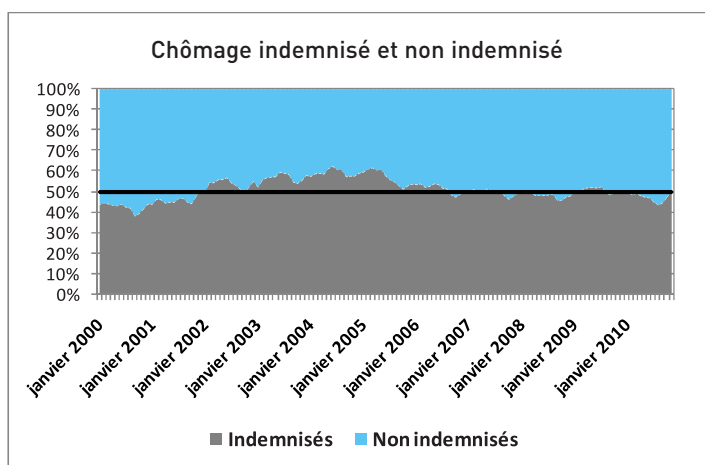
En outre, indépendamment de la crise, on note depuis 2000 (données Statec) une progression sensible de la proportion du chômage de longue durée, signe que les exclus du marché du travail éprouvent de plus en plus de difficultés à le réintégrer.

Comme pour le chômage global, en matière de **chômage de très longue durée** (plus de 24 mois), le

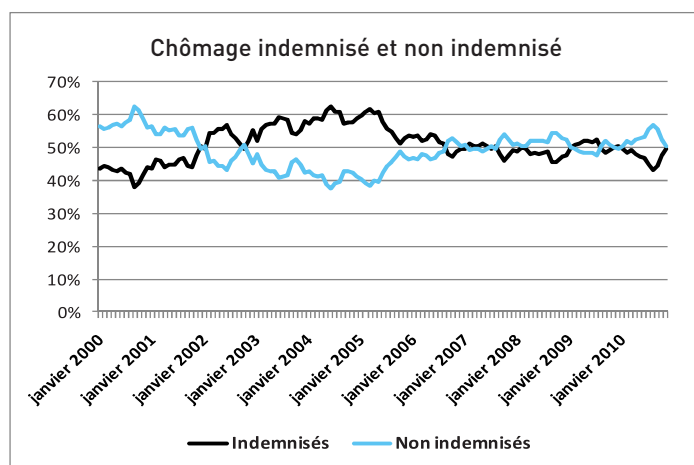
Luxembourg est, selon les données EFT, en position avantageuse en se situant parmi les pays où il est le moins élevé avec 0,5% de la population active. Toutefois, ne disposant pas des données du Statec relatives aux inscrits depuis plus de 24 mois, il est probable que la situation soit moins avantageuse pour le Luxembourg que celle décrite par Eurostat.

Au total, s'il est indéniable que le chômage au sens strict augmente, qu'il soit total ou de longue durée, le Luxembourg demeure en position relativement favorable. Notons tout de même que si la plupart des pays ont connu une situation d'amélioration de leur taux de chômage d'avant crise, le Luxembourg fait figure d'exception avec un chômage qui a progressé malgré les fortes créations d'emplois qu'il a connues.

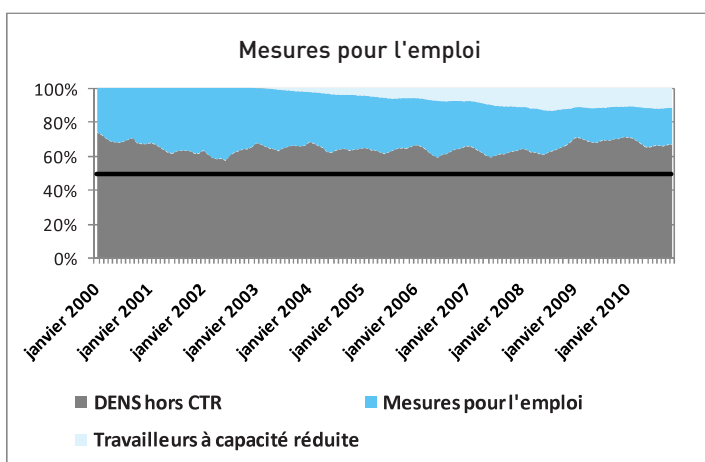
## Chômage indemnisé et non indemnisé



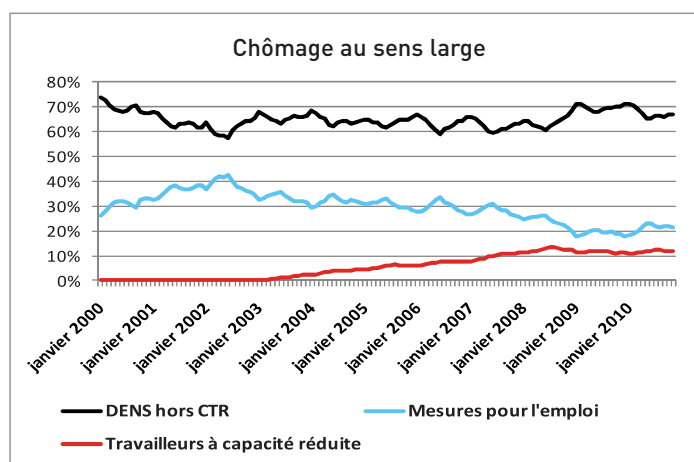
Source : Statec



## Mesures pour l'emploi et travailleurs à capacité réduite



Source : Statec





## 2

## 2.1

**Chômage : zoom sur le Luxembourg****Chômage indemnisé et non indemnisé - Mesures pour l'emploi et travailleurs à capacité réduite**

Alors que jusqu'à la moitié des années 2000 la **part des chômeurs indemnisés** connaissait une croissance régulière, en passant d'un peu plus de 40% en moyenne en 2000 à 60% entre mi-2004 et mi-2005, leur nombre relatif a connu une baisse entre la mi-2005 et la mi-2006. Depuis, le pourcentage de chômeurs indemnisés demeure à un niveau stable (50%).

Au début des années 2000, les chômeurs au sens strict représentaient autour de 70% du chômage total. Cette part a légèrement baissé pour ensuite se stabiliser et décliner lentement à un peu plus de 62%. Depuis la fin 2008, la part des chômeurs au sens strict est remontée à un niveau légèrement inférieur à 70%.

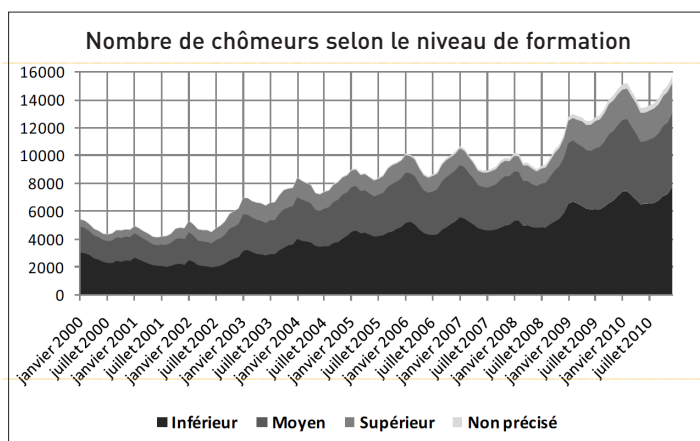
Si la part du chômage au sens strict semble donc ne pas avoir beaucoup évolué, c'est dans les deux autres

catégories que l'on a assisté au plus de changements.

En effet, la part des **mesures pour l'emploi**, après avoir progressé jusqu'au début de 2002, a connu une décrue régulière. Alors que les mesures représentaient en 2002 40% du chômage élargi, elles n'en représentaient plus que 20% en 2010. La contrepartie se trouve dans les plus de 10% de **travailleurs à capacité réduite**.

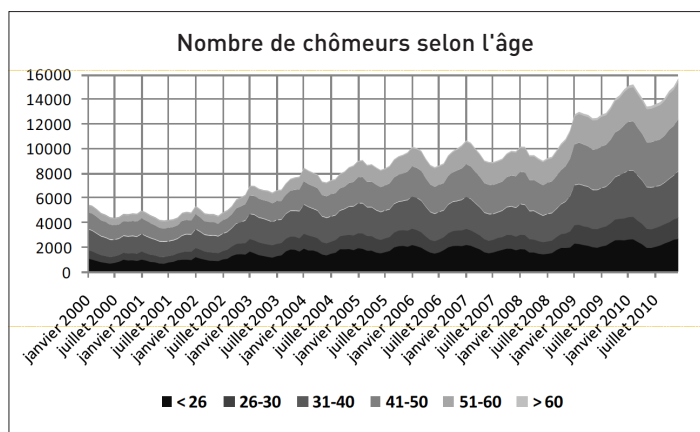
### Chômage selon le niveau de formation

	Total DENS	Inférieur	Moyen	Supérieur	Non précisé	Inférieur	Moyen	Supérieur	Non précisé
	Unités					Pourcentages			
2000	4 782	2 574	1 694	498	16	53,8%	35,4%	10,4%	0,3%
2001	4 549	2 249	1 666	617	17	49,4%	36,6%	13,6%	0,4%
2002	5 209	2 285	1 994	909	22	43,9%	38,3%	17,5%	0,4%
2003	7 003	3 157	2 557	1 265	24	45,1%	36,5%	18,1%	0,3%
2004	7 983	3 784	2 894	1 255	50	47,4%	36,3%	15,7%	0,6%
2005	8 948	4 488	3 170	1 216	74	50,2%	35,4%	13,6%	0,8%
2006	9 487	4 807	3 394	1 171	115	50,7%	35,8%	12,3%	1,2%
2007	9 623	4 989	3 371	1 110	153	51,8%	35,0%	11,5%	1,6%
2008	9 916	5 151	3 404	1 167	194	52,0%	34,3%	11,8%	2,0%
2009	13 228	6 479	4 541	1 924	284	49,0%	34,3%	14,5%	2,1%
2010	14 420	7 013	4 887	2 145	376	48,6%	33,9%	14,9%	2,6%



### Chômage selon l'âge

	Total DENS	< 26	26-30	31-40	41-50	51-60	> 60	< 26	26-30	31-40	41-50	51-60	> 60
	2000	4 782	906	584	1 452	1 215	599	26	18,9%	12,2%	30,4%	25,4%	12,5%
2001	4 549	893	588	1 285	1 116	633	35	19,6%	12,9%	28,2%	24,5%	13,9%	0,8%
2002	5 209	1 163	749	1 482	1 110	665	40	22,3%	14,4%	28,5%	21,3%	12,8%	0,8%
2003	7 003	1 508	1 031	2 002	1 534	878	49	21,5%	14,7%	28,6%	21,9%	12,5%	0,7%
2004	7 983	1 700	1 103	2 172	1 799	1 149	60	21,3%	13,8%	27,2%	22,5%	14,4%	0,8%
2005	8 948	1 847	1 204	2 329	2 089	1 406	73	20,6%	13,5%	26,0%	23,3%	15,7%	0,8%
2006	9 487	1 918	1 177	2 371	2 316	1 608	97	20,2%	12,4%	25,0%	24,4%	16,9%	1,0%
2007	9 623	1 842	1 126	2 264	2 436	1 857	97	19,1%	11,7%	23,5%	25,3%	19,3%	1,0%
2008	9 916	1 724	1 103	2 360	2 608	2 000	122	17,4%	11,1%	23,8%	26,3%	20,2%	1,2%
2009	13 228	2 281	1 588	3 307	3 415	2 462	176	17,2%	12,0%	25,0%	25,8%	18,6%	1,3%
2010	14 420	2 362	1 651	3 518	3 844	2 821	225	16,4%	11,5%	24,4%	26,7%	19,6%	1,6%



Source : Adem

## 2

## 2.2

**Chômage : zoom sur le Luxembourg****Chômage selon le niveau de formation et selon l'âge**

Concernant le **chômage selon le niveau de formation\***, sans surprise, on constate que le chômage est d'autant plus important que le niveau de formation est faible. Ainsi, en 2010, 14,9% des chômeurs étaient de niveau supérieur contre près de 50% de niveau inférieur.

On peut constater que la proportion de chômeurs de niveau supérieur a progressé pendant que celle des autres niveaux d'études diminuait légèrement. Cependant, ce phénomène, rencontré en 2009 et 2010, était également présent en 2001-2003. Avec la crise, comme lors de la précédente, il semblerait que, fort logiquement, la durée d'insertion sur le marché du travail soit plus longue, y compris pour les niveaux supérieurs. Par la suite, le phénomène de reprise économique semble faire diminuer à nouveau la proportion de chômeurs de niveau supérieur.

\* Inférieur : 9 années d'études / Moyen : 10<sup>e</sup> à 13<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire technique, 4<sup>e</sup> à 1<sup>ère</sup> de l'enseignement secondaire général / Supérieur : Enseignement post-secondaire.

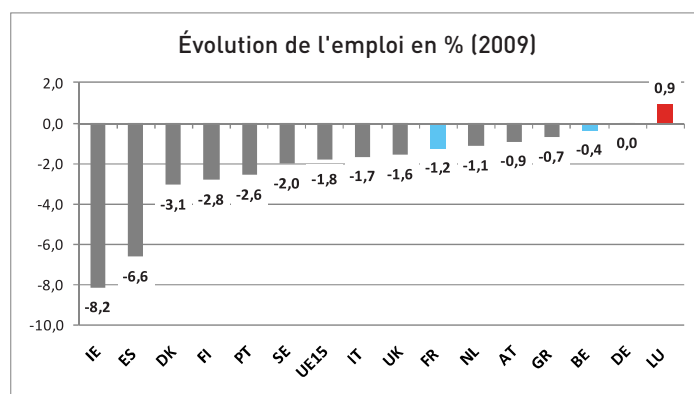
Notons également qu'en 2010, la proportion de chômeurs de niveau supérieur est moins forte que lors de la précédente crise. Sans doute faut-il y voir une augmentation généralisée qui aura touché l'ensemble des catégories de demandeurs d'emploi. En effet, lorsque l'on regarde les évolutions du nombre de demandeurs d'emploi depuis 2001, on constate que leur nombre global a progressé de 217% (plus du double), pendant que le niveau supérieur a lui progressé de 248%, les deux autres catégories ayant progressé moins que la moyenne.

Concernant le **chômage selon l'âge**, malgré l'augmentation du chômage des jeunes, on peut constater que la proportion de moins de 26 ans a plutôt diminué au détriment des plus âgés. Par rapport à 2001, le nombre de jeunes au chômage a progressé de 165%, pendant que les 41-50 ans ont progressé de 245%, les 51-60 ans de 345% et les plus de 60 ans de 551%. Toutefois, les 31-40 et les 41-50 voient leur part respective baisser ou rester pratiquement stable, contrairement aux 51+. En valeur absolue, ce sont les 31-40 et 41-50 ans qui représentent les plus grands nombres de demandeurs d'emploi.

## Créations d'emplois

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
UE15	100,0	101,0	102,8	104,7	107,0	108,5	109,2	109,8	110,6	111,7	113,4	115,2	116,1	114,0
BE	100,0	100,7	102,4	103,9	106,0	107,4	107,2	107,3	108,3	109,8	111,1	112,9	114,9	114,4
DK	100,0	101,4	102,8	103,7	104,2	105,2	105,2	104,1	103,4	104,5	106,7	109,6	111,7	108,2
DE	100,0	99,9	101,1	102,5	104,4	104,8	104,3	103,3	103,7	103,6	104,2	105,9	107,4	107,4
IE	100,0	105,6	114,5	121,9	127,4	131,3	133,4	135,9	140,5	147,4	153,8	159,5	157,6	144,8
GR	100,0	99,5	102,4	102,8	103,3	103,4	105,7	107,0	109,6	110,4	114,1	116,1	116,3	115,5
ES	100,0	103,6	108,2	113,2	119,0	122,7	125,7	129,6	134,2	139,7	145,1	149,5	148,9	139,0
FR	100,0	100,4	102,0	104,0	106,8	108,7	109,4	109,5	109,6	110,3	111,3	112,9	113,6	112,2
IT	100,0	100,3	101,3	102,4	104,4	106,5	108,3	109,9	110,4	111,1	113,2	114,7	115,0	113,1
LU	100,0	103,1	107,7	113,1	119,4	126,0	130,0	132,4	135,3	139,3	144,3	150,7	157,8	159,3
NL	100,0	103,1	105,8	108,5	110,9	113,2	113,8	113,2	112,3	112,8	114,7	117,6	119,4	118,0
AT	100,0	100,7	101,7	103,3	104,3	105,0	104,9	104,8	106,3	107,9	109,4	111,4	113,3	112,3
PT	100,0	102,6	105,5	106,9	109,2	111,2	111,8	111,2	111,1	110,7	111,3	111,2	111,7	108,8
FI	100,0	103,4	105,3	107,9	110,2	111,6	112,7	112,8	113,2	114,8	116,9	119,4	121,3	117,9
SE	100,0	98,7	100,4	102,5	105,0	107,2	107,3	106,6	105,9	106,2	108,0	110,5	111,5	109,2
UK	100,0	101,8	102,8	104,3	105,5	106,3	107,2	108,2	109,3	110,5	111,4	112,2	113,0	111,2

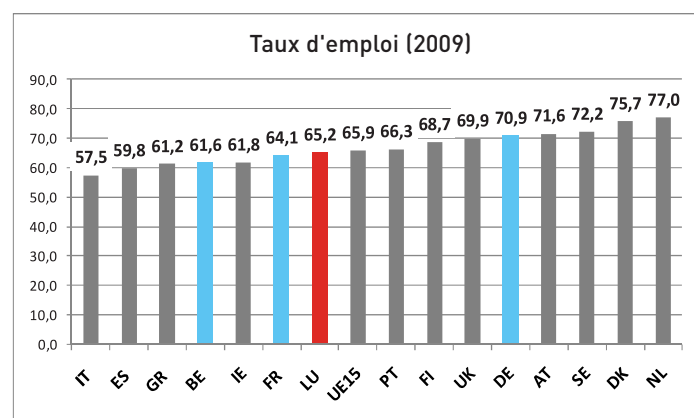
Source : Eurostat, calculs CSL (1996 = 100)



## Taux d'emploi

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
UE15	60,3	60,7	61,4	62,5	63,4	64,1	64,2	64,5	64,9	65,4	66,2	66,9	67,3	65,9
BE	56,2	56,8	57,4	59,3	60,5	59,9	59,9	59,6	60,3	61,1	61,0	62,0	62,4	61,6
DK	73,8	74,9	75,1	76,0	76,3	76,2	75,9	75,1	75,7	75,9	77,4	77,1	77,9	75,7
DE	64,1	63,7	63,9	65,2	65,6	65,8	65,4	65,0	65,0	66,0	67,5	69,4	70,7	70,9
IE	55,4	57,6	60,6	63,3	65,2	65,8	65,5	65,5	66,3	67,6	68,7	69,2	67,6	61,8
GR	55,0	55,1	56,0	55,9	56,5	56,3	57,5	58,7	59,4	60,1	61,0	61,4	61,9	61,2
ES	47,9	49,5	51,3	53,8	56,3	57,8	58,5	59,8	61,1	63,3	64,8	65,6	64,3	59,8
FR	59,5	59,6	60,2	60,9	62,1	62,8	63,0	64,0	63,8	63,7	63,7	64,3	64,9	64,1
IT	51,2	51,3	51,9	52,7	53,7	54,8	55,5	56,1	57,6	57,6	58,4	58,7	58,7	57,5
LU	59,2	59,9	60,5	61,7	62,7	63,1	63,4	62,2	62,5	63,6	63,6	64,2	63,4	65,2
NL	66,3	66,5	70,2	71,7	72,9	74,1	74,4	73,6	73,1	73,2	74,3	76,0	77,2	77,0
AT	67,8	67,8	67,9	68,6	68,5	68,5	68,7	68,9	67,8	68,6	70,2	71,4	72,1	71,6
PT	64,1	65,7	66,8	67,4	68,4	69,0	68,8	68,1	67,8	67,5	67,9	67,8	68,2	66,3
FI	62,4	63,3	64,6	66,4	67,2	68,1	68,1	67,7	67,6	68,4	69,3	70,3	71,1	68,7
SE	70,3	69,5	70,3	71,7	73,0	74,0	73,6	72,9	72,1	72,5	73,1	74,2	74,3	72,2
UK	69,0	69,9	70,5	71,0	71,2	71,4	71,4	71,5	71,7	71,7	71,6	71,5	71,5	69,9

Source : Eurostat



## 3

## Emploi

## 3.1 Création d'emplois et taux d'emploi

Sur l'ensemble de la période, le Luxembourg est de loin le pays ayant connu la plus forte **création d'emplois**. Depuis 1996, l'emploi intérieur a augmenté de près de 60% quand la moyenne de l'UE15 connaissait une progression de 14%.

En 2009, le Luxembourg a même été le seul pays de l'UE15 à créer des emplois avec une progression de 0,9%. On peut noter au passage que si les coûts de la main-d'œuvre étaient véritablement trop élevés par rapport à ce que rapporte chaque emploi, c'est-à-dire la productivité, il est peu probable que les entreprises embaucheraient à un tel rythme.

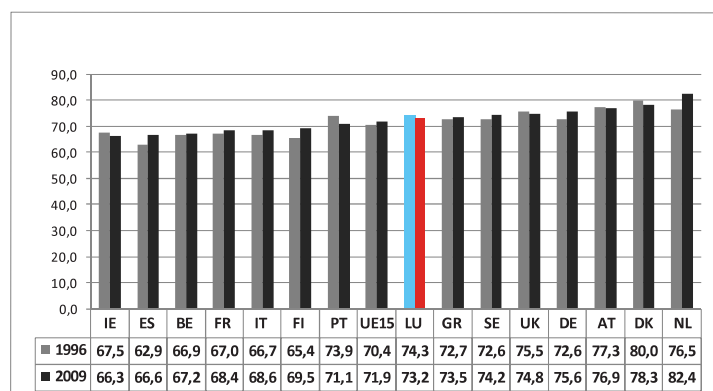
Malgré cette exceptionnelle croissance de l'emploi, le **taux d'emploi** demeure à un niveau moyen, juste en-dessous de la moyenne européenne. Le taux d'emploi est défini comme le nombre de personnes en emploi rapporté à la population âgée de 15 à 64 ans.

Depuis 1996, celui-ci a presque constamment progressé, au Luxembourg comme dans les autres pays. Avec un gain de 6 points, le Luxembourg se situe dans un niveau de progression intermédiaire, toutefois légèrement supérieur à la moyenne européenne.

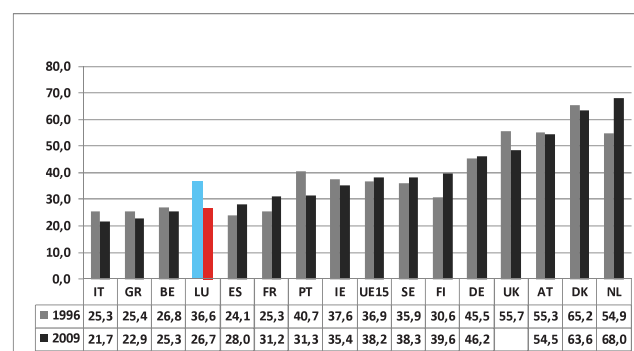
Comment expliquer cette progression moyenne du taux d'emploi, accompagnée d'un tel niveau de créations d'emplois ?

Une explication tient bien sûr dans le recours abondant à la main-d'œuvre frontalière. Nous reviendrons plus tard sur ce phénomène dans l'analyse détaillée des données luxembourgeoises. Mais une partie de l'explication tient également dans le détail des taux d'emploi par catégorie d'âge et de sexe.

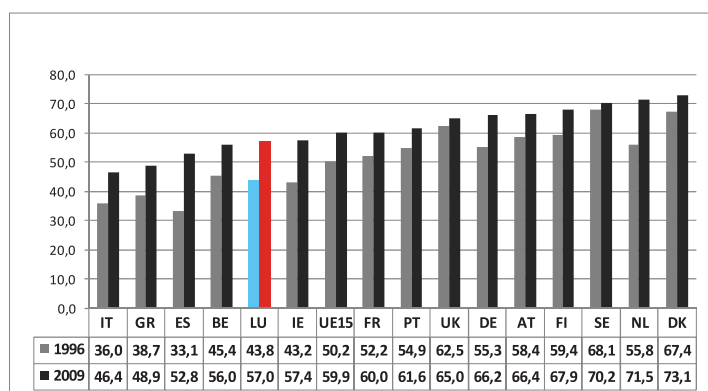
### Taux d'emploi des hommes



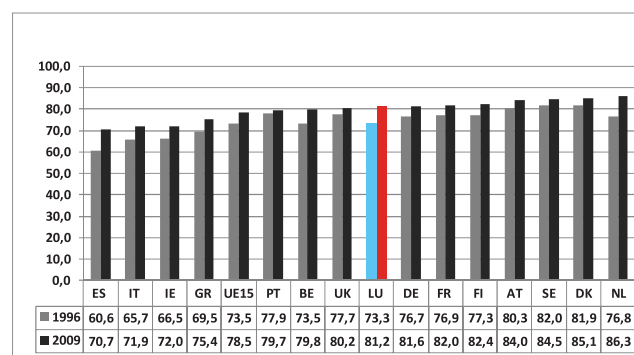
### Taux d'emploi des 15-24 ans



### Taux d'emploi des femmes

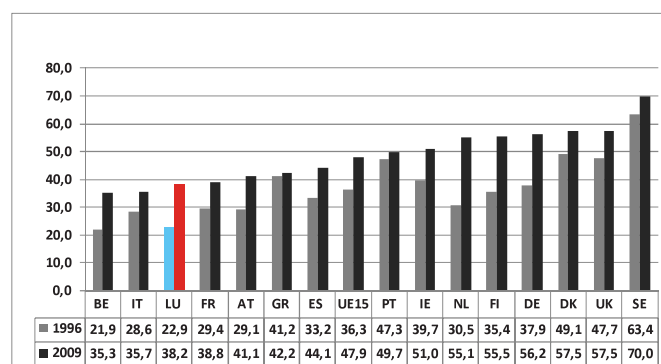


### Taux d'emploi des 25-54 ans



Source : Eurostat

### Taux d'emploi des 55-64 ans



Remarquons tout d'abord qu'il existe une grande différence de **taux d'emploi selon le genre**. Alors que le taux d'emploi masculin au Luxembourg est tout à fait dans la norme et même au-dessus de la moyenne européenne, le taux d'emploi féminin se situe à un niveau particulièrement faible, seuls quatre pays faisant moins bien.

On constate néanmoins que le taux d'emploi masculin a légèrement diminué de 0,9 point (rappelons que les données sur le taux d'emploi sont issues de l'Enquête sur les forces de travail et que, comme toute enquête, elle est soumise à une marge d'erreur, si bien que d'infimes variations ne sont pas forcément statistiquement significatives), pendant que le taux d'emploi féminin s'est lui accru de manière très forte avec +13,2 points, seuls l'Espagne, l'Irlande et les Pays-Bas ayant connu une progression plus forte.

Si le rattrapage du taux d'emploi féminin se poursuit, le taux d'emploi total devrait donc poursuivre le sien dans les années à venir.

L'analyse des **taux d'emploi selon l'âge** est également riche d'enseignements. Le taux d'emploi des **15-24 ans** a véritablement chuté entre 1996 et 2009 au Luxembourg avec -9,9 points, soit la plus forte baisse du taux d'emploi de l'UE15. Cette baisse touche un peu plus les femmes que les hommes, tout en étant de niveau comparable (respectivement -10,6 points et -9,2 points). Alors que le taux d'emploi des jeunes se situait à un niveau intermédiaire en 1996 avec un niveau proche de la moyenne, en

2009, avec 26,7%, le taux d'emploi des jeunes luxembourgeois est un des plus faibles de l'UE15.

Cette baisse du taux d'emploi des jeunes est le résultat de deux phénomènes conjoints ayant joué de manière peu ou prou équivalente :

- d'une part, on a assisté sur la période à une baisse du taux d'emploi résultant d'une augmentation de la durée d'étude. Ce phénomène plutôt positif dans le contexte d'une « économie de la connaissance » joue pour 5 points de baisse du taux d'emploi ;
- d'autre part, on a assisté à une progression du chômage des jeunes qui est passé de 8,2% en 1996 à 16,5% en 2009.

Concernant les **25-54 ans**, il y a peu à dire. Le Luxembourg se situe tout à fait dans la norme avec un taux d'emploi de 81,2%. Entre 1996 et 2009, on peut tout de même noter que le Luxembourg est parmi les pays ayant vu le taux d'emploi augmenter le plus fortement dans l'UE15, simplement devancé par l'Espagne et les Pays-Bas.

Cette progression doit à l'accroissement spectaculaire de 17,5 points du taux d'emploi des femmes, seule l'Espagne ayant réalisé une meilleure performance, pendant que le taux d'emploi masculin diminuait légèrement.

Du côté des **55-64 ans**, le taux d'emploi a également connu une nette progression avec 15,3 points de plus, mais demeure encore infé-

rieur à la plupart des pays de l'UE15. Cependant, ce constat doit être nuancé. En effet, seuls trois pays de l'UE15 ont connu des progressions plus fortes, montrant que le Luxembourg rattrape progressivement son retard.

En outre, il convient de garder à l'esprit que de nombreux résidents de cette tranche d'âge ont commencé leur carrière relativement tôt et ont acquis le droit d'être en retraite avant 65 ans, phénomène qui va évoluer en raison de l'allongement de l'âge de scolarisation.

En fait, si l'on observe les taux d'emploi en Europe, on constate qu'il n'existe que très peu de divergences pour la catégorie des 25-54 ans. L'essentiel des divergences provient des moins de 25 ans et des plus de 54 ans.

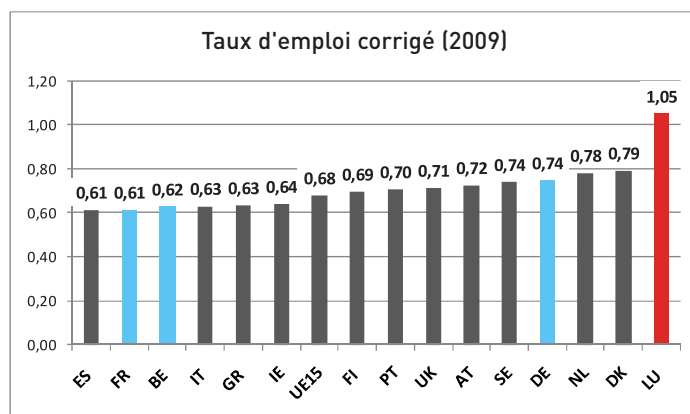
Dans le premier cas, la durée des études est un élément primordial, ainsi que des différences structurelles comme par exemple une prépondérance de l'apprentissage comme en Allemagne. Dans le second cas, l'âge de départ effectif à la retraite ou préretraite est évidemment prépondérant.

Dans tous les cas, le taux de chômage va jouer sur les taux d'emploi. Toutefois, le Luxembourg figurant parmi les pays les mieux placés, les faiblesses de taux d'emploi chez les jeunes et les plus âgés tiennent essentiellement de différences structurelles qui devraient s'estomper avec le temps, notamment pour les plus âgés.

## Taux d'emploi corrigé

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
UE15	0,62	0,63	0,64	0,65	0,66	0,67	0,67	0,67	0,67	0,68	0,68	0,69	0,69	0,68
BE	0,58	0,58	0,59	0,60	0,61	0,62	0,62	0,61	0,62	0,62	0,62	0,63	0,63	0,62
DK	0,75	0,76	0,77	0,77	0,78	0,78	0,78	0,77	0,77	0,77	0,79	0,81	0,82	0,79
DE	0,67	0,67	0,68	0,69	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,71	0,73	0,74	0,74
IE	0,57	0,59	0,63	0,65	0,67	0,68	0,67	0,67	0,68	0,70	0,71	0,72	0,70	0,64
GR	0,57	0,56	0,58	0,57	0,57	0,57	0,58	0,59	0,60	0,61	0,63	0,64	0,64	0,63
ES	0,51	0,53	0,55	0,57	0,60	0,61	0,62	0,63	0,64	0,65	0,67	0,67	0,66	0,61
FR	0,59	0,59	0,59	0,60	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,61
IT	0,56	0,57	0,57	0,58	0,60	0,61	0,62	0,63	0,63	0,63	0,64	0,65	0,64	0,63
LU	<b>0,80</b>	<b>0,81</b>	<b>0,84</b>	<b>0,87</b>	<b>0,91</b>	<b>0,94</b>	<b>0,96</b>	<b>0,97</b>	<b>0,98</b>	<b>0,99</b>	<b>1,01</b>	<b>1,03</b>	<b>1,06</b>	<b>1,05</b>
NL	0,69	0,71	0,73	0,74	0,75	0,76	0,76	0,76	0,75	0,75	0,76	0,78	0,79	0,78
AT	0,68	0,69	0,69	0,70	0,70	0,70	0,70	0,69	0,70	0,70	0,71	0,72	0,73	0,72
PT	0,68	0,69	0,71	0,72	0,73	0,74	0,74	0,73	0,72	0,72	0,72	0,72	0,72	0,70
FI	0,61	0,63	0,64	0,65	0,66	0,67	0,67	0,67	0,68	0,68	0,69	0,71	0,72	0,69
SE	0,73	0,72	0,73	0,74	0,76	0,77	0,76	0,75	0,74	0,74	0,75	0,76	0,76	0,74
UK	0,69	0,70	0,71	0,71	0,72	0,72	0,72	0,72	0,73	0,73	0,73	0,72	0,73	0,71

Source : Eurostat, calculs CSL





Le **taux d'emploi corrigé** rapporte le nombre d'emplois à la population âgée de 15 à 64 ans. Le taux d'emploi avait été introduit comme indicateur structurel suite à la stratégie de Lisbonne avec l'idée que compte tenu du niveau de productivité européen, une augmentation du taux d'emploi permettrait à l'Europe de rattraper le niveau américain. Même à productivité constante, si plus d'individus participent à la production, le niveau de richesse augmente mécaniquement.

Sans surprise, le Luxembourg, à la faveur du travail transfrontalier, figure loin devant les autres pays avec plus

d'un emploi par habitant de 15 à 64 ans (105%). On peut noter qu'avec la crise, ce chiffre a légèrement diminué en 2009, comme dans tous les pays européens.

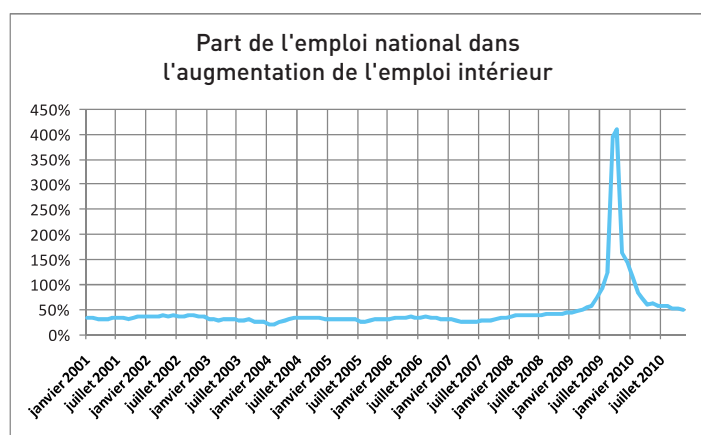
En dehors de l'année 2009, le Luxembourg a connu une progression constante de ce ratio qui est passé de 0,80 en 1996 à 1,05. C'est de cette progression exceptionnelle, grâce à l'emploi frontalier, que le Luxembourg doit son niveau de richesse également exceptionnel.

Dès lors, de nombreux autres indicateurs concernant l'emploi sont à

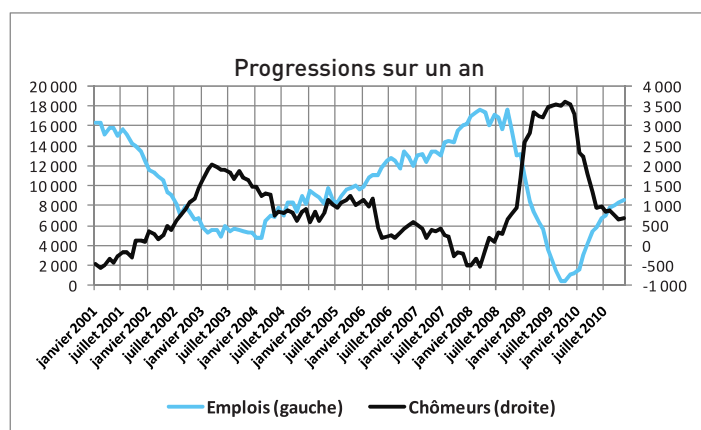
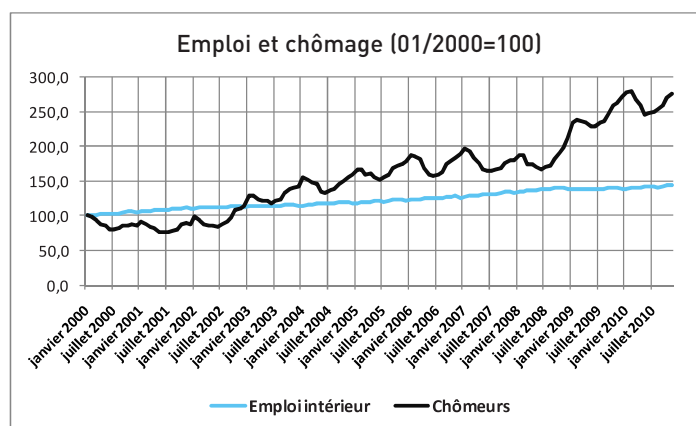
relativiser. Ainsi, si le taux d'emploi global demeure à un niveau moyen, ce n'est pas faute d'emplois, mais bien parce que le pays dispose de moyens permettant d'être riche sans un taux d'emploi résident forcément très élevé.

De même, si le chômage a connu une certaine progression, là encore, le dynamisme de l'emploi ne peut être mis en cause, d'autant plus que le Luxembourg dispose de plus d'emplois que d'habitants en âge de travailler. C'est donc bien ailleurs qu'il faut rechercher les causes de la montée du chômage.

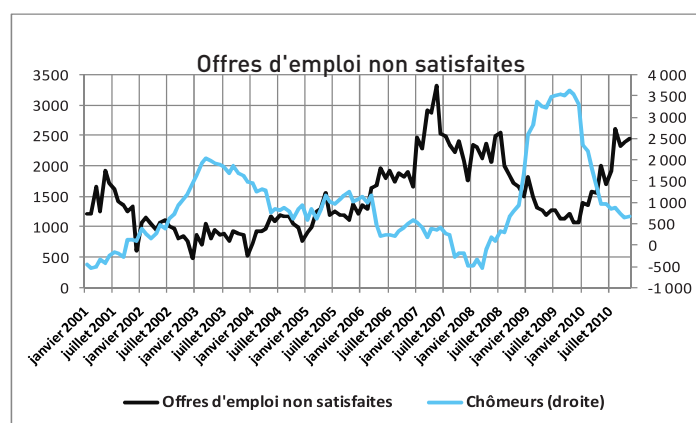
## Emploi au Luxembourg



Note : hors fonctionnaires internationaux



Source : Statec



## Emploi : zoom sur le Luxembourg

La **part de l'emploi national dans l'augmentation de l'emploi intérieur** est riche d'enseignements. Jusqu'en 2007, l'emploi national représentait en moyenne 31% de l'augmentation du stock d'emplois intérieurs. Cela signifie que pour trois emplois créés, un l'était à destination d'un résident.

Avec la crise, ce taux a brusquement grimpé à plus de 400% durant le mois d'octobre 2009 au cours duquel, l'emploi intérieur n'augmentait que de 386 unités en rythme annuel pendant que l'emploi résident (hors fonctionnaires internationaux) augmentait de 1.583 unités (voir encadré p. 69).

En dehors de la crise où le volume d'emplois créés ne permettait de toute façon pas de résorber le chômage, car ne couvrant pas l'augmentation de la population active,

l'augmentation de l'emploi a donc profité principalement aux salariés frontaliers qui ont bénéficié d'environ deux tiers de l'augmentation du stock d'emplois intérieurs.

Par rapport à juin 2001, plus faible chiffre absolu du chômage depuis 2000 avec 4.167 demandeurs d'emploi, on comptait environ 11.000 chômeurs supplémentaires pendant que l'emploi avait augmenté de son côté de près de 90.000 unités.

Il y aurait donc une large place pour que le Luxembourg ne connaisse qu'un chômage frictionnel à la condition de favoriser l'adéquation entre main-d'œuvre résidente et besoins des entreprises.

On constate en effet que depuis 2000, les rares périodes où le Luxembourg

a connu une décrue du chômage en rythme annuel (janvier à septembre 2001 avec 350 demandeurs d'emploi en moins en moyenne, et septembre 2007 à avril 2008 avec 330 chômeurs de moins en moyenne) correspondent à des périodes où les créations d'emplois étaient en rythme annuel supérieures à 15.000 unités pour la première et à 17.000 pour la seconde.

Ces rythmes particulièrement élevés de créations d'emplois correspondaient à des fins de périodes de croissance dont nul ne sait si le Luxembourg les retrouvera.

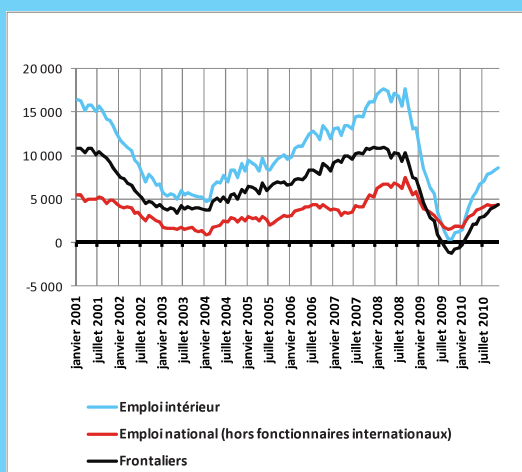
Toutefois, les offres d'emploi non satisfaites remontant à un niveau relativement élevé laissent augurer au moins une stabilisation du chômage.



## Le travail frontalier : variable d'ajustement du marché du travail luxembourgeois durant la crise

C'est l'emploi frontalier qui a servi de variable d'ajustement, comme le montre ce graphique. On peut en effet constater qu'avec la crise, la progression de l'emploi frontalier est pour la première fois devenue négative entre août 2009 et janvier 2010. Cependant, l'évolution de l'emploi intérieur est demeurée positive à la faveur d'un emploi résident qui a continué sa progression.

### Évolution en rythme annuel

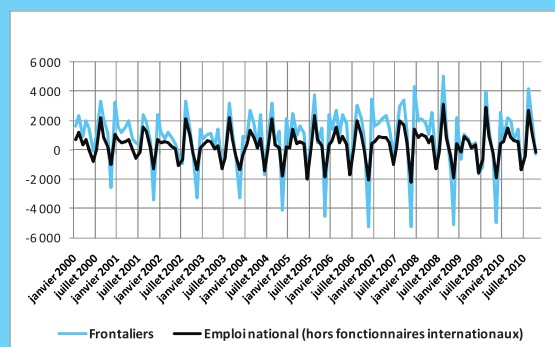


Source : Statec

Au plus fort de la crise, en septembre et octobre 2009, l'emploi intérieur continuait à progresser d'un peu moins de 400 unités, mais à la faveur d'une évolution contrastée entre l'emploi national (+1.500 à 1.600 unités) et l'emploi frontalier (-1.100 et -1.200 unités).

Une autre illustration du rôle de la main-d'œuvre frontalière en tant que variable d'ajustement est illustrée par le graphique suivant relatif aux variations mensuelles de l'emploi frontalier et national.

### Évolution en rythme mensuel



Source : Statec

Les évolutions mensuelles respectives montrent clairement que l'emploi frontalier est nettement plus soumis aux variations saisonnières que l'emploi national. De ce fait, il convient de ne pas se méprendre à la lecture des chiffres relatifs aux formes précaires d'emploi (CDD, intérim, temps partiel subi). En effet, ces chiffres issus de l'EFT ne concernent que les travailleurs résidents. Or, la plus grande saisonnalité des emplois frontaliers laisse à penser que ces formes précaires d'emploi touchent avant tout les frontaliers.





# Conditions et qualité d'emploi





## Les grandes tendances

Les inégalités ne se bornent pas aux revenus, elles représentent toute une gamme d'écart, à l'instar du statut dans l'emploi, par exemple. Ainsi, les conditions de santé et de sécurité dans l'emploi sont au Luxembourg le troisième facteur décisif lors de la recherche d'un emploi ou pour la décision en faveur d'un nouvel emploi, devant les horaires de travail et après le salaire et la sécurité de l'emploi.

Or, on constate une évolution manifeste, celle d'une déviation par rapport à la norme sur le marché de l'emploi en termes de conditions d'emploi ou de qualité de celui-ci. Certes, si certains phénomènes peuvent parfois être encore marginaux et que le Luxembourg fait encore généralement figure de bon élève de l'UE15, la tendance à l'accélération n'en est pas moins lourde. Le Luxembourg est bien en phase de rattrapage, surpassant souvent les autres États membres dans la progression de ses taux.

Si la norme est toujours au CDI à temps complet, les formes atypiques et asociales de l'emploi ont progressé de manière fulgurante sur le moyen à long terme : emploi temporaire (+177%) aussi dans sa forme involontaire, l'intérim de plus en plus prisé (+83%), le temps partiel (+132%) y compris subi, horaires atypiques, second emploi. Les données européennes basées sur les enquêtes sur les forces de travail ne tiennent aucun compte du facteur frontalier

qui, probablement, pèserait encore davantage sur ces phénomènes s'il était mesuré.

Bien sûr, les formes de travail déviantes ne sont pas automatiquement précaires, mais on constate tout de même que le Luxembourg, avec 10% de travailleurs pauvres, figure parmi les pays avec un taux de pauvreté en emploi parmi les plus élevés de l'UE15. Si la pauvreté au travail s'est fortement réduite pour les travailleurs à temps partiel, elle a par contre augmenté pour les salariés à temps plein. De même, à l'aune de l'intensité de travail du ménage, le Luxembourg a globalement vu s'accroître, parfois sévèrement pour les ménages avec enfants, les taux de risque de pauvreté laborieuse, y compris pour le haut de la fourchette d'intensité de travail.

Globalement, l'évaluation de l'emploi par les salariés est toujours plutôt positive, mais, là aussi, on observe une hausse tendancielle de l'insatisfaction à laquelle l'intensification du travail pourrait ne pas être étrangère. Celle-ci exerce aussi un effet sur la santé mentale des salariés qui s'est dégradée relativement fortement au Luxembourg.

L'incidence globale des accidents graves baisse au Luxembourg, mais moins fortement que dans de nombreux pays. Sectoriellement, le Luxembourg connaît un taux d'incidence standardisé plus important que le reste de l'UE15, pour tous les secteurs, hormis celui de l'industrie où il fait pratiquement jeu égal. Le

taux d'incidence des accidents graves dans la construction est non seulement supérieur à la moyenne européenne, mais il est également le plus élevé de l'UE15.

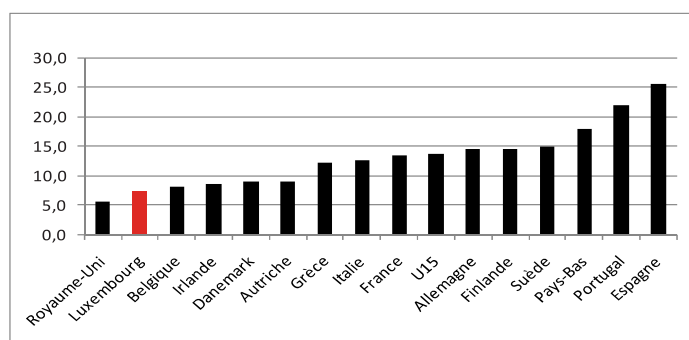
Si c'est au Luxembourg que l'on compte parmi les meilleures proportions d'années de vie en bonne santé à 65 ans (et les améliorations parmi les plus franches du nombre de celles-ci), elles ne sont toutefois pas maximales. Qui plus est, l'espérance de vie à 65 ans y reste plus courte de 0,1 à 2,1 ans, hommes et femmes confondus, que dans un certain nombre de pays de l'UE15.

### Emploi temporaire en % des salariés

	1996	2009
UE15	11,8	13,6
Belgique	5,9	8,2
Danemark	11,3	8,9
Allemagne	11,1	14,5
France	12,5	13,5
Italie	7,4	12,5
<b>Luxembourg</b>	<b>2,6</b>	<b>7,2</b>
Pays-Bas	11,9	18,0
Finlande	17,3	14,5
Suède	11,5	14,9
Royaume-Uni	7,0	5,5

Source : Eurostat

### Temporaires en % des salariés (2009)



## 1

## 1.1

**Emploi atypique  
et/ou asocial****Emploi temporaire**

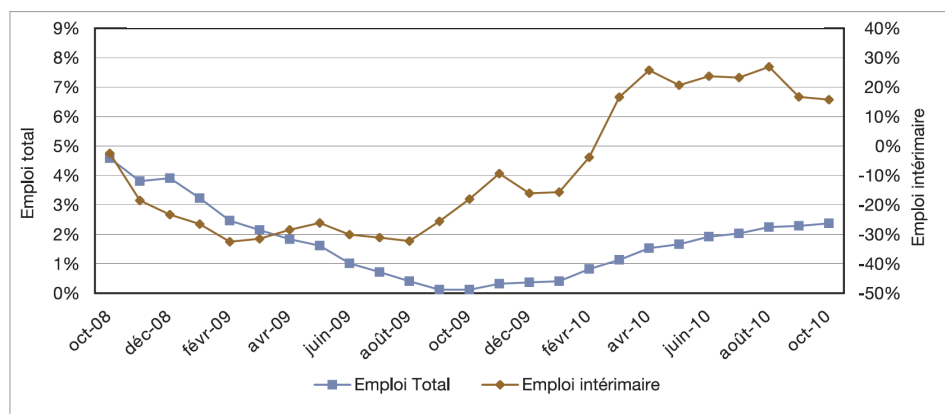
L'**emploi temporaire** (ou à durée déterminée) reste marginal au Luxembourg, toujours sous les 10% de salariés, ce qui signifie que l'emploi en CDI reste ultra-majoritaire parmi les résidents, avec une part de plus de 90%. Mais, le Luxembourg semble en phase de rattrapage : contrairement au Royaume-Uni, par exemple, qui connaît un recul de l'emploi temporaire entre 1996 et 2009, le travail temporaire a connu une accélération très forte (177%) sur la période, soit la plus forte de toute l'UE15. Le Luxembourg se rapproche ainsi de la Belgique, qui, avec l'Allemagne, connaît aussi une croissance dynamique de l'emploi temporaire salarié, mais bien inférieure à celle du Luxembourg.

Les 15-24 ans sont particulièrement concernés par cette explosion, avec une multiplication par près de quatre. Les femmes ont également connu une augmentation plus forte de l'emploi à durée déterminée que les hommes, et elles connaissent toujours une part d'emploi temporaire plus importante que ceux-ci, ce qui semble représenter un phénomène structurel en Europe.

Au total, le contrat temporaire a contribué pour un cinquième dans la création de l'emploi résident sur la période. Depuis 2005, la progression des formes temporaires de l'emploi salarié a été de 35% au Luxembourg (112% depuis 2000), alors que, dans le même temps, la moyenne des 15 baissait.

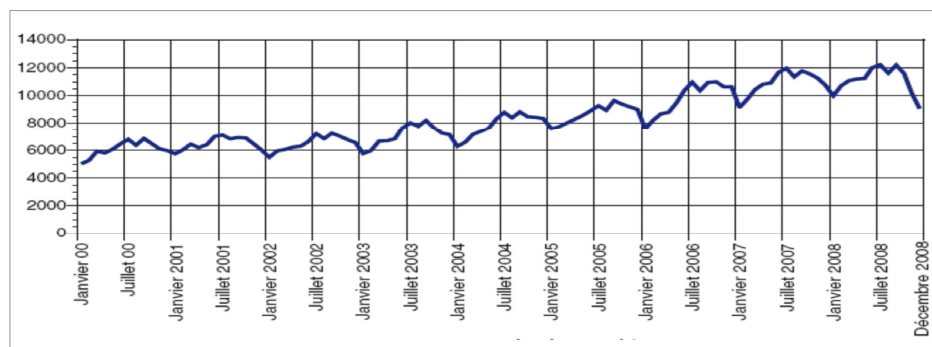
44% des personnes sous contrat à durée déterminée évoquent l'impossibilité de trouver un travail permanent au Luxembourg, contre 10% qui n'en auraient pas voulu. 20% des temporaires sont en période de probation et 26% en cours de formation ou en formation professionnelle.

### Emploi intérimaire par rapport à l'emploi total [évolution en %]



Source : IGSS, tableau de bord emploi, 02.2011

### Évolution du nombre d'intérimaires



Source : EURES, Les cahiers transfrontaliers d'EURES, Luxembourg n°1/2010

## Emploi atypique et/ou asocial

### Emploi intérimaire

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'**emploi intérimaire**, de quelque 6.000 intérimaires en moyenne en 2000, le nombre moyen a grimpé jusqu'à 11.000 unités en 2008, soit +83%. À noter que près d'un quart des intérimaires étaient détachés en 2008 et que seules 65% des entreprises utilisatrices étaient domiciliées au Luxembourg contre 88% en 2000.

Si le rythme de croissance de l'intérim est lié à la conjoncture, avec des fortes baisses pendant la crise, il reste néanmoins tendanciellement fortement orienté à la hausse et s'inscrit durablement dans le paysage comme une forme d'emploi prisée par les entreprises. Et si l'intérim n'a contribué que pour 7,5% de l'em-

ploi total sur la période, il a toutefois représenté plus d'un quart de la progression de l'emploi temporaire.

On peut déduire des données d'Eures, croisées à celles du Statec, que l'intérim a progressé de 71% entre 2002 et 2008, alors que l'emploi total augmentait dans le même temps de seulement 21%, si bien que la part de l'intérim dans l'emploi total a crû de quelque 40% pour s'élever à 3,2% en 2008. La crise étant passée par là, au 30.09.2010, la part de l'intérim ne représentait plus que 2,3% selon l'IGSS ; il conviendra toutefois de vérifier la moyenne de l'année 2010.

De septembre 2009 à septembre 2010, l'emploi intérimaire a crû de 16,7% (2,3% seulement pour l'emploi total),

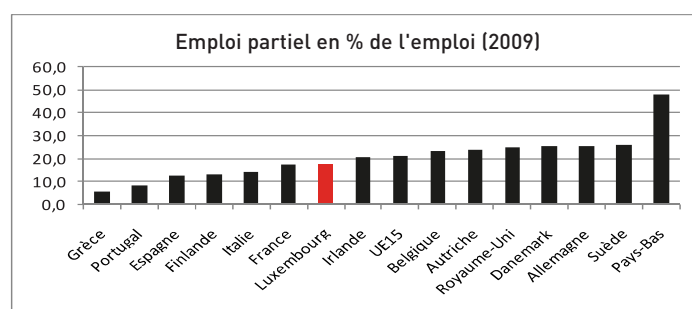
alors qu'il baissait en septembre 2009 de 25,6% (+0,1% pour l'emploi) par rapport à 2008 et avait augmenté de 7,7% par rapport à 2007 (emploi : +5,2%) où il avait déjà crû de 6,6% depuis septembre 2006 (+4,5% seulement pour l'emploi total).

Il importe de noter que, depuis 2002, les frontaliers constituent en moyenne près de 80% des effectifs, légèrement en baisse, d'un point de % entre 2002 et 2008. Toutefois, 2002-2008 aura vu la progression du travail intérimaire résident de 78%, contre 68% pour les frontaliers, leur part respective dans l'emploi résident et frontalier passant respectivement à 1,2% (+50%) et 5,9% (+18%).

## Emploi à temps partiel en % de l'emploi

	1983	1996	2009
UE15	:	16,0	21,0
Belgique	7,9	14,0	23,2
Danemark	23,6	21,2	25,2
Allemagne	12,2	16,2	25,4
France	9,4	15,9	17,1
<b>Luxembourg</b>	<b>6,6</b>	<b>7,6</b>	<b>17,6</b>
Pays-Bas	21,0	37,8	47,7
Finlande	:	11,2	13,3
Suède	:	24,0	26,0
Royaume-Uni	18,2	23,8	25,0

Source : Eurostat



## Emploi atypique et/ou asocial

### Emploi à temps partiel

Dynamisme tout aussi remarqué pour le **temps partiel** : en occupant cette fois le milieu du classement en 2009, le Luxembourg a connu une augmentation du temps partiel de 132% pendant qu'il progressait de 31% en Europe.

Plus de la moitié de la croissance de l'emploi résident est due au temps partiel sur cette période. À nouveau, le Luxembourg est en phase de rattrapage en ce qui concerne le temps partiel : plus substantielle que celle du travail temporaire, la part de l'emploi à temps partiel occupe près d'un cinquième de l'emploi résident en 2009 ( $\pm 18\%$ ), ce qui place le Grand-Duché à la dixième place (UE15 et 27). La part des femmes (plus de 80%) y est toujours plus importante que

dans la moyenne européenne (77,4%), mais en léger repli (cinq points de %) depuis 1996 à la faveur des hommes ; c'est au Luxembourg que l'on rencontre le sixième plus fort écart entre genres.

Le temps partiel involontaire progresse légèrement depuis 1996 à près de 9%. La raison principale invoquée pour le choix du temps partiel découle toutefois d'une responsabilité familiale au sens large, avec 58% des temps partiels. Quelques 5% seraient en formation, et 25% invoquent d'autres raisons. La proportion de temps partiel décroît plutôt avec l'âge si l'on est un homme, mais progresse en fonction de celui-ci si l'on est une femme.

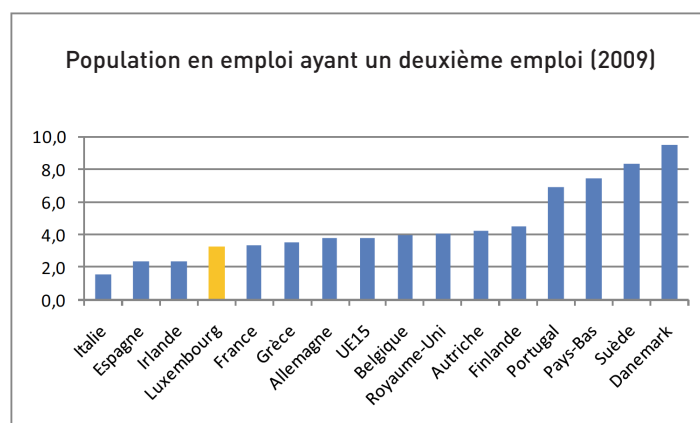
#### L'abstraction frontalière dans les enquêtes sur l'emploi

Il importe de souligner une fois encore que les statistiques relatives à l'emploi tirées des enquêtes sur les forces de travail (EFT) ne concernent que les résidents. La prise en compte des travailleurs frontaliers pourrait très bien exercer une distorsion forte sur les résultats globaux, à l'exemple du travail intérimaire. Au 30.09.2010, l'intérim frontalier représentait 3,5% de l'emploi frontalier, alors qu'au même moment l'emploi intérimaire hors frontaliers ne pesait que 1,3% de l'emploi résident. Dès lors, le total de l'intérim dans l'emploi salarié total s'élève à 2,3%, frontaliers compris, et non pas à 1,3% comme pour les seuls résidents. Ce phénomène pourrait donc aussi concerner de manière plus ou moins spectaculaire les autres formes d'emploi évaluées par les EFT.

## Population en emploi ayant un deuxième emploi [%]

	1996	2009
UE15	3,4	3,8
Belgique	2,6	4,0
Danemark	6,5	9,5
Allemagne	2,4	3,8
Irlande	1,8	2,3
Grèce	3,8	3,5
Espagne	1,6	2,3
France	3,4	3,4
Italie	1,4	1,6
<b>Luxembourg</b>	<b>0,9</b>	<b>3,2</b>
Pays-Bas	5,2	7,4
Autriche	3,8	4,2
Portugal	6,4	6,9
Finlande	4,6	4,5
Suède	8,0	8,4
Royaume-Uni	5,1	4,0

Source : Eurostat





1

**Emploi atypique  
et/ou asocial**

1.4

**Population en emploi ayant  
un deuxième emploi**

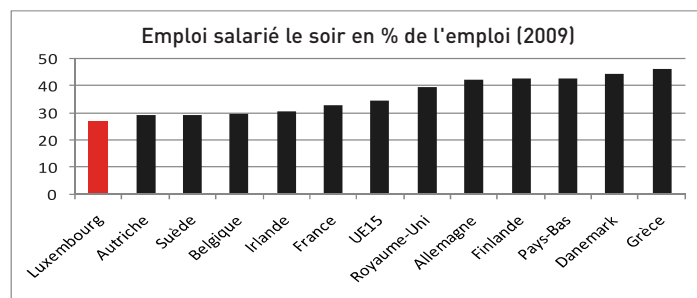
Le Luxembourg présente, entre 1996 et 2009, la plus forte progression en matière de **population occupant un second emploi**, le Luxembourg ayant ainsi rattrapé la France et pour ainsi dire l'Allemagne et la Belgique ; ceci sans compter les possibles emplois au noir.

Si, certes, la proportion de « second emploi » reste encore marginale, on constate que, par rapport à 1996, le Luxembourg a été rétrogradé de la première à la quatrième place de l'UE15, selon un ordre croissant.

## Salariés le soir en % de l'emploi

	1996	2009
UE15	33,1	34,7
Belgique	27,5	29,6
Danemark	36,6	44,4
Allemagne	27,9	42,2
Irlande	29,8	30,5
Grèce	46,5	46,2
France	29,8	32,8
<b>Luxembourg</b>	<b>23,4</b>	<b>27,1</b>
Pays-Bas	23,0	42,8
Autriche	26,0	29,1
Finlande	46,4	42,7
Suède	38,3	29,4
Royaume-Uni	54,4	39,4

Source : Eurostat



1

1.5

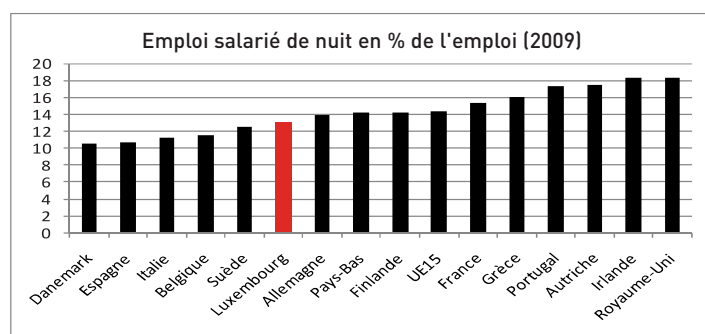
**Emploi atypique  
et/ou asocial****Emploi salarié le soir**

Le **travail le soir** est presté par plus du quart des personnes en emploi (+16%), et l'on constate un phénomène de progression forte du travail habituel en soirée contre une baisse

moins significative du travail occasionnel en soirée. Contrairement au travail de nuit ou posté, le Luxembourg se détache toutefois par son plus faible taux de participation de l'UE15.

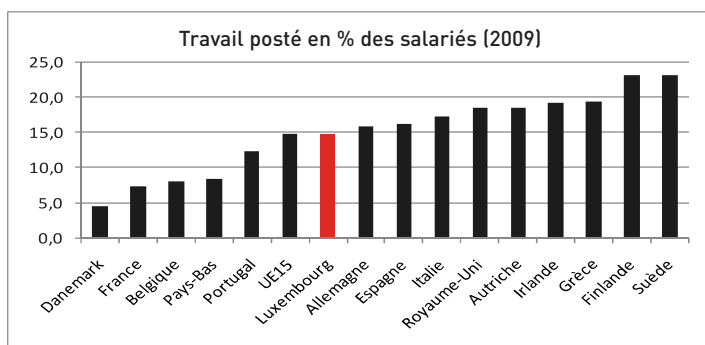
### Emploi salarié de nuit en % de l'emploi

	1996	2009
UE15	14,5	14,3
Belgique	12,9	11,5
Danemark	14,4	10,5
Allemagne	12,0	13,9
France	14,1	15,4
<b>Luxembourg</b>	<b>11,6</b>	<b>13,1</b>
Pays-Bas	10,8	14,2
Finlande	19,9	14,2
Suède	12,4	12,5
Royaume-Uni	23,5	18,3



### Travail posté en % des salariés

	1996	2009
UE15	12,8	14,7
Belgique	15,9	8,0
Danemark	8,1	4,4
Allemagne	11,2	15,8
France	8,8	7,4
<b>Luxembourg</b>	<b>9,4</b>	<b>14,8</b>
Pays-Bas	8,3	8,4
Finlande	22,5	23,1
Suède	26,6	23,1
Royaume-Uni	16,1	18,4



Source : Eurostat

## Emploi atypique et/ou asocial

### Emploi salarié de nuit et travail posté

#### 1.6

Le **travail de nuit** (habituel et occasionnel) a progressé de 13% au Luxembourg, alors qu'il a très légèrement reculé dans l'UE15. 13% des emplois salariés résidents sont occupés la nuit, ce qui place le Luxembourg juste derrière l'Allemagne et la France, mais devant la Belgique qui a vu sa proportion de travail de nuit diminuer sur la même période. Il convient cependant de noter que, si le travail de nuit occasionnel a baissé de près d'un point et demi, le travail de nuit habituel a, lui, fait un bond de 94% dans le même temps.

On peut ajouter à ce phénomène la progression du **travail posté** de 57% entre 1996 et 2009, plaçant le Luxembourg derrière l'Allemagne mais devant la Belgique, la France et l'UE15.

À noter que, selon des données de 2010 recueillies par la CSL, 48% des travailleurs postés déclarent connaître une sensation fréquente ou continue de stress au travail ; ils sont 90% si l'on inclut le stress occasionnel. De plus, si seulement 23% des salariés disent ressentir continûment ou fréquemment des douleurs ou

de la fatigue d'ordre musculo-squelettique, ils sont tout de même 32% parmi les travailleurs postés, voire 75% si l'on considère les troubles occasionnels, contre 65% pour l'ensemble des salariés.

Il importe de manière générale d'éviter la banalisation de toutes ces formes flexibilisées de l'emploi. Un récent rapport du Conseil économique, social et environnemental français a souligné les dangers, bien établis ou probables, du travail de nuit sur une longue période pour la santé : « *Si l'adaptation du travailleur à ces contraintes horaires est possible, le travail prolongé de nuit présente, toutefois, des risques pour la santé des salariés et entraîne des perturbations de la vie sociale et familiale. [...] Le travail de nuit est à l'origine d'une surfatigue, provoquant à long terme une usure prématurée de l'organisme et une dégradation accusée de l'état de santé.* »

Les effets à court terme sont les troubles du sommeil, des fonctions digestives, psychiques et musculo-squelettiques. À plus long terme, il existe des effets différés qui peuvent

se faire sentir au-delà de la vie professionnelle, mais plus difficiles à détecter. Les emplois de nuit, de travail posté ou à pénibilité physique « *produisent néanmoins des effets indéniables sur la santé, sans qu'il soit possible de fixer avec précision un seuil limite d'exposition (5, 10 ou 15 ans) au-delà duquel les effets nocifs apparaissent de manière certaine* ». En outre, des troubles cardio-vasculaires et des risques de cancer font partie des dangers potentiels de ces formes d'emploi.

82% des sondés au Luxembourg par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail estiment, de manière relativement bien homogène à travers les sous-groupes sociaux, que la mauvaise santé des gens est en général causée par l'emploi qu'ils occupent. Cette estimation de 2009 place le Luxembourg à la quatrième place de l'UE15, devant ses voisins.

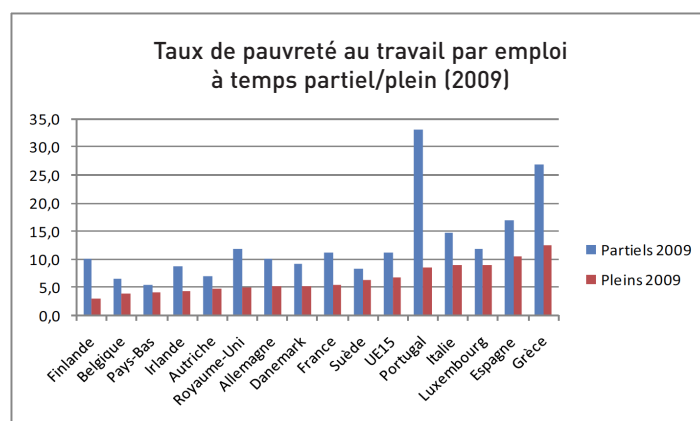
\* CESE, Le travail de nuit : impact sur les conditions de travail et de vie des salariés, 2010.

## Pauvreté au travail par emploi à temps partiel/plein

	TPartiel	TPlein	TPartiel	TPlein
	2004*	2004*	2009	2009
UE15	9,5	6,4	11,1	6,7
Belgique	5,5	3,1	6,5	3,8
Danemark	6,0	4,3	9,1	5,2
Allemagne	6,6	3,5	10,0	5,1
Irlande	12,5	5,1	8,8	4,2
Grèce	22,5	11,8	26,9	12,5
Espagne	16,1	9,9	17,0	10,4
France	9,3	4,4	11,1	5,4
Italie	14,7	8,7	14,7	9,0
<b>Luxembourg</b>	<b>29,5</b>	<b>7,9</b>	<b>11,9</b>	<b>9,0</b>
Pays-Bas	4,6	5,8	5,3	4,0
Autriche	8,1	6,3	7,0	4,7
Portugal	31,0	10,5	33,0	8,5
Finlande	12,4	3,4	10,0	2,9
Suède	7,5	5,1	8,3	6,2
Royaume-Uni	12,3	5,8	11,9	5,0

\* sauf UE15, P-B, A et RU 2005

Source : Eurostat



## Pauvreté laborieuse

Pour ce qui est de la **pauvreté au travail**, plusieurs observations s'imposent.

On notera tout d'abord que l'emploi ne protège pas forcément de la pauvreté, puisque 10% des personnes en emploi sont touchées par le risque de pauvreté. Le Luxembourg, avec 10% de travailleurs pauvres, figure ainsi parmi les pays avec les taux de pauvreté au travail parmi les plus élevés de l'UE15 (pour les plus de 18 ans), tout comme pour les personnes au chômage d'ailleurs.

Sous l'angle de l'emploi à temps partiel ou plein, l'UE15 a vu les deux taux de risque de pauvreté laborieuse augmenter entre 2004 et 2009, légèrement pour le temps complet et plus fortement pour le temps partiel. De même, les voisins du Luxembourg ont

connu une progression de leurs taux de risque de pauvreté en vertu de la durée de travail.

Le Luxembourg connaît pour sa part une tendance divergente selon le taux observé. Ainsi, alors qu'en 2004, près d'un salarié à temps partiel sur trois flirtait avec le risque de pauvreté laborieuse, ils ne seraient plus que 12% en 2009 (-60%).

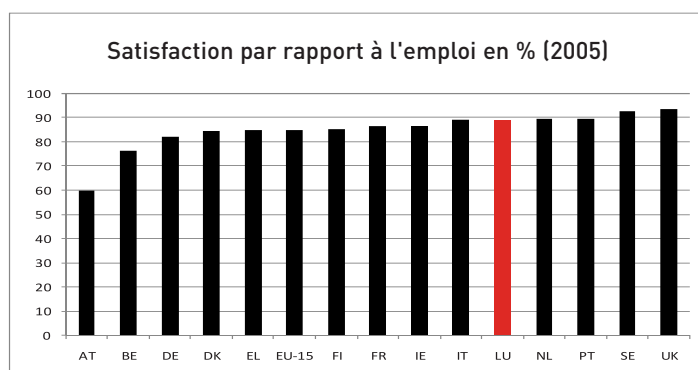
En revanche, le taux des travailleurs à temps plein a lui crû de 14% dans le même temps, ce qui place le Luxembourg à 9% de travailleurs à temps complet face au risque de pauvreté laborieuse, soit le troisième plus mauvais résultat de l'UE15 en 2009. Pour les temps partiels, le Luxembourg se classe cinquième ex-æquo, en ordre décroissant des taux les plus élevés.

De même, à l'aune de l'intensité de travail du ménage, le Luxembourg a globalement vu s'accroître, parfois sévèrement pour les ménages avec enfants, les taux de risque de pauvreté laborieuse, y compris pour le haut de la fourchette d'intensité de travail (entre 0,5 et 1).

Notons que d'après l'enquête de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, le salaire, à jeu pratiquement égal avec la sécurité de l'emploi (53%), est le second facteur le plus souvent cité au Luxembourg (52%) comme décisif lors de la recherche d'un emploi ou pour la décision en faveur d'un nouvel emploi.

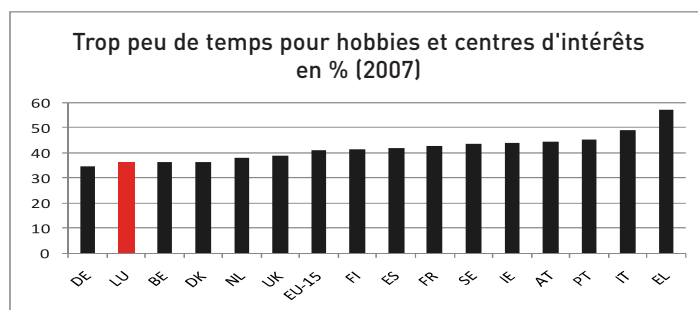
### Satisfaction par rapport à l'emploi en %

	1995	2005		1995	2005
Autriche	89,3	89,6	Irlande	94,9	86,5
Belgique	93,4	89,5	Italie	81,3	76,2
Allemagne	87,1	89,2	<b>Luxembourg</b>	<b>92,7</b>	<b>86,5</b>
Danemark	94,9	93,4	Pays-Bas	92,0	89,2
Grèce	61,6	59,9	Portugal	83,8	84,9
UE15	84,6	84,8	Suède	92,3	85,3
Finlande	92,5	84,5	Royaume-Uni	87,0	92,7
France	81,4	82,1			



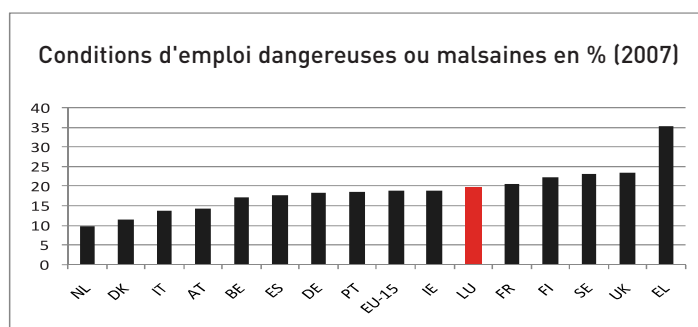
### Trop peu de temps pour hobbies et centres d'intérêts en %

	2003	2007		2003	2007
Autriche	40,0	44,5	Italie	52,0	49,2
Belgique	42,0	36,4	<b>Luxembourg</b>	<b>24,0</b>	<b>35,8</b>
Danemark	40,0	36,5	Pays-Bas	34,0	38,1
Finlande	47,0	41,3	Portugal	41,0	45,3
France	43,0	42,8	Espagne	42,0	42,0
Allemagne	44,0	34,8	Suède	42,0	43,6
Grèce	47,0	57,0	Royaume-Uni	39,0	38,8
Irlande	41,0	43,9	UE15	43,0	41,2



### Conditions d'emploi dangereuses ou malsaines en %

	2001	2007		2001	2007
Autriche	13,9	14,3	Italie	11,9	13,7
Belgique	11,0	17,0	<b>Luxembourg</b>	<b>13,1</b>	<b>19,7</b>
Danemark	9,2	11,4	Pays-Bas	11,1	9,8
Finlande	17,0	22,3	Portugal	12,2	18,6
France	11,3	20,5	Espagne	6,9	17,8
Allemagne	11,3	18,3	Suède	10,8	23,0
Grèce	39,8	35,4	Royaume-Uni	12,5	23,5
Irlande	7,6	18,9	UE15	12,6	18,7



Source : Eurofound



## Évaluation de l'emploi

Si la **satisfaction** exprimée par rapport à l'emploi au Luxembourg fait toujours partie du top 5 européen en 2005 avec 86,5% des salariés satisfaits, force est de constater que celle-ci est en diminution de six points, soit 7%, depuis 1995, tandis que la satisfaction se maintient dans l'UE15 et qu'elle progresse en France et en Allemagne. La Belgique voit également diminuer la satisfaction par rapport à l'emploi. Ce phénomène ramène le Luxembourg pratiquement au niveau de la moyenne européenne.

De même, on dénombre plus du tiers des personnes de 18 ans et plus, 35,8%, qui affirment qu'ils disposent de **trop peu de temps pour leurs hobbies et centres d'intérêts**. Ceci classe toutefois le Luxembourg juste après l'Allemagne et devant la Belgique, l'UE15 et la France, où l'on compte plus d'insatisfaits.

Ce bon classement relatif ne doit toutefois pas occulter le fait qu'il s'agit, dans le chef du Grand-Duché, de la plus forte progression de l'insatisfaction parmi les pays de l'UE15 entre 2003 et 2007. Si l'on peut dire qu'en 2007, 64,2% des personnes interrogées se trouvaient satisfaites de la quantité de temps libre à leur disposition, cela signifie également qu'elles étaient donc 76% en 2003. Une donnée de 1994 renseigne en moyenne 78,3% de personnes interrogées alors satisfaites du temps de loisir dont elles profitaient à l'époque (soit -18%). Il semble donc bien qu'une tendance à l'insatisfaction (pour le moins grandissante) se dessine, même si la majorité des

sondés s'estime toujours satisfaite de l'équilibre trouvé entre temps libre et temps contraint.

À noter que, selon le sondage effectué par la CSL, si 17% évoquent les reproches de l'entourage privé concernant le manque de temps qui lui est consacré à cause du travail, ils sont 55% lorsque l'on considère également les personnes qui se disent victimes occasionnelles de ce genre de reproches. Ce sont les salariés des secteurs du nettoyage/gardiennage, du transport et de l'IT qui se démarquent.

Un quart des salariés trouvent leurs **conditions d'emploi dangereuses ou malsaines** en 2007, ce qui place le Luxembourg parmi les pays les moins méritants. La progression depuis 2003 est de 50% au Luxembourg, ce qui correspond à l'évolution moyenne dans l'UE15 où les conditions semblent s'être dégradées de manière générale, avec une mention particulière à l'Irlande, la Suède et l'Espagne que tout semblerait pourtant opposer en la matière. Seule la France fait moins bien en 2007 que le Grand-Duché parmi ses voisins.

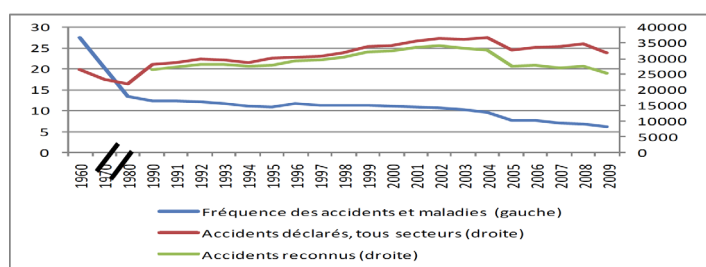
D'après l'enquête 2009 de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, les conditions de santé et de sécurité de l'emploi sont le troisième facteur décisif lors de la recherche d'un emploi ou pour la décision en faveur d'un nouvel emploi, devant les horaires de travail et après le salaire et la sécurité de l'emploi.

Selon cette même Agence européenne, 70% des salariés se considéraient correctement informés sur les risques de santé et de sécurité au travail, ce qui positionne Le Luxembourg en sixième position de l'UE15, juste derrière l'Allemagne et devant l'Italie et la France, la Belgique se retrouvant en queue de peloton. Toutefois si l'on considère les seules personnes bien informées, alors le Luxembourg prend la quatrième place avec 51%, derrière la France (parmi les voisins).

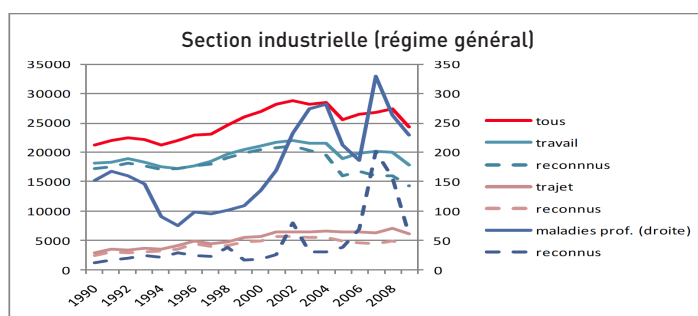
82% des salariés au Luxembourg disaient subir en 2010, selon les données de la CSL, une **exigence de longue période de concentration** intensive au travail, et 23% des **douleurs ou de la fatigue musculo-squelettique continues**.

On observera que le ressenti physique dans l'activité professionnelle varie selon le domaine d'activité, mais que les travailleurs postés (32%), de même que de la santé, de l'Horeca et du bâtiment sont plus touchés que l'ensemble (23%). Pour les troubles occasionnels, c'est en réalité le secteur de l'artisanat et du bâtiment qui connaît le plus haut taux. Le type de contrat dont dispose le salarié semble devoir également exercer un effet, puisque 22% des personnes en CDD disent souffrir de douleurs et de fatigue musculo-squelettique de manière continue ou fréquente (41% occasionnellement), alors qu'ils sont 23% pour les CDI (43% à l'occasion) et 44% pour les intérimaires. Toutefois, la part des troubles fréquents est à chaque fois plus importante que celle des troubles continus.

Accidents de tout type déclarés (et reconnus) sur l'ensemble de l'économie et fréquences des accidents/maladies reconnus (par 100 salariés-unité à plein temps), section industrielle



Source : AAA



## Accidents du travail

### 4.1 Nombre et fréquence d'accidents

Si l'on se réfère aux données de l'assurance accident, on observe que le **nombre d'accidents** total, c'est-à-dire les accidents du travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles réunies, tous secteurs confondus (industriel, régime général et spécial, de même qu'agricole et forestier), est tendanciellement en hausse constante entre 1990 et 2009. La progression a marqué un coup d'arrêt prononcé en 2005, pour ensuite redémarrer jusqu'au plongeon de 2009. Le niveau de 2009 est cependant supérieur de plus de 3.500 unités au niveau de 1990, et plus de 5.000 par rapport à 1960.

Si, depuis 1990, le nombre d'accidents a crû de 13% (ou de seulement 5% depuis 1996), la progression est de 44% depuis 1980. Cette évolution est probablement liée à la croissance de l'emploi, entraînant avec elle une montée du nombre d'accidents. Or, on constatera toutefois que, si entre 1960 et 1980, le nombre absolu d'accidents du travail a baissé de prati-

quement 20%, cette chute fut plus que compensée entre 1980 et 1990 (+30% environ). En tendance, l'emploi était pourtant aussi bien à la hausse dans la période 1960-1980 (+20%), en dépit d'une légère stagnation, voire régression en fin de période.

À noter aussi que l'on assiste à une divergence grandissante entre les accidents déclarés et reconnus à partir de l'année 2000. L'Association d'assurance contre les accidents indique qu'une rupture de série a eu lieu en 2005, en raison du changement de la procédure de déclaration des accidents qui explique le recul du nombre d'accidents, mais force est de constater que le taux de reconnaissance des accidents a déjà diminué avant cette date. Pour 2009, la crise économique doit avoir exercé ses effets sur le nombre d'accidents.

Si l'on examine le seul régime général de la section industrielle, les tendances y sont bien marquées: écart important des reconnaissances

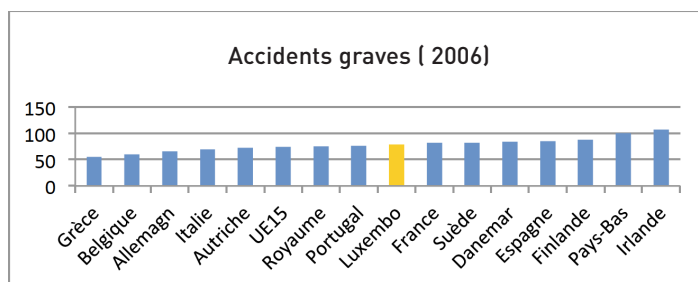
d'accidents vis-à-vis des déclarations, particulièrement fort pour les maladies professionnelles ; hausse des différents types d'accidents en nombre. On peut se demander si, malgré un transfert structurel de l'emploi vers les services, la progression continue du nombre d'accidents ne serait pas liée à un phénomène de taylorisation et d'industrialisation des services relevé par le Sénat français dans son rapport sur le mal-être au travail (voir page 97).

Pour éliminer les effets de l'évolution de l'activité économique, comme la croissance de l'emploi, il est fait recours à un taux de **fréquence des accidents** (reconnus), par 100 salariés-unité à temps plein. La fréquence des accidents a ainsi diminué très fortement entre 1960 et 1990, et elle n'a pas cessé de décroître depuis (-50%). Cette baisse doit plus aux accidents du travail et aux maladies professionnelles qu'aux accidents de trajet dont la fréquence reste pratiquement stable.

### Accidents du travail graves, total - Indice du nombre d'accidents du travail graves pour 100 mille personnes occupées (1998 = 100)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
UE15	111	104	103	100	100	100	98	94	86	81	78	76	74
Belgique	86	110	99	96	100	96	82	83	72	68	65	62	60
Danemark	83	82	84	100	100	95	89	90	82	76	79	83	84
Allemagne	113	106	103	101	100	96	96	88	82	74	73	65	66
Irlande	59	62	104	119	100	-	-	-	100	105	94	101	107
Grèce	126	118	129	113	100	93	88	86	83	71	66	59	59
Espagne	88	92	95	95	100	107	108	106	103	100	92	87	85
France	112	104	101	101	100	101	102	98	98	95	90	90	82
Italie	113	102	102	103	100	98	98	92	83	80	75	71	69
Luxembourg	96	98	100	98	100	105	104	97	109	107	94	72	78
Pays-Bas	110	108	109	107	100	108	105	92	100	82	73	100	-
Autriche	158	164	107	105	100	99	92	83	84	79	79	77	72
Portugal	107	109	109	103	100	92	88	91	74	72	75	74	76
Finlande	114	106	96	98	100	91	88	87	85	83	83	88	88
Suède	84	76	92	81	100	107	111	113	101	94	86	89	82
Royaume-Uni	127	119	103	102	100	106	106	110	108	107	88	84	79

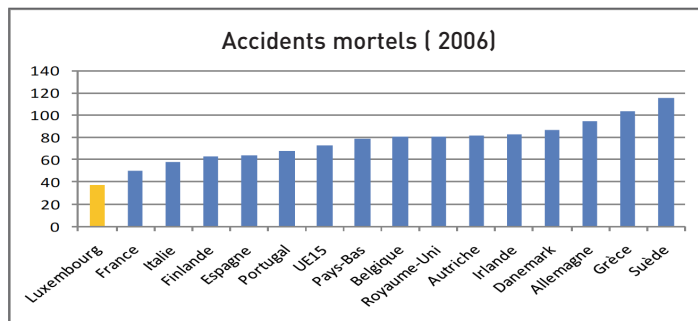
Source : Eurostat



### Accidents du travail mortels - Indice du nombre d'accidents du travail mortels pour 100 mille personnes occupées (1998 = 100)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
UE15	122	116	113	106	100	91	88	85	80	78	75	74	73
Belgique	194	190	177	100	100	106	100	124	82	78	93	84	81
Danemark	90	106	97	74	100	71	61	55	65	57	39	71	87
Allemagne	168	136	159	123	100	109	95	89	112	105	100	82	95
Irlande	66	71	56	120	100	-	-	-	100	121	84	117	82
Grèce	116	116	100	76	100	170	73	78	104	81	67	43	102
Espagne	127	127	107	115	100	91	85	81	79	67	59	64	64
France	108	88	90	103	100	85	85	79	65	69	68	50	56
Italie	106	96	82	84	100	68	66	62	42	57	50	52	58
Luxembourg	-	113	271	184	100	40	149	37	52	76	20	57	37
Pays-Bas	-	-	114	140	100	107	106	79	90	91	84	75	75
Autriche	104	131	118	104	100	100	100	94	100	94	107	94	82
Portugal	109	103	127	108	100	79	104	117	98	87	82	84	68
Finlande	150	117	71	117	100	75	88	98	82	81	102	83	62
Suède	162	177	162	169	100	85	85	105	91	89	81	131	116
Royaume-Uni	106	100	119	100	100	88	106	92	85	70	90	88	81

Source : Eurostat



## Accidents du travail

### Accidents graves et accidents mortels

#### 4.2

En comparaison européenne, selon une méthodologie quelque peu différente, on constate que le Luxembourg améliore ses performances par rapport à une base 100 en 1998 : pour les **accidents graves**, en termes de **taux d'incidence** (par cent mille emplois), il affiche un indice de 78 en 2006 (la performance est légèrement moins bonne si l'on compare à 1994). Toutefois, sept pays font mieux sur la même période, et, en réalité, la situation luxembourgeoise est tendanciellement à la stabilité depuis 1994. Le Luxembourg est situé huitième sur 15 en 2006.

Il importe aussi d'indiquer que l'indice est plus faible en 2006 chez les femmes que chez les hommes (70 contre 81) contrairement à ce qui se constate en moyenne européenne. De même, si la tendance des accidents par âge est identique à celle de l'UE15 en 2007, croissant avec l'âge jusqu'à la catégorie des 35-44 ans, la plus fortement affectée par les accidents de travail, elle commence à décroître jusqu'à 65 ans, sauf au Luxembourg, où les 55-64 ans sont de nouveau plus massivement victimes d'accidents.

Pour ce qui concerne le nombre absolu d'accidents, si seulement cinq pays ont vu le nombre d'accidents progres-

ser entre 1994 et 2007, pour neuf qui ont vu celui-ci baisser, le Luxembourg se retrouve en quasi-stagnation avec ses 9.271 accidents pour l'ensemble de l'économie (contre 9.361 en 2004).

Pour ce qui est de la tendance du **taux d'incidence des accidents mortels**, celle-ci est drastiquement contrastée : à la fois dessinée en dents de scie, mais également plus fortement en baisse par rapport à 1998. Il s'agit, dans le chef du Luxembourg, de la meilleure amélioration dans l'UE15, ce qui le place au premier rang des pays en termes de moindre occurrence d'accidents mortels.

Si l'on jette un regard sur les secteurs luxembourgeois, l'incidence des accidents graves est la plus forte dans les branches NACE, « construction » (8.148), « agriculture » (5.355), « transport et communication » (3.650), devant l'« industrie manufacturière » (3.173), et la « production/distribution énergétique » (3.169), l'« hôtellerie et restauration » (2.733), le « commerce » (2.492) et les « activités financières et immobilières » (1.474).

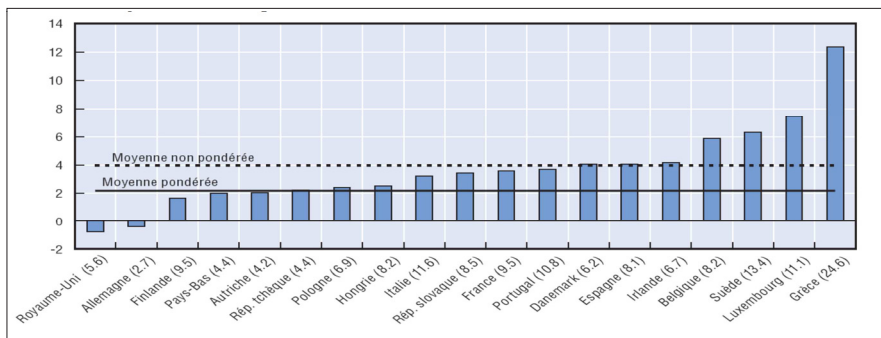
Comparativement, à la moyenne européenne des 15, le Luxembourg connaît un taux d'incidence standardisé plus important pour tous les sec-

teurs, hormis celui de l'industrie, où il fait pratiquement jeu égal. De plus, le taux d'incidence des accidents graves dans la construction est non seulement supérieur à la moyenne européenne, mais il est également le plus élevé de l'UE15.

En termes d'évolution du taux d'incidence par rapport à 1994, les résultats se sont considérablement améliorés dans l'agriculture et l'industrie, à l'instar de la moyenne, voire dans le commerce, avec une baisse du taux d'incidence plus forte que la moyenne. En revanche, le taux d'incidence augmente pour les secteurs « transports et communications » ainsi qu'« activités financières et immobilier » (alors que la moyenne baisse), et il décroît très légèrement, pour ne pas dire stagne, pour les autres secteurs, alors que la moyenne européenne baisse (sauf pour le secteur énergétique comparativement à 1995).

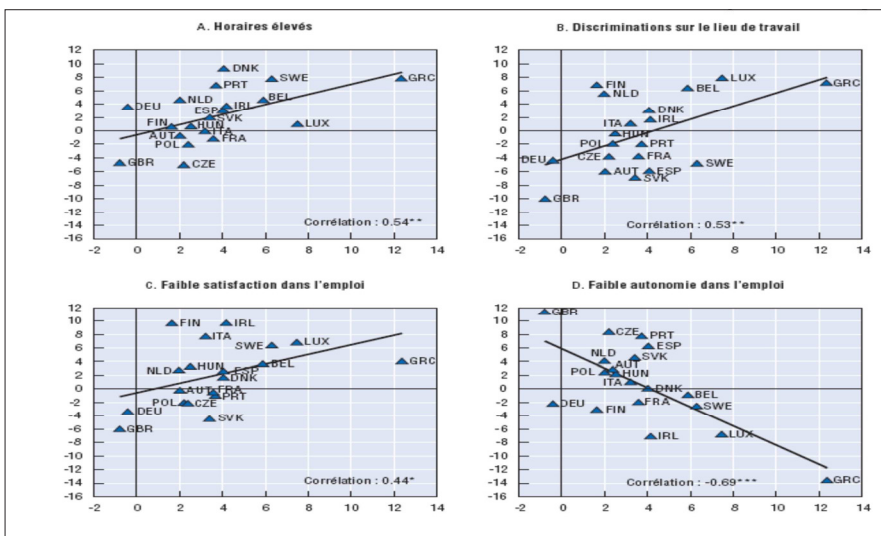
Notons enfin que, en 2007, le Luxembourg affichait, par ordre décroissant, le second taux de personnes rapportant que leur problème de santé lié au travail le plus sérieux a abouti à un congé de maladie de plus d'un mois au cours des 12 derniers mois.

### Évolution de la part des salariés déclarant au moins trois problèmes de santé mentale liés au travail en Europe, 1995 - 2005 Évolution en points de pourcentage



Source : OCDE, Perspectives de l'emploi 2008. Les valeurs entre parenthèses après le nom des pays représentent la part en 2005.

### En Europe, une exposition croissante à certaines conditions de travail stressantes est associée à une augmentation de la prévalence des problèmes mentaux liés au travail 1995 - 2005 Évolution en points de pourcentage



Source : OCDE

Les données d'Eurofound accordent un indice moyen de santé mentale de plus de 63 au Luxembourg, ce qui le place tout juste en fin du top 10 sur 31 pays européens en 2007, Turquie comprise. La santé mentale est un aspect clé du bien-être et de la qualité de vie ; elle résultera aussi des bonnes conditions d'emploi de la population. Selon Eurofound, la santé mentale reflète celle de la santé physique ; l'état de santé mentale a ainsi tendance à être meilleure chez les personnes qui disposent de revenus plus élevés - souvent les mêmes qui occuperont des emplois plus gratifiants.

Néanmoins, selon un classement de l'OCDE, sur la base de données de l'Enquête communautaire sur les conditions de travail, il apparaît qu'en dix ans, c'est au Luxembourg que la seconde évolution la plus négative en termes de **santé mentale liée à l'emploi** s'est produite, après la Grèce. En effet près de 8% de salariés supplémentaires y ont déclaré au moins trois problèmes de santé mentale liés au travail, ce qui est très largement supérieur à la moyenne de l'UE15. Les problèmes d'ordre mental ou émotionnel considérés sont le stress,

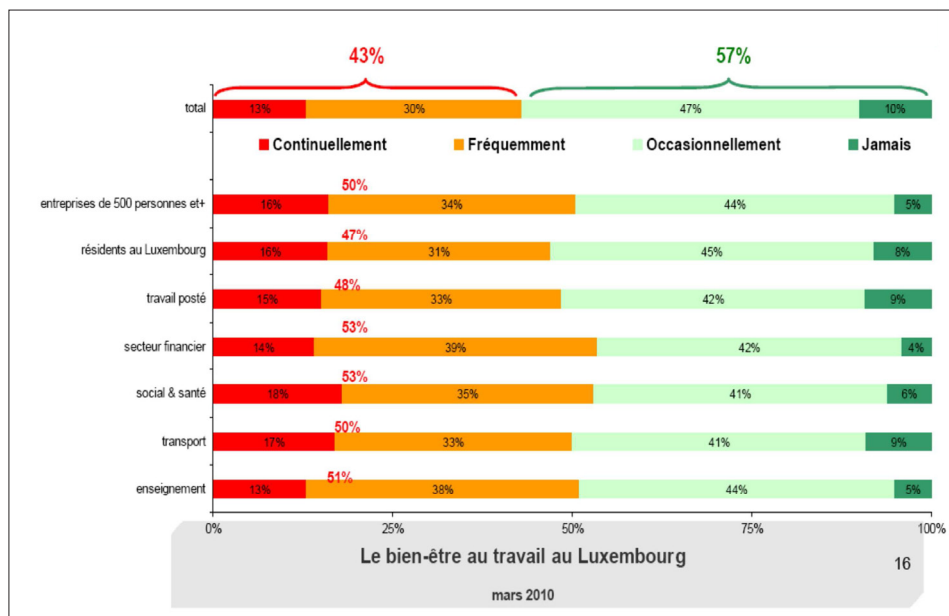
les problèmes de sommeil, l'anxiété et l'irritabilité. En termes de proportion de salariés affectés par au moins trois de ces troubles mentaux liés au travail, le Luxembourg fait partie du top 4 des pays les plus touchés.

Selon l'OCDE, en Europe, les problèmes de santé mentale liés au travail sont souvent associés à de mauvaises conditions de travail et à une faible satisfaction au travail. Les graphiques précédents montrent aussi l'association de la part des salariés déclarant au moins trois problèmes de santé mentale liés au travail (axe horizontal) et la variation de la part des salariés exposés aux conditions de travail indiquées (axe vertical).

L'OCDE conclut que : « *La comparaison des problèmes de santé mentale selon les conditions de travail fait apparaître des tendances très nettes dans l'ensemble des pays européens : les problèmes de santé mentale sont plus fréquents chez les salariés dont les conditions de travail sont difficiles [...] Dans l'ensemble des pays, il existe une corrélation positive relativement forte entre l'augmentation de la proportion de personnes travaillant plus de dix heures par jour et la progres-*

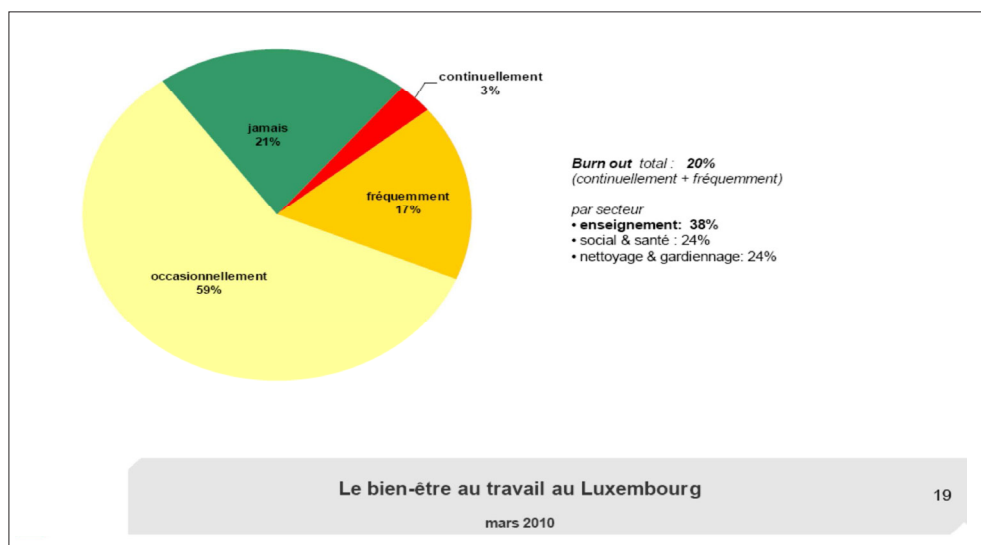
*sion des problèmes de santé mentale liés au travail. Le constat est le même lorsque la variable considérée est la variation du degré de discrimination sur le lieu de travail (panel B). La corrélation positive entre l'évolution des problèmes de santé mentale liés au travail et une faible satisfaction dans l'emploi est un peu plus faible (panel C). En revanche, l'augmentation dans le temps du nombre de travailleurs manquant d'autonomie au travail est associée à une moindre prévalence des problèmes de santé mentale liés au travail (panel D). Les changements d'autres caractéristiques du travail, comme exercer un emploi non compatible avec la vie de famille, avoir à exécuter des tâches complexes, pouvoir être épaulé par des collègues ou travailler le dimanche, ne sont pas corrélés de manière statistiquement significative avec l'évolution des problèmes de santé mentale liés au travail. Bien entendu, il faut se garder de tirer des conclusions sur les comportements individuels à partir de ces corrélations internationales entre l'incidence déclarée des problèmes de santé mentale au travail et les conditions de travail ».*

### Sensation de stress sur le lieu de travail



Source : tns ilres/CSL

### Sentiment de burn-out dans l'activité professionnelle



Source : tns ilres/CSL



Selon les données de la CSL, 43% des salariés luxembourgeois déclarent subir un **stress** continu ou fréquent **au travail**, et la proportion monte même jusqu'à 90% si l'on prend en compte le stress ressenti occasionnellement.

La nature du stress est négative pour plus d'un salarié sur deux (53%) au Luxembourg, contre 38% de stress positif. Le transport (60%), la finance (59%), le social & santé (56%), de même que l'enseignement (56%) tirent la moyenne vers le haut. 35% des interviewés disent manquer de temps pour l'ensemble du travail à effectuer, avec 43% dans « Industrie, Production » et 43% en « Informatique, Télécommunications ».

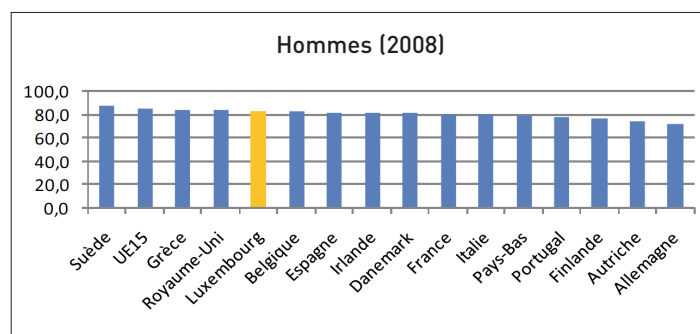
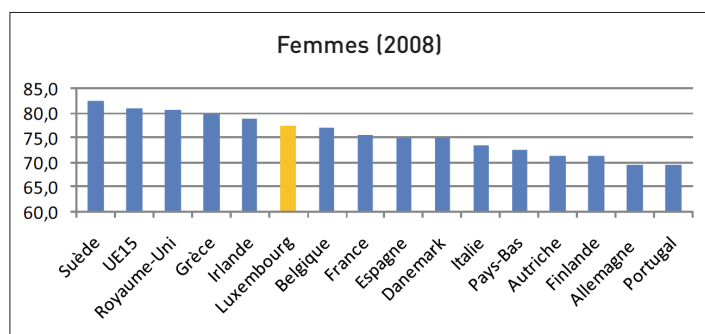
Le **burn-out** est une sensation continue (3%) ou fréquente (17%) chez 20% des salariés, et le taux monte à 59% pour ceux qui déclarent la ressentir de manière occasionnelle.

16% déclarent même connaître un ou plusieurs collègues qui ont été personnellement confrontés à la question du suicide dans le contexte de leur travail. 11% admettent y avoir été personnellement confrontés au moins occasionnellement, et 6% avouent avoir déjà élaboré des plans pour mettre fin à leur vie. Ce sont les secteurs « banque, assurance, secteur financier » et « social et de la santé » qui sont surreprésentés de même que les personnes effectuant un travail posté (10%). 3% ont déjà fait une tentative de suicide, contre 5% chez les travailleurs postés.

À cet égard, dans un rapport de 2010 sur le mal-être au travail, le Sénat français a proposé de mieux former les cadres dirigeants « à la gestion d'équipes et de les doter d'un socle minimum de connaissances sur la relation entre santé et travail »\*. En outre, il préconise de « faire dépendre une part de la rémunération variable des managers d'indicateurs sociaux et de santé » afin que ceux-ci soient portés à se soucier du bien-être de leurs collaborateurs.

\* Dériot G., Rapport sur le mal-être au travail, juillet 2010

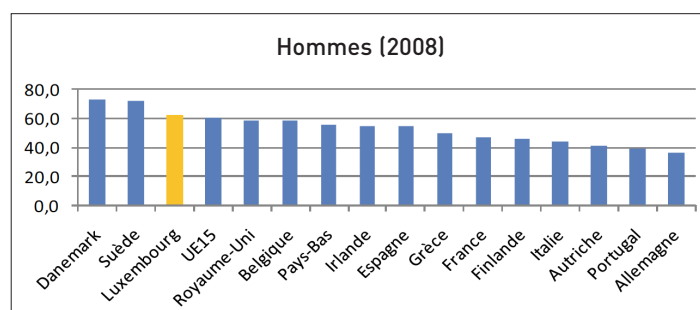
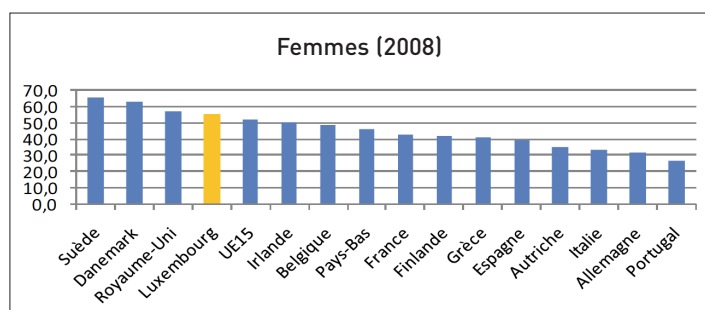
### Pourcentage d'années de vie en bonne santé à la naissance par rapport à l'espérance totale



sauf UE = 2003, BE, IT et R-U = 2007

Source : Eurostat

### Pourcentage d'années de vie en bonne santé à 65 ans par rapport à l'espérance à 65 ans



sauf UE = 2002, BE, IT et R-U = 2007

Source : Eurostat

## 5.3

## Vie en bonne santé à 65 ans

Selon la définition d'Eurostat, une bonne santé est définie par l'absence de limitations d'activités/l'absence d'incapacités.

Si, au Luxembourg, les hommes peuvent espérer disposer à la naissance de 83% d'**années de vie en bonne santé par rapport à leur espérance de vie totale** (4/15), les femmes ne peuvent compter que sur 77,3% en 2008 (5/15) (données de 2008). Tant pour les hommes que pour les femmes, cela représente toutefois une amélioration par rapport à 2004, première donnée disponible pour le Luxembourg. Pour les femmes, il s'agit d'une des trois seules améliorations de l'UE15, en comparaison avec l'année la plus lointaine disponible, et pour les hommes parmi les quatre seules progressions.

Tant les femmes que les hommes améliorent leur classement pourtant déjà appréciable, si l'on considère l'indicateur d'**années de vie en bonne santé à partir de** l'âge légal de la retraite au Luxembourg, soit **65 ans**. De nouveau, le Luxembourg semble donc faire (ou peut-être avoir fait) partie des quelques pays à fort potentiel d'amélioration : il appartient respectivement aux six et cinq pays où les femmes et les hommes voient le nombre d'années sans incapacités après 65 ans progresser par rapport à l'année la plus lointaine disponible. Les femmes (55,1%) passent de la dixième à la quatrième place entre 2004 et 2008, et les hommes grimpent de la neuvième à la troisième position (62,1%), à chaque fois une des deux meilleures performances.

Nonobstant ce résultat apparemment réjouissant, il importe de souligner que cet indicateur d'années de vie en bonne santé (tant à la naissance qu'à partir de 65 ans) est constitué de deux variables dont il est le rapport : l'espérance de vie (EV) et les années de vie en bonne santé (AVBS). Si les femmes se classent troisième au regard des années sans incapacités à partir de 65 ans (à plus de deux ans de la Suède et contre une septième place pour les AVBS à la naissance), elles ne sont que septième en termes d'espérance de vie à 65 ans (plus de deux ans d'écart avec la France et pour la même position si on mesure l'EV à la naissance). Vu par le biais d'une variable en pourcentage de l'autre, elles occupent alors la quatrième place en 2008.

Quant aux hommes, ceux-ci sont classés troisième au niveau du nombre d'années sans incapacités disponibles (à plus de deux ans de différence avec la Suède, classement inchangé par rapport à l'EV à la naissance), mais seulement dixième pour l'espérance de vie à 65 ans (contre une quatrième place si l'on considère l'espérance de vie à la naissance), à plus d'un an d'écart avec les Français.

Autrement dit, bien que les hommes décrochent au Luxembourg une proportion d'années de vie en bonne santé à partir de 65 ans de 62,1% en 2008, leur espérance de vie est tout de même plus courte que dans neuf autres pays de l'UE15 (entre 0,1 et 1,1 an). De même, les femmes, avec leur 55,1% d'AVBS à 65 ans ont a priori

	AVBS-65		EV-65		AVBS-65		EV-65
HOMMES	2008*	HOMMES	2008**	FEMMES	2008*	FEMMES	2008**
Suède	12,9	France	18,5	Suède	13,8	France	23,1
Danemark	12,0	Espagne	18,0	Danemark	12,3	Espagne	21,9
<b>Luxembourg</b>	<b>10,8</b>	Italie	18,0	<b>Luxembourg</b>	<b>11,6</b>	Italie	21,8
Royaume-Uni	10,3	Suède	18,0	Royaume-Uni	11,5	Finlande	21,3
Belgique	10,1	Grèce	17,8	UE15	10,4	Autriche	21,1
UE15	9,9	Autriche	17,7	Belgique	10,3	Belgique	21,0
Espagne	9,8	Allemagne	17,5	Irlande	10,3	<b>Luxembourg</b>	<b>21,0</b>
Pays-Bas	9,8	Finlande	17,5	France	9,8	Suède	20,9
Irlande	9,4	Royaume-Uni	17,5	Pays-Bas	9,6	Allemagne	20,7
Grèce	8,9	<b>Luxembourg</b>	<b>17,4</b>	Finlande	8,9	Pays-Bas	20,7
France	8,7	Pays-Bas	17,4	Espagne	8,6	Irlande	20,4
Finlande	8,0	Belgique	17,3	Grèce	8,1	Portugal	20,3
Italie	7,9	Irlande	17,2	Autriche	7,3	Royaume-Uni	20,2
Autriche	7,3	Portugal	16,9	Italie	7,2	UE15	19,9
Portugal	6,6	Danemark	16,6	Allemagne	6,6	Grèce	19,8
Allemagne	6,2	UE15	16,3	Portugal	5,4	Danemark	19,5

\* UE = 2001, BE, IT, R-U = 2007

\*\* UE = 2002, BE, IT, R-U = 2007

Source : Eurostat

entre 0,1 et 2,1 ans de moins à vivre que dans six autres pays de l'UE15.

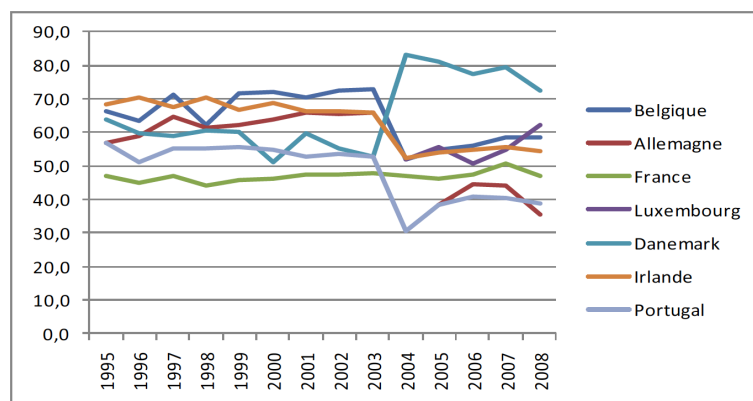
Le relativement bon résultat du Luxembourg à l'aune de ces deux indicateurs tient tout à la fois de l'inconstance de nombreux États membres et d'une certaine constance du Luxembourg dans le classement des variables, qui servent à construire l'indicateur. Ainsi, la France qui occupe la première place sur le plan de l'espérance de vie des femmes à la naissance s'écroule à la sixième

en termes d'années de vie en bonne santé à la naissance.

En outre, les variables sous-jacentes à cette mesure sont relativement fluctuantes selon les pays, ce qui donne un indicateur également très fluctuant, et pas forcément tendanciellement à la hausse, dans le temps, comme l'illustre le graphique ci-contre à l'aide de quelques pays de l'UE15.

Cet indicateur permet en tout cas de s'interroger sur les liens entre qualité de vie, conditions d'emploi et santé des salariés actifs dans l'économie luxembourgeoise.

### Évolution du nombre d'années de vie en bonne santé en % de l'espérance de vie à 65 ans (hommes)



# Une économie au service des citoyens ?

L'analyse de moyen à long terme que propose le Panorama 2011 nous fait observer une société luxembourgeoise qui semble bien être tendanciellement de moins en moins cohésive, alors qu'économiquement parlant, le pays brille toujours par ses performances.

Que la CSL se préoccupe de questions sociales paraît une évidence. Toutefois, elle fut amenée à se préoccuper de la « compétitivité-coûts/prix » tout comme l'Observatoire de la compétitivité (ODC) fut poussé à se préoccuper jusqu'il y a peu de cohésion sociale, notamment à travers son indicateur de santé sociale (ISSL), perdu depuis l'édition 2009.

La CSL s'attache autant à l'économique qu'à la cohésion sociale, la seconde servant autant le premier que le premier aide la seconde. Il est en effet souvent dit que cohésion sociale et économie sont les deux pierres angulaires d'un édifice commun.

Pourtant, alors que la CSL a pu démontrer, à plusieurs occasions, la « compétitivité » de l'économie luxembourgeoise, cette édition du Panorama social de la CSL montre non seulement que, socialement, de nombreux progrès restent à faire, mais, qui plus est, que des dérives sont même à corriger.

Rappelons que l'ODC a tenté de fournir une définition qu'il a jugée consensuelle de la « compétitivité », mais qui peine à s'imposer : elle serait « la capacité d'une nation à

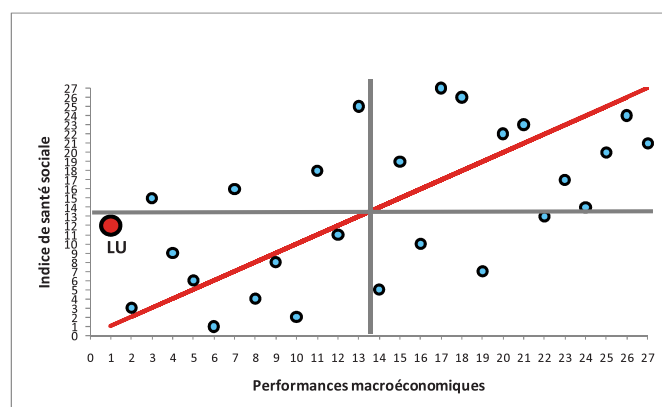
*améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale tout en préservant l'environnement ».\**

On peut résumer les informations livrées et la question essentielle soulevée par ce Panorama 2011 par le graphique suivant qui met en relation les performances macroéconomiques des pays de l'UE27 avec les performances en matière de « santé sociale » (voir encadré p. 104) telles que l'a définie et conçue l'ODC.

Or, ce que l'on peut y constater, c'est que le Luxembourg figure en première place dans le classement des performances macroéconomiques depuis des années, mais ne figure qu'en douzième place en termes de « santé sociale » (voir encadré p. 104). Le Grand-Duché se place d'ailleurs à un niveau largement supérieur à la moyenne de l'UE27 et occupe la première place en ce qui concerne la productivité horaire du travail. Le Luxembourg perd cependant deux places dans l'indice de santé sociale, ce qui prolonge la tendance existant depuis 2005 !

En d'autres termes, avec des performances d'excellence en matière macroéconomique, le Luxembourg

### UE27 : Performances macroéconomiques et santé sociale - Classement 2008



Source : ODC ; graphique CSL

n'est qu'un élève médiocre en matière de santé sociale (au-dessus de la droite rouge figurent les pays avec un plus mauvais classement social que leur classement économique et inversement).

Ainsi, alors que, selon une définition dite de consensus, la « compétitivité » devrait être au service des citoyens et de la cohésion sociale, le Luxembourg, premier performeur européen en termes économiques n'est que le douzième en matière sociale.

Dans un cadre idéal de respect de la définition, le Luxembourg devrait se situer sur la droite rouge avec un classement social conforme à son classement économique (à l'image de la Slovénie, respectivement troisième et deuxième). Pourtant, parmi les 13 pays faisant mieux que la moyenne européenne en termes macroéconomiques (richesse actuelle et future, « compétitivité »), quatre pays font

\* Bilan compétitivité 2006 et autres éditions.

## Une économie au service des citoyens ?

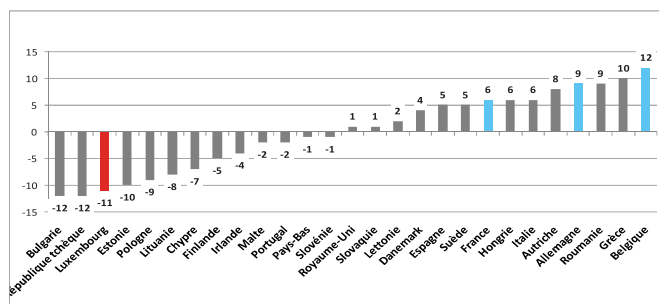
moins bien que le Luxembourg socialement, et huit pays font mieux.

La richesse luxembourgeoise semble donc ne pas servir la cohésion sociale. Ce constat est d'autant plus inquiétant que le Luxembourg figure parmi les pays pour lesquels la distance avec la courbe de concordance entre les performances macroéconomiques et les performances sociales est des plus fortes.

En effet, comme l'illustre le graphique ci-dessous, l'écart de classement entre les performances économiques et sociales du Luxembourg est de onze points, ce qui le place parmi les trois plus mauvais performeurs de l'UE15. À l'autre bout de l'échelle, la Belgique qui réalise de relativement moins bonnes performances économiques, avec une dix-neuvième place, se classe tout de

même septième sur le plan social. **Le Luxembourg serait-il, malgré une posture officielle d'un déploiement économique au service de la cohésion sociale, un des plus mauvais élèves de l'affectation des ressources économiques à la cohésion sociale ?**

Écart entre performances macroéconomiques et performances sociales (2008)



Par conséquent, la question que posait la CSL à l'entame des derniers rounds tripartites en 2010 garde toute sa pertinence : à quoi sert-il donc d'être extrêmement compétitifs, c'est-à-dire de réaliser des performances macroéconomiques inégalées, si nous régressons socialement et que ces résultats ne profitent pas à l'ensemble de la population ?

## Performances macroéconomiques

Les performances macroéconomiques correspondent à une synthèse des performances suivantes :

- revenu national brut par habitant
- taux de croissance du PIB en volume
- taux de chômage
- taux d'inflation
- solde public en % du PIB
- dette publique en % du PIB
- formation brute de capital fixe en % du PIB
- termes de l'échange
- taux de change effectif réel
- diversification économique
- intégration du marché.

Nous retrouvons donc parmi les indicateurs de santé macroéconomique des indicateurs de richesse comptable (RNB par habitant, croissance du PIB par habitant), des indicateurs de richesse future (inflation, solde et dette publics, investissements), ou encore de « compétitivité-coût ».

## Indicateur de santé sociale de l'ODC (ISLL)

Les catégories	Les indicateurs
Chômage	Taux de chômage Chômage des jeunes Chômage de longue durée Taux d'emploi hommes/femmes
Santé	Espérance de vie à la naissance
Conditions de travail	Accidents de travail
Inégalités	Coefficient de Gini Taux de risque de pauvreté Taux de risque persistant de pauvreté Écart de rémunération hommes/femmes
Environnement	Intensité énergétique Part des énergies renouvelables Émissions de gaz à effet de serre Déchets générés
Éducation	Jeunes ayant quitté prématurément l'école Pourcentage des 25-34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement tertiaire Pourcentage des 25-34 ans ayant terminé au moins le niveau d'enseignement secondaire supérieur

Parmi les indicateurs de santé sociale figurent des indicateurs d'inégalités, de participation ou de conditions de travail, d'environnement, de santé et d'éducation.